





Centre national
de la musique

Rapport d'activité
2024

SOMMAIRE

1 Édito de Jean-Baptiste Gourdin, président du CNM



1. Édito

1. ÉDITO

Chères et chers partenaires, chères amies et chers amis de la musique,

C'est avec une grande fierté et une profonde conscience de l'importance de cette responsabilité que j'ai pris la présidence du Centre national de la musique en février 2025. En ce début de mandat, je tiens à rendre un hommage appuyé à Jean-Philippe Thiellay et à Romain Laleix, dont l'action volontariste a permis au CNM de s'imposer comme un acteur clé du secteur musical en France. Leur engagement sans faille et l'équipe talentueuse dont ils ont su s'entourer ont largement contribué aux succès dont le présent rapport témoigne.

L'année 2024 marque la fin d'un cycle pour le CNM, un cycle au cours duquel l'établissement aura à la fois aidé le secteur à faire face aux conséquences de la crise sanitaire et construit les fondations de notre maison commune. La reconnaissance du travail et des accomplissements des équipes du CNM est aujourd'hui partagée à l'échelle nationale et internationale, et cette année 2024 a été marquée par des avancées majeures dans la structuration et la transformation de la filière musicale.

UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DES AIDES POUR PLUS D'EFFICACITÉ ET DE SOLIDARITÉ

L'une des actions les plus marquantes de 2024 a été la réforme ambitieuse de nos programmes d'aides, une réforme conçue dans un esprit de solidarité et d'efficacité. Anticipant l'épuisement des ressources exceptionnelles allouées lors de la crise sanitaire, cette réforme vise à maintenir un haut niveau d'intervention pour répondre aux besoins spécifiques des différents maillons qui forment la chaîne de valeur de la musique.

Cette réforme a permis d'améliorer la cohérence des dispositifs de soutien hérités des structures préexistantes au CNM, d'adapter les critères de nos aides aux besoins des acteurs, et de mieux prendre en compte

les objectifs transversaux d'innovation, de transition écologique et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. La combinaison d'aides automatiques et sélectives permet de conjuguer l'encouragement à l'investissement et à la prise de risque, et le soutien aux acteurs les plus fragiles comme aux projets contribuant particulièrement à la diversité musicale.

UNE ORGANISATION MIEUX ALIGNÉE AVEC NOS PRIORITÉS

L'évolution de notre organisation en 2024 témoigne de l'importance stratégique de certaines missions du CNM. La Direction des affaires européennes et du développement international (DAEDI) a ainsi été créée, afin de renforcer notre action en faveur de la projection internationale de nos artistes et de nos entreprises. En parallèle, la Direction des études et de la prospective (DEP) et la Direction du soutien aux artistes, aux entreprises et aux projets (DSAEP) ont été restructurées, pour mieux répondre aux enjeux actuels et futurs de notre secteur.

UN MODÈLE DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

En 2024, pour la première fois, le CNM a bénéficié d'une ressource nouvelle, issue de la taxe sur les plateformes de streaming. Cette nouvelle source de financement, qui complète la taxe sur le spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, les crédits budgétaires et les contributions volontaires de nos partenaires, renforce non seulement les moyens d'intervention du CNM, mais surtout la cohérence entre son modèle de financement et son périmètre d'intervention.

UNE GESTION EFFICACE ET RIGOREUSE

Un point d'orgue de l'année 2024 a été la publication du rapport de la Cour des comptes, qui a salué la gestion exemplaire du CNM. En particulier, il a reconnu la gestion rigoureuse des crédits de fonctionnement, le rôle crucial du CNM dans le soutien aux professionnels de la musique durant la crise sanitaire, et la montée en puissance

de sa mission d'observation de la filière musicale. Les résultats concrets des actions structurantes menées – en matière de développement durable, d'égalité femmes-hommes, de formation professionnelle, et de structuration du secteur – ont également été soulignés.

Plusieurs des recommandations formulées par la Cour des comptes ont d'ores et déjà été prises en considération, et l'année 2024 a vu la finalisation de nouvelles avancées importantes, notamment la réforme des règles d'attribution des aides financières. Ce chantier, mené en concertation avec la filière, marque un tournant pour le soutien public à la musique et aux variétés, et prépare le CNM à de nouveaux défis.

UNE VISION TOURNÉE VERS L'AVENIR

Alors que nous clôturons ce cycle de réformes et de structuration, nous savons que le travail n'est jamais terminé. L'année 2024 marque une étape décisive dans la consolidation de notre opérateur, mais les défis à venir restent nombreux. Je suis convaincu qu'ensemble, avec l'engagement des équipes du CNM, des acteurs de la musique et des variétés, et de nos partenaires, nous continuerons à renforcer la filière musicale et à construire l'intelligence collective que les enjeux d'intérêt général requièrent.

Je vous invite à parcourir ce rapport d'activité, qui reflète la dynamique du travail collectif et les nombreuses avancées de l'année 2024. Ensemble, nous continuerons à faire de la musique un vecteur de transformation sociale et culturelle, en phase avec les enjeux du monde contemporain.



JEAN-BAPTISTE GOURDIN

Président du Centre national
de la musique



Centre national
de la musique
—
Rapport d'activité
2024

2. Introduction

2

Introduction



2.1. Chiffres clés 2024

2.1. CHIFFRES CLÉS 2024

AIDES FINANCIÈRES

34 Programmes de soutien financier

Plus de **100 M€** d'Aides attribuées

Plus de **5 200** Dossiers soutenus

21 Commissions d'attribution réunissant 600 professionnels et professionnelles membres.

ACCOMPAGNEMENT

13 Contrats territoriaux mobilisant 15 Directions régionales des affaires culturelles – ministère de la Culture et 20 collectivités territoriales.

650 Rendez-vous de conseil délivrés en matière de structuration, innovation, production phonographique, édition musicale, musique à l'image...

2 864 Exemplaires vendus d'ouvrages des Éditions du CNM pour 71 k€ de CA d'édition.

FORMATION

628 k€ de CA global des activités de formation

110 k€ de CA à l'international (Ghana, Côte d'Ivoire, Arabie Saoudite)

20 Pays concernés par l'accompagnement international (résidences, sessions d'écriture, événements professionnels, sessions d'information...), en plus des actions réalisées en ligne.

1 400 Stagiaires formés

90% de Taux de satisfaction des participants en moyenne

164 Sessions de formation dispensées

RAYONNEMENT

Plus de **30 000** Abonnés

31 Partenariats signés avec des acteurs et actrices répondant aux mêmes missions de soutien de la filière musicale et des variétés.

Dont **31** en crédits de fonctionnement

26 en crédits d'intervention

Plus quelques conventions-cadres.

+34% d'Audience globale sur les réseaux sociaux pour les comptes du CNM (Facebook, LinkedIn, Instagram), acquis de manière organique, sans publicité.

90% d'Abonnés basés à l'étranger pour la marque de recommandation What the France

2.2. DATES CLÉS 2024

01/01/24

ENTRÉE EN APPLICATION DE LA NOUVELLE TAXE STREAMING

La nouvelle taxe porte sur les services gratuits et payants de streaming musical. Son produit est affecté au CNM et destiné intégralement au financement des soutiens à la filière musicale et des variétés.

01/01/24

CRÉATION DE LA DAEDI

La Direction des affaires européennes et du développement international du CNM (DAEDI) aura pour mission d'amplifier les actions historiques du CNM à l'international (conseil, opérations internationales, showcases, aides financières) et d'insuffler des synergies entre les niveaux d'action nationaux et européens en matière d'export de la musique.

01/24

PUBLICATION DE LA 2^e ÉDITION DE LA GESTION SONORE

28/02/24

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FILIÈRE EN OCCITANIE-PYRÉNÉES ORIENTALES

Signature d'un deuxième contrat de filière de quatre ans entre l'État, le CNM et la Région Occitanie-Pyrénées Orientales pour renforcer les musiques actuelles dans cette région.

28/02/24

TENUE DE LA 1^{re} JPO EN RÉGION

Cette première Journée portes ouvertes organisée par le CNM pour aller à la rencontre de ses affiliés s'est déroulée à Toulouse au sein du tiers-lieu phare de l'innovation sociale Les Imaginations fertiles, et a rassemblé plus de 120 participants pour une journée d'échanges.

29/04/24

REMISE DES CERTIFICATIONS EXPORT 2023

Présentation par le CNM, en partenariat avec le SNEP, des certifications export pour 2023. Avec 424 certifications (Or, Platine ou Diamant) en 2023, le nombre de succès à l'export est en hausse de 30 % par rapport à 2022 et confirme le rayonnement de la musique française à l'international.

03/06/24

PUBLICATION DE L'ÉTUDE « SCÉNARIOS PROSPECTIFS POUR ORIENTER LA TRANSITION (SPOT) »

Publication, à l'occasion des Rencontres de l'innovation et des transitions dans la musique (RITM) au H7 à Lyon, de la 1^{re} étude de recherche de longue durée du CNMlab, inspirée des travaux de l'Ademe et menée par Ramboll.

10/06/24

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FILIÈRE À LA RÉUNION

Signature entre l'État, le ministère de la Culture, le CNM et la Région Réunion d'un deuxième contrat de filière musiques actuelles pour soutenir et structurer la filière jusqu'en 2027.

21/06/24

PRÉSENTATION DU PANORAMA DE LA DIVERSITÉ MUSICALE

Le panorama de la diversité musicale en France en 2023 couvre la musique enregistrée et le spectacle vivant. Présenté le 21 juin lors d'un déjeuner avec les professionnels et professionnelles du secteur, il met en lumière la richesse et la variété de la scène musicale française.

21/06/24

SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

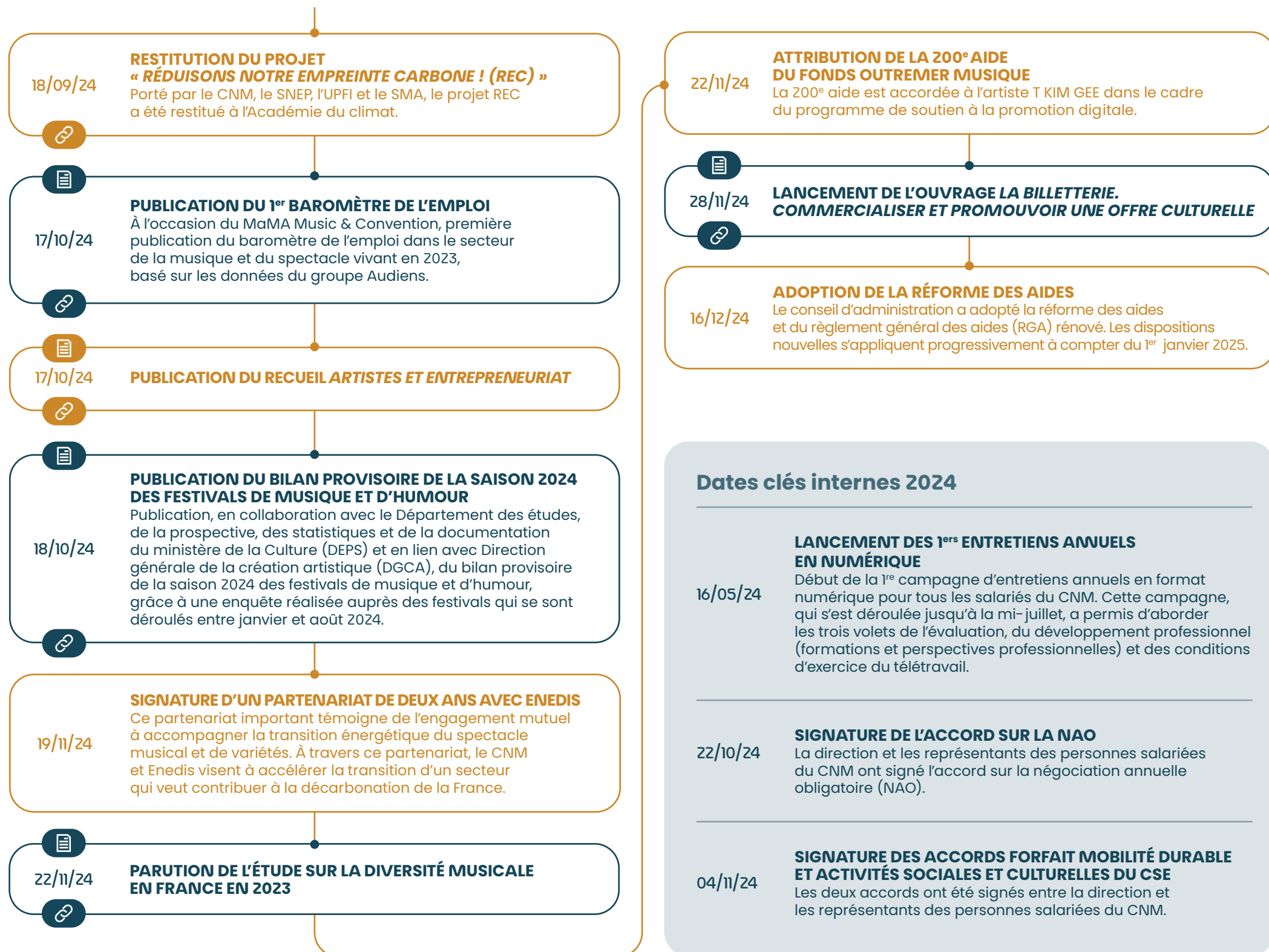
Signé entre la ministre de la Culture et le président de l'établissement, le contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 du CNM est un document stratégique très important. Élaboré en associant les équipes du CNM et les services de l'État, il fixe les grandes priorités stratégiques, les objectifs et les indicateurs principaux permettant de mesurer les résultats du CNM dans l'exercice de ses missions au soutien de la filière.

22/07/24

PUBLICATION DU RAPPORT SUR LA DIFFUSION DE SPECTACLES DE MUSIQUE ET DE VARIÉTÉS

La publication du rapport 2023 annonce pour la deuxième année consécutive un montant total de recettes de billetterie franchissant la barre symbolique du milliard d'euros. Ces chiffres témoignent d'une économie du live en croissance, portée par la diversité de l'offre et une forte demande, mais dont certains modèles économiques sont fragilisés, à l'image de celui des festivals.

2.2. Dates clés 2024



2.3. REVUE DE PRESSE

2.3. Revue de presse

Tsugi
26/01/24



**« C'est nous la musique » :
la musique se raconte en podcast**

« Le podcast C'est nous la musique met en lumière des métiers, des parcours et donne à entendre des points de vue sur une industrie musicale qui a subi et subit encore des changements très importants. » [...] « Une série qui pourra, peut-être, susciter des vocations, et contribuer à augmenter les forces vives d'un secteur dynamique et avide de nouveaux talents. »

AFP
11/02/24



**«Les spectacles d'humour, un secteur
dynamique mais pas sans fragilités»**

« Sur le plan national, "le nombre de spectacles d'humour déclarés a évolué de 5,9 % entre 2019 et 2023, en passant de 18 659 à 19 759", indique Romain Laleix, directeur général délégué du Centre national de la musique. Le CNM, organisme public créé il y a quatre ans pour soutenir le secteur professionnel de la musique et des variétés (humour, cabarets, spectacles musicaux) réalise chaque année une étude sur l'économie du spectacle. "Un nombre à mettre en regard de la croissance du spectacle vivant toutes esthétiques confondues sur la même période, qui a été de 19,4 %. En nombre de représentations proposées, en 2023, l'humour représente 28 % du volume total des spectacles de musique et de variétés, c'est considérable", ajoute Romain Laleix. »

LeMonde.fr
03/05/24



**La musique française
s'exporte toujours aussi bien**

« Le phénomène de "synchronisation" et le succès de la musique chantée en français expliquent la réussite des productions musicales françaises à l'étranger, selon une étude publiée par le Centre national de la musique. [...] La musique française se vend toujours aussi bien à l'étranger. C'est l'enseignement principal de la dernière étude du Centre national de la musique (CNM), dévoilée lundi 29 avril. En 2023, l'établissement public a enregistré 424 certifications à l'export – single ou album produit en France [...] Les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et la Chine sont les pays où les productions tricolores s'exportent le mieux. »

**News Tank
Culture**
05/06/24



**CNM : Beam for Music, Rapsodie
et Billy lauréats des 3^{es} Prix de l'innovation**

« Beam for Music (1^{er} prix), Rapsodie (2^e prix) et Billy (3^e prix) sont les trois entreprises récompensées lors de la troisième édition des Prix de l'innovation, organisée par le CNM lors de ses Rencontres de l'innovation dans la musique, à Lyon (Rhône), le 03/06/2024. »

Les Échos
24/06/24



**Musique : les recettes de billetterie
en forte hausse dans l'Hexagone**

« La France n'a pas à rougir de la diversité de sa production musicale. Selon un panorama présenté le 21 juin par le Centre national de la musique (CNM), analysant les quelque 170 000 titres déclarés en 2023 auprès des organismes de gestion de droits des producteurs phonographiques, la production française est "nettement plus diverse que la production internationale déclarée en France", en termes de genres. »

Sud Ouest
05/06/24



Nos festivals sont-ils sexistes ?

« Selon la dernière étude du Centre national de la musique publiée en 2023, "la part de femmes au sein de 90 festivals de musiques actuelles en 2019 (sur un panel de 5 416 personnes) est de 14 % pour 86 % d'hommes". »

France Info
27/06/24



**Festivals : 43 % étaient déficitaires en 2023
et 2024 s'annonce encore plus complexe**

« Après une année record en termes de fréquentation en 2023, le paysage des festivals français "est relativement contrasté", explique Aurélie Hannedouche. Ces chiffres de fréquentation sont à pondérer "au regard d'une augmentation très forte des charges due à l'inflation". Les coûts des cachets artistiques, des transports, des salaires et en matière de sécurité "ont augmenté de l'ordre de 15 à 20 %", a-t-elle expliqué. En 2023, les festivals ont résisté aux turbulences grâce à l'intervention du Centre national de la musique qui propose un dispositif d'aide pour les entreprises en difficulté. "Grâce au CNM, peu de festivals ont finalement disparu en 2023, mais je crains qu'en 2024 ça soit peut-être le cas", a-t-elle affirmé. »

**News Tank
Culture**
28/06/24



**CNM : signature du premier contrat
d'objectifs et de performance**

« Le premier contrat d'objectifs et de performance du CNM, pour la période 2024-2028, a été signé par Rachida Dati et Jean-Philippe Thiellay le 21/06/2024, après avoir été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 06/06/2024, annonce le CNM le 28/06/2024. Ce COP "s'inscrit dans le prolongement des objectifs stratégiques définis en décembre 2022 par l'établissement". Il comprend "trois principaux axes stratégiques", déclinés en "objectifs opérationnels et en indicateurs, permettant de mesurer les résultats du CNM au cours des cinq prochaines années". »

2.3. Revue de presse

Libération

23/07/24



Des aides du CNM conditionnées à une formation sur le harcèlement et les violences sexuelles

« Depuis deux ans, le Centre national de la musique oblige les responsables des structures du secteur à suivre une formation sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles s'ils souhaitent bénéficier de certaines aides. "Maintenant, c'est même en amont, on ne peut même pas valider l'inscription administrative au CNM, précise son président Jean-Philippe Thiellay. Nous multiplions les budgets pour aider les structures associatives qui agissent sur ce terrain. Nous sommes passés de 250 000 euros début 2020 à 1,6 million en 2023". »

Les Inrocks

12/08/24



Transition écologique : à quoi ressemblera le monde de la musique en 2050 ?

« À l'aune de la crise climatique en cours, le Centre national de la musique (CNM) s'est projeté en 2050, imaginant 4 scénarios d'évolution impliquant le monde de la musique. »

Le Parisien

01/09/24



Ces « colos » où naissent les tubes de demain

« "Les writing camps se multiplient, se réjouit Corinne Sadki, directrice du développement international au Centre national de la musique (CNM). De plus en plus d'éditeurs et de labels, même indépendants, en organisent ou y envoient leurs artistes. Au CNM, on a monté depuis 2021 pas moins de trente camps internationaux, réunissant 350 artistes, dont Boumidjal X (lauréat de la Flamme du compositeur 2024), Clou (nommée dans la catégorie révélation féminine aux Victoires de la musique), Fishbach, François and The Atlas Mountains, et 200 éditeurs... Ils ont eu lieu au Royaume-Uni, en Espagne, aux Pays-Bas, en Pologne, en Asie et ont abouti à plus de quarante sorties commerciales qui ont généré 35 millions d'écoutes en streaming". »

Outremers 360°

23/10/24



Le Centre national de la musique consolide son soutien auprès des acteurs de l'industrie musicale dans les Outre-mer

« "L'éloignement, l'insularité, la difficulté d'organiser des tournées ou de promouvoir les artistes sont des réalités indéniables dans les Outre-mer", rappelle Jean-Philippe Thiellay. C'est pour répondre à ces défis que le CNM a instauré le Fonds Outre-mer, reconduit chaque année. Ce fonds, doté de 600 000 euros au titre de l'année 2024, soutient la diffusion musicale, la présence digitale des artistes, la structuration des entreprises et la mobilité des professionnels de la musique. »

News Tank Culture

20/11/24



Transition énergétique : partenariat entre le CNM et Enedis

« Le Centre national de la musique et Enedis annoncent la signature d'un partenariat, dans le cadre du Salon des maires et collectivités locales, le 19/11/2024. Celui-ci vise à "sensibiliser et donner des outils concrets aux acteurs du secteur du spectacle de musique et des variétés pour réduire leur empreinte carbone". »

Classica

28/11/24



Bilan (f)estival

« Le Centre national de la musique a publié un bilan provisoire de la saison 2024 des festivals de musique et d'humour, à l'issue d'une enquête menée auprès des festivals organisés entre janvier et août. De fortes inquiétudes liées aux Jeux olympiques avaient été exprimées les mois précédant leur tenue. Il ressort de l'étude que les festivals concernés par la proximité des manifestations olympiques (10 % des événements) ont réussi à s'adapter dans la grande majorité des cas, en modifiant leurs dates ou leurs formats. »

La Tribune du dimanche

26/10/24



Étienne Daho ou Taylor Swift, qui doit gagner des millions ?

« La communauté des artistes réclame depuis plusieurs années l'adoption du modèle dit "User Centric", jugé plus équitable parce qu'il privilégie l'"engagement" de l'auditeur. Son abonnement est en effet redistribué pour rémunérer uniquement les artistes qu'il a écoutés. La plateforme Deezer avait milité ces dernières années pour son application. En vain... Or, selon une étude du CNM (Centre national de la musique) publiée l'année dernière, l'User Centric permettrait pourtant de réduire les redevances touchées par le top 10 des artistes (-17,2 %) et d'augmenter celles perçues par les artistes les moins écoutés (+5,2 %). »

News Tank Culture

17/12/24



CNM : aides sélectives renforcées dans le cadre de la réforme ; budget d'intervention 2025 à 117,8 M€

« Le CNM annonce l'approbation par son CA de son budget 2025, qui s'élève à 137,6 M€ (dont 117,8 M€ d'interventions financières), ainsi que la réforme de son système d'aides, le 17/12/2024. Cette réforme, qui résulte d'une "concertation de plus de dix mois avec le secteur professionnel", entrera en application au 01/01/2025. La réforme prévoit notamment un rehaussement à 40 % de la part des aides sélectives sectorielles du spectacle vivant relevant du champ de la taxe (contre 35 % auparavant), avec une orientation "vers les projets et entreprises dont la contribution à la diversité et le modèle économique fragilisé requiert une intensification du soutien public". »

 3. Devenir l'opérateur
de référence de la filière
de la musique
et des variétés

3

Devenir l'opérateur de référence de la filière de la musique et des variétés



3.1. Bâtir une gamme
cohérente et pertinente
d'études et de baromètres

Pour la
1^{re} fois

10 000
titres inclus
dans l'étude
du streaming
audio.



3.1. BÂTIR UNE GAMME COHÉRENTE ET PERTINENTE D'ÉTUDES ET DE BAROMÈTRES

La mission d'observation et d'analyse de la filière musicale constitue l'une des principales missions du Centre national de la musique. L'année 2024 a permis de poursuivre les efforts entrepris au cours des années précédentes pour bâtir une gamme cohérente d'études et de baromètres structurés.

Le renforcement et l'organisation de l'équipe dédiée à cette mission, depuis l'extraction des données jusqu'à la production des études, a également contribué à renforcer les liens tissés autour de ce sujet avec les professionnels et parties prenantes de la filière musicale.

Nous avons organisé cette concertation à travers des réunions dédiées avec les professionnels, tant lors de l'élaboration de la feuille de route de la Direction des études et de la prospective, qu'à chaque étape de la conception et de la production de chaque étude.

En 2024, la gamme d'études, de baromètres et de certifications que nous avons constituée s'articule autour de 3 axes de travail : la mesure de la diversité musicale, le suivi et la compréhension des enjeux du secteur en matière d'économie, d'emploi et d'égalité, et la certification des ventes à l'export.

3.1.1. Fournir une palette d'indicateurs de la diversité musicale

Le Centre national de la musique publie chaque année les résultats du dispositif d'observation global de la diversité musicale pour l'année précédente.

L'ÉTUDE SUR LA DIVERSITÉ MUSICALE EN FRANCE

À travers une série d'indicateurs, l'étude sur la diversité musicale en France propose une analyse approfondie de la production musicale (incluant les enregistrements phono-

graphiques et les clips vidéo), de la diffusion en radio, à la télévision, et de la consommation sur le streaming audio et vidéo.

Ce rapport fournit une vue d'ensemble des dynamiques du secteur en matière de diversité. Il évalue le poids des différentes esthétiques musicales, la représentativité femmes-hommes, la langue chantée (avec un focus particulier sur la part de la francophonie) et la récence des titres, en observant la part des nouveautés.

Cette photographie annuelle offre aux professionnels de la musique et au public un panorama essentiel sur l'évolution et les enjeux de la diversité musicale en France, depuis la production jusqu'à la consommation numérique, en passant par la diffusion dans les médias.

Dans le champ de la production, l'analyse couvre l'ensemble des œuvres déclarées auprès des deux organismes de gestion collective (Société civile des producteurs phonographiques – SCPP – et Société civile des producteurs de phonogrammes en France – SPPF). Dans le champ des médias traditionnels, l'étude porte sur les contenus

musicaux diffusés dans un périmètre de 65 radios et de 20 chaînes. En streaming audio, l'observation du top 10 000 titres se fonde sur un panel composé des six principales plateformes. S'agissant du streaming vidéo, les captations de concerts sont celles de deux plateformes issues d'acteurs publics de l'audiovisuel.

L'édition 2023 de l'étude sur la diversité musicale (publiée en novembre 2024) a été menée en concertation avec les acteurs de la filière, sur chacun des volets de l'étude.

À l'occasion d'un déjeuner rassemblant les professionnelles et professionnels de la musique en France, le 21 juin 2024, nous avons présenté un panorama de la diversité musicale en France en 2023, dans les champs de la musique enregistrée et du spectacle vivant.

Ce panorama, dont les données étaient tirées de différentes études du CNM, a permis d'analyser la diversité au prisme de plusieurs indicateurs. Il a également été l'occasion de rappeler la manière dont le CNM continue d'agir pour inciter à plus de diversité, que ce soit du point de vue des esthétiques ou du genre des interprètes.





3.1. Bâtir une gamme cohérente et pertinente d'études et de baromètres



*Le CNM enrichit le
baromètre annuel
de la diffusion
des spectacles
de musiques
actuelles et de
variétés d'une
analyse détaillée
par région.*



LE RAP ET LE JAZZ EN LUMIÈRE DANS DEUX PUBLICATIONS

Dans le courant de l'année 2024, le CNM a consacré deux publications à des esthétiques en particulier : le rap et le jazz, en s'appuyant sur les données récoltées à l'occasion des différentes études menées.

À partir des différentes études menées par le CNM, le focus dédié au rap dans l'écosystème français pose un regard sur les pratiques et usages des publics du rap, sur le marché de la musique enregistrée (de la production à la diffusion), du live et de son rayonnement à l'international. L'édition 2024 de cette étude a fait l'objet de deux présentations lors du Off des Flammes en avril 2024 et lors des Rencontres nationales de Buzz Booster en juin 2024.

Le focus concernant le jazz a tiré profit des données issues du baromètre des usages de la musique publié en 2023. D'une ampleur inédite, cette étude, conçue par le CNM en 2023 et réalisée par l'institut de sondage Ipsos sur la base d'un échantillon conséquent (4 000 personnes interrogées), a étudié les comportements d'écoute de musique de la population française sur l'ensemble de ses modes de diffusion : live, plateformes de streaming, supports physiques, radio et podcasts, TV, réseaux sociaux, vidéos courtes, jeux vidéo. Ce focus, présenté à l'occasion du festival Jazzahead ! à Brème en avril 2024, analysait spécifiquement les caractéristiques d'écoute des amateurs français de jazz.

3.1.2. Quantifier et analyser les enjeux économiques et sociaux de la filière musicale

Le CNM consacre une partie importante de ses travaux à cette mission.

LES CHIFFRES DE LA DIFFUSION LIVE EN FRANCE

En juillet 2024, le CNM a publié le baromètre annuel sur la diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés en France.

Réalisée sur la base des déclarations de taxe sur la billetterie et des montants de contrats de

cession perçues en 2023, c'est-à-dire des données exhaustives du périmètre observé, cette étude est l'outil de référence permettant de caractériser la situation de la scène musicale et des variétés sur le territoire français.

Les principaux indicateurs observés sont le nombre de festivals réalisés, le nombre de lieux de diffusion, le nombre de représentations, la fréquentation, les recettes de billetterie et le prix moyen du billet.

Cette étude est réalisée en concertation avec le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture et toutes les organisations professionnelles représentant des entreprises relevant du périmètre observé. Ces structures sont regroupées au sein d'un comité de suivi auquel sont présentés les résultats de l'étude.

Le CNM enrichit également cette étude annuelle par une analyse détaillée par région, conçue comme un outil de pilotage au service des professionnels et des élus locaux.

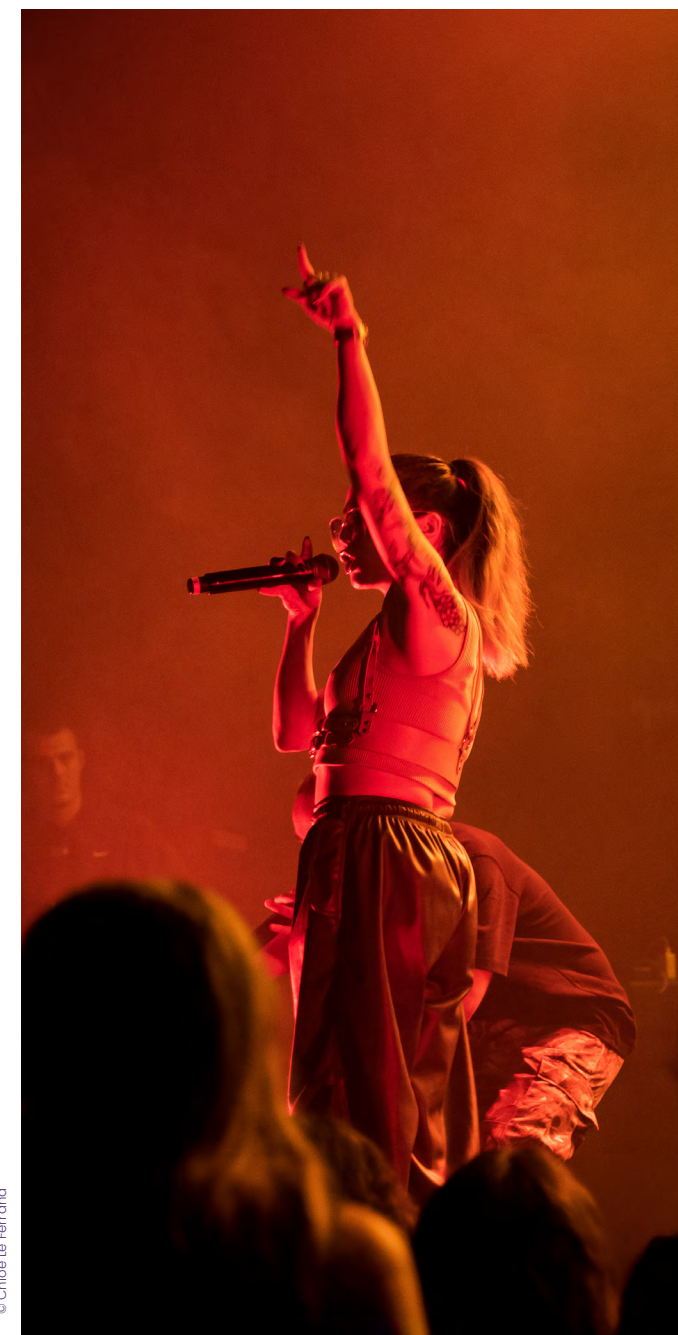
Pour la première fois en 2024, la Corse et les territoires d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte) ont fait l'objet d'une analyse dédiée. Autre nouveauté : le CNM a mis ses données à disposition, offrant ainsi un accès simplifié et une utilisation optimisée pour l'ensemble des parties prenantes. Ce volet régional a été publié en décembre 2024.

L'ACTUALISATION DU BAROMÈTRE SUR L'ÉCONOMIE DES FESTIVALS

Répondant à l'alerte de nombreux organisateurs et organisatrices de festivals de musique sur les évolutions rapides et profondes de la structure budgétaire de leur manifestation dans un contexte post-Covid, le Centre national de la musique a poursuivi, en 2024, l'actualisation d'un baromètre de l'économie des festivals.

Cette étude barométrique annuelle vise à présenter les caractéristiques et évolutions budgétaires des festivals de musiques actuelles dans un contexte de fragilisation de leur modèle économique.

Afin de garantir la fiabilité des données analysées et la robustesse des résultats qui en découlent, cette étude a été réalisée sur la base des bilans réalisés communiqués au CNM par un panel de 85 festivals de musique soutenus dans le cadre du programme d'aide aux festivals. Bien que devant répondre à certains critères d'éligibilité spécifiques, cet échantillon se veut représentatif de la diversité des festivals actifs sur le territoire français (saisonnalité, durée, programmation, fréquentation, etc.).



3.1. Bâtir une gamme
cohérente et pertinente
d'études et de baromètres

+30 %
de ventes
certifiées
à l'export.

UN BILAN PROVISOIRE DE LA SAISON FESTIVALIÈRE, DÈS OCTOBRE 2024

Toujours dans l'objectif de suivre au plus près l'évolution de la situation des festivals de musique et de variétés en France, le CNM et le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture (DEPS), en lien avec la Direction générale de la création artistique (DGCA), ont publié en octobre 2024 un bilan provisoire de la saison 2024 des festivals de musique et d'humour.

Ce dispositif d'observation commun initié en 2024 a pour objet de dresser dès la fin de la saison festivalière un bilan anticipé de la situation des festivals relevant des musiques actuelles, classiques et contemporaines, et de l'humour, ayant eu lieu en France. Il vise en particulier à observer la proportion de festivals impactés par la conjoncture spécifique à l'année 2024 (Jeux olympiques et paralympiques, élections législatives anticipées, etc.) ainsi que par un contexte structurel marqué par des aléas climatiques de plus en plus fréquents, et de fortes tensions budgétaires. La fréquentation des festivals, ainsi que leurs caractéristiques financières font également l'objet d'une analyse.

Ce baromètre a été conçu pour fournir, peu de temps après la fin de la saison estivale, des données de tendance sur les festivals ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2024. Les 2 082 festivals de musique et humour répertoriés dans la cartographie nationale des festivals du ministère de la Culture ont été interrogés via un questionnaire auto-administré en ligne. Dans cet ensemble, 877 réponses exploitables ont été recueillies et constituent le panel de l'étude publiée en octobre 2024.

Les organisations professionnelles EkhoScènes, Syndicat des musiques actuelles (SMA) et France Festivals ont été consultées tout au long du processus de réalisation de cette étude. À l'occasion de l'édition 2024 du Bilan des festivals, le CNM et le DEPS ont présenté ensemble les principaux résultats de l'étude lors d'une table ronde au MaMA. Trois intervenants invités ont pu commenter ces résultats au regard de l'expérience de leurs manifestations (Haude Hellio pour le Printemps de Bourges et les Francofolies de La Rochelle, Marie Sabot pour We Love Green et Stéphane Krasniewski pour Les Suds à Arles).

LA 1^{RE} ÉDITION D'UN BAROMÈTRE DE L'EMPLOI

Sur le volet des enjeux sociaux, en octobre 2024, le CNM a également lancé la première édition du baromètre de l'emploi dans le secteur de la musique et du spectacle vivant.

Présenté à l'occasion du MaMA Festival en octobre 2024, le CNM a réalisé ce baromètre à partir des données fournies par Audiens, groupe de protection sociale paritaire à but non lucratif. Ces données, fournies de manière agrégée et anonymisée au CNM, se fondent sur les déclarations sociales nominatives qu'Audiens récolte dans quatre champs conventionnels.

Cette analyse brosse un portrait de l'état de l'emploi dans la filière musicale, réparti par champ d'activité (spectacle vivant subventionné, spectacle vivant non subventionné, édition musicale et édition phonographique), ainsi qu'une analyse spécifique de la situation dans l'emploi des talents de la musique et du chant.

3.1.3. Certifier les ventes à l'export

En partenariat avec le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), le Centre national de la musique certifie, selon un rythme annuel, les ventes à l'international des singles ou albums français.

Ainsi, les certifications export de l'année 2024 prennent en compte les ventes physiques et/ou digitales de productions françaises (ou de productions fortement rattachées à la langue française et/ou dont le développement est assuré de manière significative par une entité française), réalisées en dehors du territoire français au 31 décembre de l'année 2023.

Les certifications à l'export sont des distinctions attribuées aux œuvres dont les performances ont atteint un certain niveau à l'international. Elles mettent en valeur le succès des productions françaises en dehors de leur marché domestique et leur capacité à séduire un public international.

Publiées et présentées dans le cadre d'une conférence de presse en mai 2024, les analyses des chiffres nous permettent de comptabiliser 424 certifications en 2023, soit une augmentation conséquente de 30 % par rapport à 2022. Ces résultats permettent de confirmer la vitalité des productions françaises sur le marché international.

Un appel à certification export a été mené en début d'année 2025, en vue d'une publication au printemps prochain des certifications à l'export liées aux productions de l'année 2024.

© Chloé Evans



3.2. IMPULSER UNE RÉFLEXION PROSPECTIVE POUR NOURRIR ET ANIMER LE DÉBAT

3.2.1 Faire du CNM un centre de ressources à destination des professionnelles, professionnels et du grand public

Au-delà des études qu'il produit, le CNM est en observation constante de la filière grâce au dispositif de veille. Celle-ci permet de suivre en continu les usages et les enjeux professionnels à l'œuvre sur l'ensemble des champs relevant de ses compétences.

Ce dispositif de veille s'appuie sur la sélection, la qualification et l'analyse d'informations en ligne (études, guides, règlements, appels à projet, communiqués, rapports, articles, interviews...) produites par des acteurs et actrices publics ou privés, et qui renseignent les membres de la filière sur des éléments relatifs à leur activité professionnelle.

Au sein de l'établissement, ce dispositif de veille vise à remplir trois fonctions :

1) FOURNIR UNE SÉLECTION DE CONTENUS ADAPTÉE AUX SERVICES D'INFORMATION DU SITE INTERNET DU CNM

Ces sélections se présentent sous forme de flux d'actualités, l'objectif étant d'être réactif pour informer les usagers du CNM en recherche d'opportunités, de ressources et d'annonces professionnelles.

En 2024, 37 revues de web ont été publiées (en augmentation de près d'un quart du nombre d'éditions par rapport à 2023), contenant 138 articles en moyenne par édition, constituées à moitié par des articles d'actualité francophone et à moitié par des articles d'actualité internationale. Environ 40 % des articles recensés sont venus alimenter les différents mini-sites du CNM. Sur l'agenda en ligne, 790 dates ont été publiées (246 rencontres professionnelles et 544 appels à projet).

2) CONSTITUER UNE BASE DE CONNAISSANCES DOCUMENTAIRES ARCHIVÉE ET INDEXÉE

Cette base de données, qui constitue un socle technique aux différentes exploitations de la veille, assure la gestion d'un catalogue de documents accessible depuis le site Internet du CNM via le moteur de recherche. L'accès à cette ressource vise à nourrir les recherches des équipes du CNM comme celles de ses usagers et usagers.

En 2024, plus de 8 000 contenus d'information ont été sélectionnés, indexés dans la base documentaire et relayés (en augmentation d'un tiers par rapport à 2023). Nous avons également poursuivi les travaux sur une matrice d'indexation des contenus (phase de développement achevée, phase de tests techniques en vue d'une mise en service à la fin du premier semestre 2025).

3) IDENTIFIER LES PROBLÉMATIQUES À SUIVRE ET ALIMENTER LA RÉFLEXION PROSPECTIVE AU SEIN DU CNM

L'analyse des contenus sélectionnés permet de décrypter les évolutions de la filière et d'apporter des éclairages sur les différents enjeux qui l'agitent. La cellule de veille constitue un support essentiel pour les équipes venant enrichir leur expertise dans le cadre d'un projet en cours ou à venir.

L'année 2024 aura vu la pérennisation des dispositifs testés en 2023, par l'organisation de réunions internes bimensuelles permettant d'échanger sur les actualités et remontées de terrain de la filière, et leur impact potentiel sur le travail à mener au sein du CNM.

En 2024, nous avons développé l'activité de production de ressources sur la filière musicale française et internationale, au sein d'un pôle dédié de la Direction des études et de la prospective.

Sur le volet des ressources internationales, le contenu publié et relayé s'est nettement étoffé, tant via la diffusion d'actualités internationales dans le fil de veille, que par l'enrichissement de la base documentaire. Une page ressources sur le marché japonais de la musique, ainsi qu'une fiche sur le marché de la musique enregistrée en Allemagne ont été mises en ligne, cette dernière ayant été présentée en mai 2024 à l'occasion d'un atelier « Accélérateur musique et spectacle vivant » organisé par BPI France. Enfin, l'agenda a été actualisé régulièrement en incluant les appels à projet et les principaux événements du secteur à l'international.

Sur le volet des ressources relatives au marché français, des contenus de cartographie et de présentation du marché français de la musique ont été produits et présentés dans le cadre d'événements professionnels internationaux (notamment lors d'une *trade mission* de professionnels allemands de la musique en France en avril 2024). Enfin, une note interne a été produite sur les contrats de rachat imposés par les plateformes dans le secteur culturel et créatif.





3.2. Impulser une réflexion prospective pour nourrir et animer le débat



16

publications
coordonnées
et concrétisées
par le CNMlab.



3.2.2. Conforter la place du CNMlab au cœur du monde académique, des professionnelles, professionnelset du grand public

Le CNMlab est le laboratoire d'idées du CNM. Il se singularise par ses publications d'expertises et de travaux scientifiques à destination de la profession et du grand public. En complément des études barométriques et socio-économiques du CNM, ces travaux sont le fruit de recherches académiques indépendantes et portent des réflexions plurielles sur des sujets à forte portée prospective pour la filière.

L'objectif du CNMlab est à la fois simple et ambitieux : se projeter au mieux vers l'avenir.

Après une année 2023 qui a vu la pérennisation de sa gouvernance et de son organisation, tant dans la structuration des processus éditoriaux que dans la concertation avec les relecteurs académiques et professionnels, l'année 2024 a été jalonnée par la tenue de 3 réunions de son conseil scientifique. Au sein de celui-ci a été accueillie **Marianne Lumeau**, économiste, enseignante-chercheuse à l'université de Rennes et au Centre de recherche en économie et management (CREM-CNRS).

En 2024, ce sont 16 publications du CNMlab qui ont été coordonnées et concrétisées par l'équipe du CNMlab. Les autrices et auteurs de ces travaux (14 francophones et 2 auteurs internationaux) ont ainsi préparé 2 ondes courtes (« Musiques urbaines : enjeux d'une catégorie contestée » et « Le devenir des Scènes de musiques actuelles »), 1 onde longue (« Scénarios prospectifs pour orienter la transition » - SPOT) et 8 chapitres du recueil « Artistes et entrepreneuriat. Vers de nouvelles formes d'organisation dans la musique ». Ce recueil, publié avec les Éditions du CNM et dévoilé à l'occasion du MaMA en octobre 2024, comprend également 5 entretiens approfondis avec des artistes réalisés, par l'équipe du CNMlab ([voir p.17](#)).

Cet ouvrage du CNMlab fait la part belle à la diversité des enjeux touchant les différents secteurs de la filière musicale et ses nombreux métiers, ainsi qu'à la diversité des personnalités et disciplines représentées.

L'année 2024 a également vu la préparation du recueil annuel 2025, sur la thématique « Musique et territoires ». Les 50 projets reçus dans le cadre de l'appel à contribution lancé par le CNMlab témoignent de sa forte identification comme un éditeur de référence en matière de médiation scientifique à destination du monde de la musique.



ZOOM

L'étude « Scénarios prospectifs pour orienter la transition »

Dans un contexte de bouleversements climatiques et environnementaux, une réflexion sur la transition écologique de l'écosystème musical est nécessaire afin de lui permettre d'adopter une logique de développement qui ne dépasse pas les neuf limites planétaires définies au niveau international.

Cette étude, inspirée des travaux prospectifs de l'Ademe et menée par le cabinet Ramboll, est le fruit d'une réflexion collective entre la recherche et le monde professionnel. Elle ouvre des pistes pour un avenir musical bas-carbone en proposant quatre scénarios à l'horizon 2050 pour imaginer un écosystème musical plus durable, en phase avec les enjeux climatiques actuels.

L'étude a bénéficié d'un fort retentissement, tant dans les médias qu'auprès des professionnels. Ce succès s'explique notamment par de nombreuses restitutions au cours de l'année et par la déclinaison innovante des résultats de l'étude SPOT sous la forme de *serious game* (jeu sérieux) facilitant la projection à long terme, pour susciter une prise de conscience dans l'immédiat. Les sollicitations continuent d'affluer pour présenter l'étude sous cette forme auprès des professionnels.

ZOOM

Les temps forts du CNMlab hors les murs

L'année 2024 a vu la montée en puissance de la diffusion des travaux publiés dans des enceintes professionnelles, à l'occasion d'événements et de moments d'échange. Ces interventions et présentations, réalisées par les autrices et auteurs des travaux comme par l'équipe du CNMlab, ou par des figures de la profession, ont permis de faire vivre les réflexions soulevées dans les travaux directement au cœur des débats de la filière.

Présentation du recueil « Artistes et entrepreneuriat. Vers de nouvelles formes d'organisation dans la musique » (CNMlab x Éditions du CNM) au MaMA en octobre, suivi d'une table ronde sur « L'entrepreneuriat dans la musique : empowerment ou précarisation des artistes ? » avec Anna Lenoir, Myra, Julien Soulié et Jérémy Vachet.

Présentation de l'onde courte « Musiques urbaines – genèse et enjeux d'une catégorie contestée » par Karim Hammou au Off des Flammes en avril.

Présentation de l'onde courte « Le devenir des scènes de musiques actuelles » par Philippe Teillet au Congrès annuel du SMA en septembre à Brest, suivie d'une table ronde composée de Céline Courable (La Cordo), Pierre Tarbadel (SMAC 07), Stéphanie Thomas (L'Antipode) et Philippe Teillet.

Présentations de l'étude SPOT « Scénarios prospectifs pour orienter la transition » par les équipes du CNMlab et de l'unité transversale Transitions et innovation aux Rencontres de l'innovation et des transitions dans la musique (RITM) en juin (Lyon), à « Décarbonons la Culture #2 » à l'Assemblée générale d'Ekhoscènes en septembre (Reims), à Reeperbahn Conference en septembre (Hambourg), à Anticipation Festival #2 en septembre (Paris), ainsi qu'en octobre devant une cinquantaine d'étudiants de Sorbonne-Nouvelle, en collaboration avec le Collegium Musicae.

Le CNMlab a été présent et partenaire à l'occasion d'autres événements : Journée d'échanges organisée par la FELIN sur la découvrabilité des œuvres musicales à l'ère du streaming en décembre 2024, ainsi que la 8^e journée d'économie de la culture à l'initiative du ministère de la Culture (DEPS) portant sur « Le streaming musical : systèmes de recommandation et modèles de rémunération ».

3.2.3. Amplifier l'accompagnement grâce aux Éditions du CNM

Vecteur de connaissances sur le secteur et l'histoire de la musique, le Centre national de la musique amplifie ses actions d'accompagnement grâce à son offre éditoriale à destination des acteurs et actrices de la musique. Il édite quatre types d'ouvrages :

1) MÉTIERS DE LA MUSIQUE



Rédigés par des spécialistes de la filière musicale, régulièrement réédités, **les guides** de la collection « Métiers de la musique » **décodent et transmettent les pratiques liées à la filière musicale** : production de spectacles, organisation d'événements, développement de carrière artistique, production phonographique, édition musicale et prévention des risques.

Construite en **étroite collaboration avec** le service des Formations du CNM ([voir p. 43](#)), cette collection constitue un excellent moyen pour les membres de la profession et celles et ceux qui souhaitent s'y insérer d'appréhender les règles et les évolutions au sein des branches spécifiques du secteur musical.

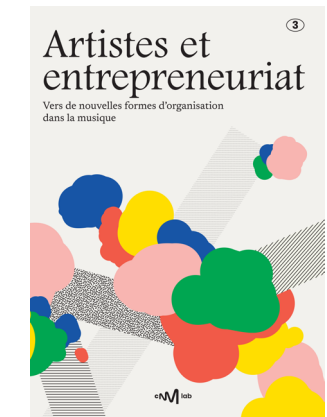
Trois ouvrages ont été publiés dans cette collection en 2024 :

– Janvier : mise en vente de la 2^e édition de **La gestion sonore. Guide pratique de la diffusion de musiques amplifiées**, sous la direction de l'association AGI-SON, qui apporte à **celles et ceux qui conçoivent les lieux de diffusion, les dirigent, y travaillent ou y jouent**, des clés pour une gestion sonore maîtrisée.

– Septembre : 3^e édition de **La sécurité et la sûreté des petits lieux de spectacles**, de Scott Delhaise-Ramond, qui s'adresse aux **responsables des cafés, hôtels, restaurants et des petits lieux organisant des spectacles**.

– Novembre : publication de la 1^{re} édition de **La billetterie. Commercialiser et promouvoir une offre culturelle**, de Corinne Lefebvre, pensée pour **accompagner la mise en place et l'optimisation d'une billetterie au sein d'un établissement culturel**.

2) RECUEILS DU CNMlab



Aux côtés du CNMlab, les Éditions du CNM éditent les « **Recueils** » annuels, conçus comme des opus collectifs qui présentent **différentes approches – professionnelles, sociologiques, juridiques – autour d'une même thématique**.

 – Octobre : à l'occasion du MaMA, parution d'**Artistes et entrepreneuriat. Vers de nouvelles formes d'organisation dans la musique**, qui explore les **nouveaux modes d'organisation des artistes** au sein de la filière musicale et invite à s'interroger sur la pertinence, les incidences, la durabilité et les risques de ces modèles de structuration.



3.2. Impulser une réflexion prospective pour nourrir et animer le débat

250
librairies
diffusent
les ouvrages
du CNM
en France.



© Lucie Boussouar



3) RÉPERTOIRES

Les Éditions du CNM élargissent leur catalogue avec une **nouvelle collection à destination du grand public**. Raconter la grande et la petite histoire de la musique, de ses figures, de ses métiers, de ses outils, de ses lieux : telle est l'ambition de la collection « Répertoires », centrée sur la **valorisation du patrimoine musical français**, l'une des missions du CNM. La préparation du premier ouvrage de cette collection, consacré à l'**histoire de l'industrie phonographique française** de la fin du XIX^e siècle à nos jours, a été lancée en 2024, pour une parution prévue en 2025.

4) COÉDITIONS

Les Éditions du CNM ont aussi progressivement noué des relations avec des acteurs de la filière musicale et de l'édition de livres, qui donneront lieu à des **coéditions en 2025**. Paraîtra par exemple en octobre 2025 le **catalogue de la nouvelle scénographie du musée de la Musique**, publié en coédition par les **Éditions de la Philharmonie de Paris**, les **Éditions du CNM** et **Flammarion**.



ZOOM

La diffusion des ouvrages du CNM

Les Éditions du CNM sont diffusées sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que dans les territoires d'Outre-mer, notamment grâce à des organismes comme Jeudi Formation à La Réunion ou le Pôle de ressources de Guyane. La majorité des centres de formation pour la sécurité des exploitants habilités CPNEF-SV (Artek, Tandem, CFPTS, Arkalya, etc.) distribue nos livres à leurs stagiaires.

Les livres du CNM sont également disponibles dans un réseau de 250 librairies en France, et le maillage territorial se met en place dans les bibliothèques municipales de prêt, les médiathèques et les bibliothèques de conservatoires.

La boutique en ligne (boutique.cnm.fr) attire de nombreux clients, particuliers et professionnels. Cette offre en ligne est élargie à quelques places de marché incontournables qui génèrent une part significative du chiffre d'affaires. La vente directe a lieu lors de salons professionnels, sur les stands du CNM (MaMA) ou dans les librairies partenaires (JTSE). L'espace Zig Club a permis de lancer le guide *La billetterie*, de Corinne Lefebvre, et d'ouvrir un nouveau canal de vente. (voir p. 47).

En 2024, le CNM a vendu près de **2 900 exemplaires** de ses ouvrages, pour un chiffre d'affaires de **71,5 k€ TTC**.

 **4. Garantir la diversité
et contribuer au
rayonnement du secteur**

4

Garantir la diversité et contribuer au rayonnement du secteur



4.1. SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES ARTISTES, LES PROJETS ET LES ENTREPRISES EN FRANCE

4.1.1. Promouvoir l'affiliation, préalable au soutien financier

Depuis 2022, toute personne ou structure souhaitant obtenir une aide du CNM doit y être affiliée. Cette démarche en ligne permet de vérifier la régularité de la structure qui sollicite une aide auprès du CNM, au regard de ses obligations fiscales et sociales et du respect du droit du travail. Elle a également pour objet de collecter des données afin d'étudier les conditions d'activité économiques et sociales des entreprises du secteur.

Après la création d'un compte CNM et l'ouverture d'un espace professionnel, l'affiliation est la dernière étape du parcours en ligne pour accéder à la totalité des services du CNM.

1) NOMBRE D'AFFILIATIONS EN 2024

En 2024, 6 481 demandes d'affiliation ont été validées, un chiffre stable par rapport à 2023 (6 522). Après deux années (2022-2023) marquées par une augmentation significative du nombre d'affiliés en lien avec l'extension du champ de l'affiliation, 2024 marque le pas. Cette tendance semble signifier que le CNM se rapproche de la maturité en ce qui concerne les structures ou personnes susceptibles d'être éligibles à l'affiliation.

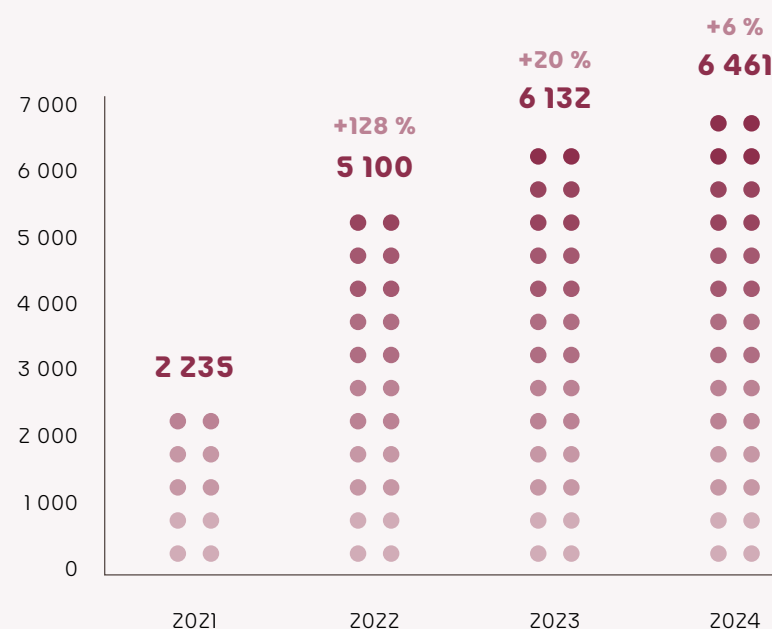
2) RÉPARTITION DES AFFILIATIONS EN 2024

De manière générale, les répartitions des affiliés du CNM restent stables par rapport à 2023 en ce qui concerne leur activité principale, leur forme juridique et leur implantation par région.

Sur les 6 481 affiliés du CNM, les personnes morales représentent 75 % (4 823) et les personnes physiques 25 %.

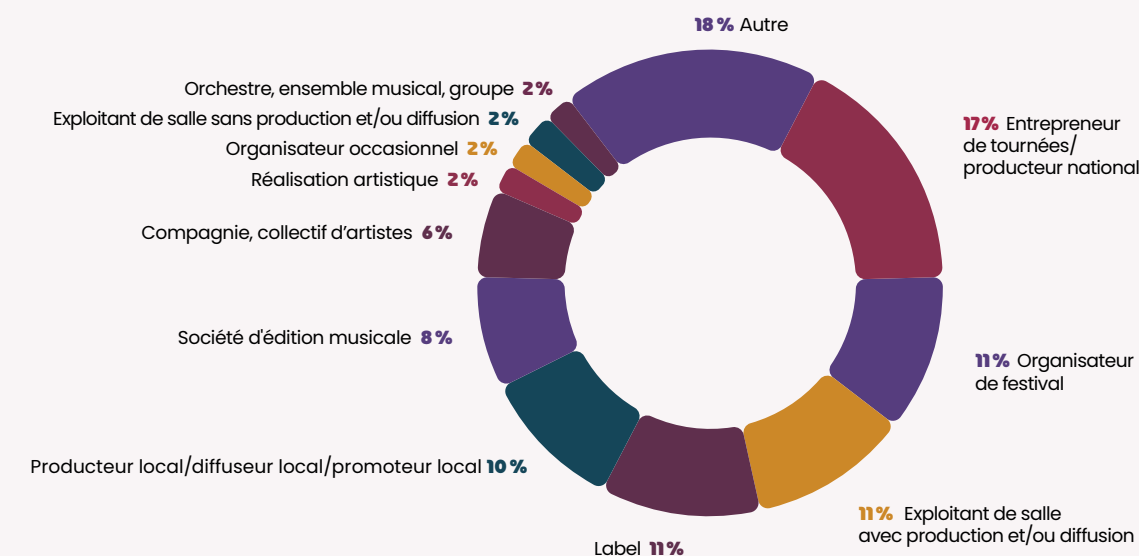
4.1. Soutenir financièrement les artistes, les projets et les entreprises en France

Évolution du nombre d'affiliations



Répartition des affiliés par activité principale en 2024.

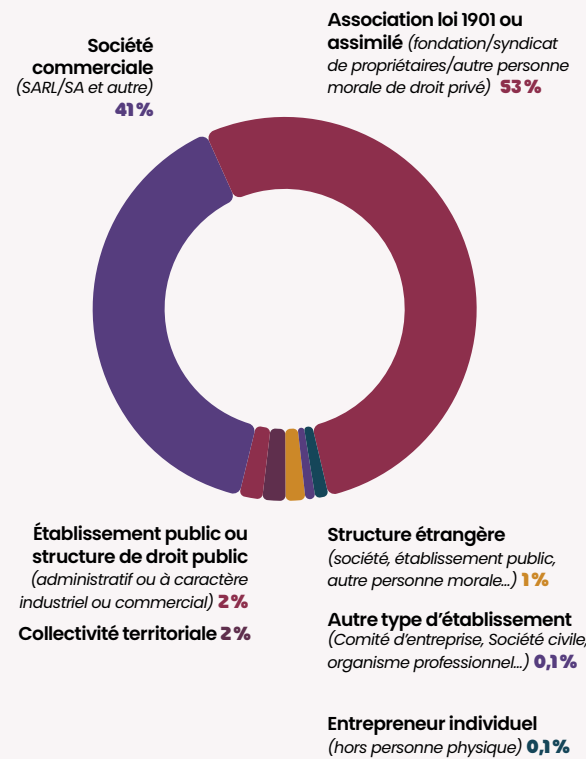
Les personnes physiques affiliées au CNM ont une activité d'écriture ou de création musicale. Plus de la moitié des personnes morales affiliées au CNM (50,3 %) se déclarent appartenir au secteur du spectacle vivant (tournées 17 %, festivals 11 %, salles 11 %, promoteurs locaux 10 %). 20 % d'entre eux déclarent avoir comme activité principale la musique enregistrée (production phonographique et édition musicale). Les compagnies et collectifs d'artistes représentent 6 % des affiliés de l'établissement.



4.1. Soutenir financièrement
les artistes, les projets et
les entreprises en France

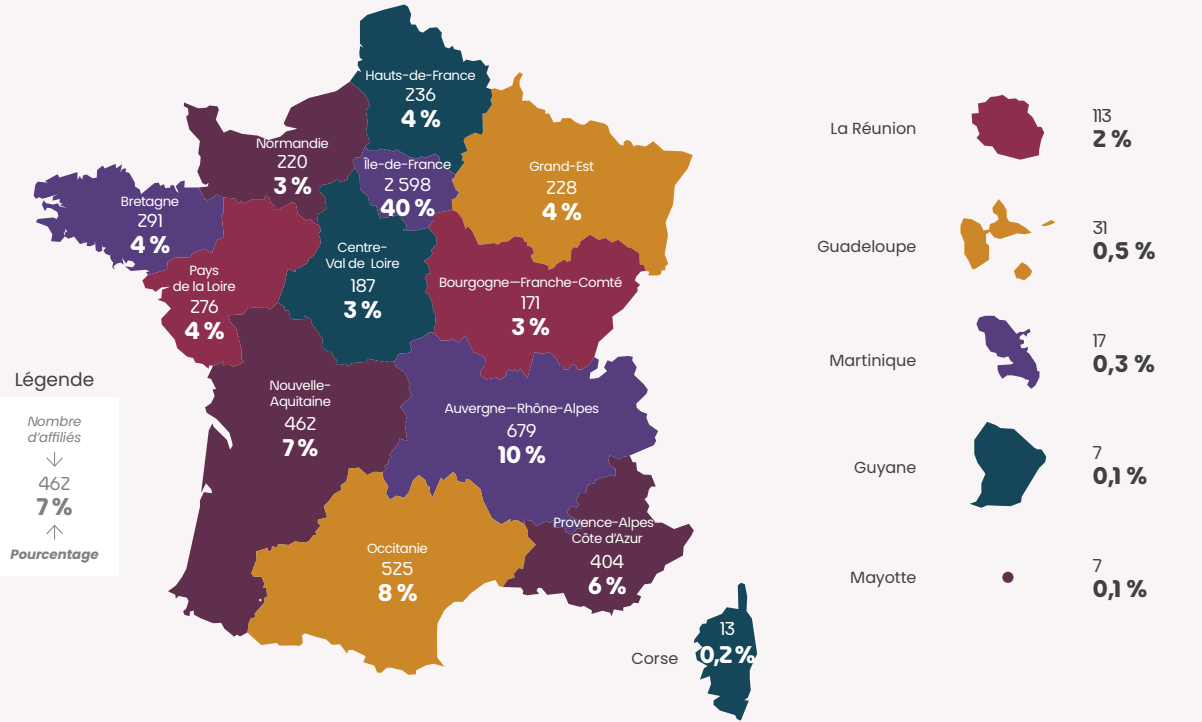
Répartition des affiliés en fonction de leur statut juridique en 2024

Les personnes morales affiliées au CNM sont principalement des associations (53 % - 2563) et des sociétés commerciales (41 % - 1992). 70 % (1 808) des associations affiliées au CNM ont pour activité principale le spectacle vivant (code APE 90.01Z). 43 % (855) des sociétés commerciales affiliées au CNM ont pour activité principale la production phonographique et l'édition musicale (code APE 59.20Z).



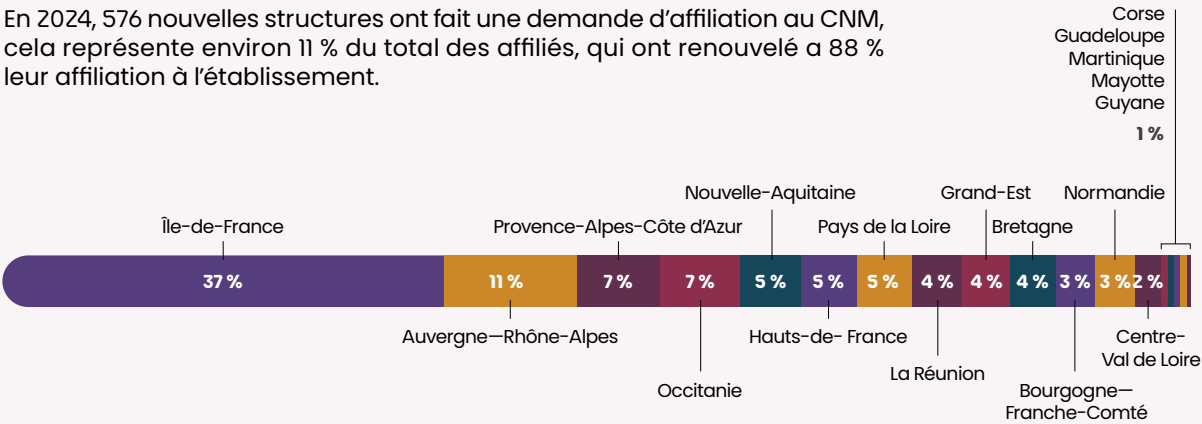
Répartition des affiliés par région

La répartition des affiliés par région pour les personnes morales et les personnes physiques reflète celle de l'activité sur le territoire, à savoir que près de la moitié des structures ont leur siège en Île-de-France (40 %). Les régions Auvergne—Rhône-Alpes avec 10 %, Occitanie avec 8 % et Nouvelle-Aquitaine avec 7 % se classent à la suite parmi les régions qui concentrent le plus d'affiliés.



Répartition des primo-affiliés par régions

En 2024, 576 nouvelles structures ont fait une demande d'affiliation au CNM, cela représente environ 11 % du total des affiliés, qui ont renouvelé à 88 % leur affiliation à l'établissement.



4.1.2. Déployer des aides financières ciblées

Le CNM a attribué plus de 100 M€ d'aides financières en 2024, dont 64 M€ d'aides sélectives nationales. Ces aides ont été distribuées à travers 34 programmes de soutien financier gérés par 21 commissions auxquelles participent près de 600 professionnels et professionnelles issus du champ de la musique et des variétés. Ces programmes permettent de répondre aux besoins des différents métiers de la filière, de la création à la production et à la diffusion, en accompagnant les investissements et les prises de risques.

Ces aides financières sont majoritairement gérées par la **Direction du soutien aux artistes, aux entreprises et aux projets (DSAEP)**, organisée en **7 services spécialisés**, au sein desquels collaborent 25 personnes dont l'expertise permet d'accompagner au mieux chaque métier dans ses spécificités :

- Auteurs/autrices, compositeurs/compositrices ;
- Production phonographique, image ; et édition musicale
- Production de spectacles ;
- Salles et disquaires ;
- Festivals ;
- Entreprises ;
- Structuration et développement professionnel.

L'équipe de la DSAEP est constamment engagée dans des interactions avec les personnes qui portent les demandes, ainsi qu'avec les membres des commissions d'aides, ce qui lui permet de continuellement enrichir son expertise, d'être au contact de l'évolution des pratiques et d'accompagner au mieux les porteurs et porteuses de projets.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la **gestion des aides à l'international et de celles à l'égalité femmes-hommes** est assurée par la Direction des affaires européennes et du développement international (DAEDI) qui a intégré la cellule égalité femmes-hommes.

En 2024, 4 438 dossiers, soit 84 % des dossiers reçus au CNM, ont été présentés aux commissions. Le taux de sélectivité de ces dossiers a été de 90%, pour des aides moyennes de 14 500 €.

1) ATTRIBUER DES BOURSES À L'ÉCRITURE ET À LA COMPOSITION

Le programme **Bourse aux auteurs/autrices et/ou compositeurs/compositrices** est le premier dispositif d'aide financière déployé par le CNM visant à soutenir directement ces métiers. Les bénéficiaires ont salué la mise en place d'un tel dispositif qui permet de répondre à leurs besoins en temps et équipements techniques, mais aussi à leur nécessité de se structurer.

En 2024, 452 artistes ont pu bénéficier de ce soutien direct.

NB : Les éléments présentés dans les éléments chiffrés tiennent également compte des 246 aides de l'année 2023, reportées en nombre et budget, en 2024.

2) SOUTENIR L'ÉDITION MUSICALE

Les aides à l'édition musicale ont pour objet le soutien à la création, l'accompagnement à la prise de risque des éditeurs et éditrices et le soutien à l'investissement sur le long terme de projets d'auteurs/autrices et compositeurs/compositrices émergents, ainsi que dans le développement d'un catalogue éditorial d'œuvres nouvelles.

AIDES AU DÉVELOPPEMENT ÉDITORIAL – MUSIQUES ACTUELLES :

En 2024, 174 demandes ont été soutenues pour un montant de près de 1,3 M€, au sein de ce programme visant à favoriser l'émergence de nouveaux talents, à faciliter la prise de risque de l'éditeur ou de l'éditrice et à encourager à investir sur le long terme dans les projets de développement de carrière sur les esthétiques de musiques actuelles.

AIDE À L'ÉDITION DE MUSIQUE CONTEMPORAINE :

En 2024, 97 projets d'édition ont été soutenus, pour un montant de global de 304 k€, par ce dispositif qui vise à aider les éditeurs et éditrices à développer des œuvres nouvelles dans le domaine de la musique contemporaine et du jazz de création. Il permet également de soutenir des projets d'édition d'œuvres présentant un caractère de risque en raison de la complexité du travail éditorial.

3) FINANCER LA PRODUCTION ET L'ÉDITION PHONOGRAPHIQUES

Les aides phonographiques, destinées aux producteurs et productrices phonographiques (propriétaires du master), ont pour objectif de favoriser l'émergence de nouveaux talents, de soutenir la création, de faciliter la prise de risque et d'encourager à investir sur le long terme dans le développement de carrière des artistes. Le concours du CNM peut aller jusqu'à 40 % des dépenses éligibles.

En 2024, le CNM a déployé 7,5 M€ en faveur des programmes directement dédiés au soutien de la musique enregistrée : 1 018 projets ont été soutenus.

Sous l'impulsion du streaming, la production, de plus en plus importante, tend en effet à se diversifier sous des formats nouveaux. Également, aux sociétés de production historiques s'ajoutent désormais les projets d'artistes producteurs ou d'ensembles.

AIDE À LA PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE – MUSIQUES ACTUELLES :

Ce programme s'adresse à toutes les esthétiques de musiques actuelles et a permis en 2024 d'accompagner une grande diversité d'artistes. Quelque 554 dossiers de production ont été financés, soit 85 % des demandes, pour un total de 5,4 M€.

AIDE À LA PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE – MUSIQUES CLASSIQUES ET CONTEMPORAINES :

En 2024, 100 enregistrements phonographiques concernant des ensembles, mais aussi des monographies autour de compositeurs ou de compositrices ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 1,2 M€.

Ce dispositif se distingue par un fort taux de soutien, soit 98 % des demandes.

AIDE À LA PRODUCTION DE MUSIQUE EN IMAGES :

L'aide à la production de musique en images vise à soutenir les projets de production d'une vidéo-musique, toutes esthétiques musicales confondues, en lien avec une actualité phonographique. Près de trois quarts (89 %) des demandes ont été soutenues en 2024, pour 2,7 M€.

ZOOM

Lancement d'une ambitieuse réforme des aides

Le CNM a effectué en 2024 un travail de réflexion sur sa politique d'interventions, dans le but de la rendre plus lisible, incitative et solidaire. Cette réforme des aides, qui résulte d'une concertation de plus de dix mois avec le secteur professionnel de la musique et des variétés, est entrée en application dès le 1^{er} janvier 2025.

Elle prévoit le déploiement d'un système puissant d'aide automatique dans le champ du spectacle vivant, comme de la musique enregistrée (4,5 M€) représentant 60 % des aides sectorielles bénéficiant à ces activités. Ces dispositifs encouragent, d'une part, les investissements des entreprises concernées dans la production et l'innovation et, d'autre part, leur engagement en faveur de la transition écologique et l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique et des variétés, au moyen de mécanismes d'incitation à l'ampleur inédite.

La réforme accentue également la dimension solidaire et redistributive du schéma d'intervention, en orientant plus clairement les aides sélectives vers les projets et entreprises dont la contribution à la diversité et le modèle économique fragilisé requiert une intensification du soutien public. Ainsi, la part des aides sélectives sectorielles du spectacle vivant relevant du champ de la taxe est portée à 40 % et les aides sélectives à la production phonographique seront désormais accessibles aux structures de production des artistes.

De manière générale, les aides sélectives, dans le spectacle vivant comme dans la musique enregistrée et l'édition musicale, sont remaniées en profondeur pour une plus grande ouverture à la diversité des modèles économiques et esthétiques et avec l'intégration de critères de transition écologique, d'innovation, d'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique, sous la forme de bonifications, pouvant aller jusqu'à 10 %, ou au moyen d'un renforcement des critères d'appréciation.

4) RENFORCER LE SOUTIEN AUX DISQUAIRES INDÉPENDANTS

En 2024, le CNM a renforcé le soutien aux disquaires indépendants à travers deux dispositifs d'aide : l'aide à la création ou reprise et l'aide à la modernisation. Sur les 50 dossiers reçus, 40 ont été retenus, dont 6 pour l'ouverture de nouvelles boutiques et 34 pour la modernisation ou le développement de leur activité. Une hausse significative par rapport à 2023 suite à l'intégration dans les dépenses éligibles d'une aide au loyer.

5) FACILITER LA PRODUCTION ET DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

AIDE À LA CRÉATION, À LA PRODUCTION ET À LA DIFFUSION DE SPECTACLE VIVANT :

Ce programme a pour objectif de soutenir les projets artistiques de création de spectacles (résidences, préproductions, répétitions), préalables à une exploitation du spectacle, et les projets de production et de diffusion de spectacles de musique ou de variétés. Cette aide est destinée au producteur ou à la productrice « générateur », au sens de la licence 2 d'entrepreneur de spectacles, c'est-à-dire l'employeur du plateau artistique.

En 2024, 87 % des demandes de musiques actuelles et variétés présentées à la commission ont été acceptées pour un peu plus de 9 M€ engagés ; pour le volet musiques classiques et contemporaines, ce sont 73 % de dossiers aidés pour un total de 1,8 M€ engagés au 31 décembre 2024.

L'aide du CNM intervient en complément de l'investissement du producteur ou de la productrice de spectacles sur un projet de production et de diffusion. L'effet « ciseau » identifié en 2023 perdure et conduit les producteurs et productrices de spectacles à solliciter encore plus régulièrement ce dispositif.

SOUTIEN AUX PROMOTEURS DIFFUSEURS :

Cette aide a pour objectif de soulager la prise de risque des diffuseurs dans des projets de promotion et de diffusion d'artistes émergents ou en développement, ainsi que pour la présentation de nouveaux talents ou de spectacles dans les catégories esthétiques les moins exposées. En 2024, 34 dossiers soutenus pour un montant total de 300 k€.

6) SOUTENIR LES SALLES ET LES FESTIVALS

En 2024, le CNM a poursuivi son engagement en faveur de la diffusion et de l'équipement des salles de spectacle à travers ses dispositifs d'aide dédiés.

AIDE À L'ACTIVITÉ DE DIFFUSION DES LIEUX :

Elle a connu une forte mobilisation avec 246 demandes reçues et 241 dossiers soutenus, pour une aide moyenne de 22 k€. Ce soutien permet d'accompagner efficacement la programmation et l'accompagnement d'artistes émergents sur tout le territoire.

AIDE À L'ÉQUIPEMENT ET À LA MISE EN CONFORMITÉ DES SALLES :

Elle a également joué un rôle essentiel. Sur 146 demandes déposées, 107 lieux ont bénéficié d'un accompagnement, répondant à des besoins variés : aménagements, mise aux normes, amélioration du confort d'accueil ou encore investissements en matériel, notamment en éclairage LED, dont l'usage continue de se renforcer.

AIDE À LA CRÉATION DE SALLES DE SPECTACLE :

Le CNM a également soutenu 12 projets de création de salles de spectacle, participant ainsi à l'élargissement du maillage culturel en France. Parmi eux, la nouvelle salle du Teil en Ardèche, celle de Saint-Girons en Ariège ou encore l'Embarcadère à Boulogne-sur-Mer témoignent de la diversité et de la vitalité des initiatives locales.

4.1. Soutenir financièrement les artistes, les projets et les entreprises en France



© Chloé Le Ferrand



Par ces aides, le CNM confirme son rôle central dans l'accompagnement des lieux de diffusion et leur adaptation aux enjeux techniques et environnementaux.

PLAN D'AIDE À LA TRANSITION DES LIEUX :

Le Plan d'aide à la transition des lieux (Plan lieux) a été mis en place pour **répondre aux crises successives et accompagner les enjeux d'avenir**. Il soutient les structures relevant du CNM dans leur évolution, en intégrant des aspects clés tels que la transition écologique, la sûreté et la sécurité, la gestion sonore, le confort des professionnels et du public, ainsi que les nouvelles formes de diffusion musicale en concert.

- **Aide au diagnostic (phase 1)** : 39 demandes d'aide au diagnostic (phase 1) ont été reçues, dont 33 concernaient des salles et 6 des festivals. Après examen, 30 ont été jugées recevables, avec 25 dossiers pour des salles et 5 pour des festivals. Ainsi, 29 aides ont été octroyées pour un montant total de 587 k€, soit une aide moyenne de 20 k€. Parmi les bénéficiaires figurent le festival Au Foin de la Rue à Saint-Denis-de-Gastines et La Cigale à Paris.

- **Aide à l'investissement (phase 2)** : 11 projets ont été aidés en investissement (phase 2), incluant 7 salles et 4 festivals, parmi lesquels le Casino de Paris et le festival Le Chien à Plumes à Villegusien-le-Lac. Le montant total alloué s'élève à 4,9 M€, avec une aide moyenne de 392 k€ par projet.

AIDE AUX FESTIVALS :

L'aide aux festivals vise à soutenir les festivals de musiques actuelles et de variétés dans leur structuration et leur démarche de responsabilité sociétale. Le dispositif s'adresse aux festivals s'inscrivant dans le respect du cadre légal et professionnel tel que défini dans le RGA du CNM. Sont soutenues en priorité les manifestations présentant une prise de risque justifiée par leur format, leur programmation et leur modèle économique.

L'enveloppe budgétaire plus conséquente en 2024 a permis de faire progresser le taux d'acceptation de 69 % en 2023 à 77 % en 2024, et d'accroître le nombre de bénéficiaires (+13 %), notamment à destination de manifestations de petite et moyenne taille (budgets compris entre

100 k€ et 500 k€). Les festivals dont le budget est supérieur à 2,5 M€ sont par ailleurs mieux soutenus en 2024 : ils représentent 12 % des demandes, 15 % du nombre d'aides attribuées et 40 % de l'enveloppe budgétaire.

7) METTRE EN PLACE DES AIDES AU DÉVELOPPEMENT ET À LA CROISSANCE DURABLE DE LA FILIÈRE

AIDES DE LA COMMISSION DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES :

La commission de soutien aux entreprises accompagne des entreprises de spectacles, des labels, des éditeurs, des éditrices, des disquaires dans l'évolution de leur modèle économique, selon deux programmes.

- **Aide au développement économique des entreprises** : ce premier programme concerne le développement économique des entreprises de la filière qui ont connu des vagues successives de bouleversements. Celles-ci doivent être capables de faire évoluer leurs ressources pour anticiper les évolutions du marché, d'investir pour diversifier leur activité ou se repositionner sur un marché en mutation.

La structure entrepreneuriale doit démontrer que son besoin de financement est autre que la croissance courante de son activité, qu'elle se situe dans un moment de rupture, de pivot, de changement de modèle. Il ne s'agit pas de financer la croissance courante des entreprises, et ce programme repose donc sur une sélectivité assez importante.

Le CNM a soutenu en 2024, pour un montant total de 927 k€, treize entreprises (65 % des demandeurs) diversifiant leur activité. Parmi celles-ci, une entreprise qui a opéré un repositionnement stratégique en se concentrant uniquement sur le *publishing*, abandonnant le management d'artistes – ce repositionnement lui permettant de développer des projets de musique électronique et de renforcer l'activité de synchro, jusqu'alors marginale. L'accompagnement du CNM a aidé à limiter le risque économique pendant cette période de transition, pendant laquelle les nécessaires investissements en ressources humaines ne verront leurs retombées financières effectives qu'après 12 à 18 mois.

- **Aide à la restructuration économique** : ce second programme, consacré à la restructuration économique, a pour objectif d'aider des entreprises se trouvant en situation de fragilité économique, du fait d'aléas d'exploitation notamment.

Il accompagne des entreprises de la filière fragilisées par des facteurs multiples : une reprise post-Covid inégale, l'inflation, des fonds propres modestes (voire inexistantes ou même déficitaires), des difficultés de trésorerie couplées à une capacité d'emprunt très limitée. Elles ont également rencontré des aléas d'exploitation pouvant mettre en péril leur activité (les conditions climatiques par exemple, qui ont pu s'avérer désastreuses pour les festivals).

La sélectivité de ce programme est assez importante avec 72 % des demandes acceptées (68 demandes, 49 dossiers acceptés pour un montant total de 5,7 M€ accordés). La priorité de la commission est de soutenir des projets de restructuration viables et réalistes.



AIDE DE LA COMMISSION STRUCTURATION, DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

• **Aide aux associations dont l'objet est de contribuer nationalement à la structuration, au développement et à l'intérêt général des professionnelles et professionnels de la musique et des variétés** : 30 associations de dimension nationale ayant une activité annuelle de structuration professionnelle sont soutenues par ce dispositif pour un montant total de 1,3 M€ soit une moyenne de 43 k€ par aide. L'attention est portée à la fois sur le modèle économique de la structure demandeuse et sur la qualité de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires de ces associations. L'ensemble des esthétiques éligibles peut être soutenu et observé grâce à ce dispositif.

• **Aide aux dispositifs d'accompagnement, de professionnalisation et aux rencontres professionnelles, favorisant le rayonnement et l'émergence des projets** : trois types de projets nationaux sont éligibles à ce dispositif. Les mécanismes d'accompagnement et de structuration professionnelle bénéficiant aux artistes émergents tels Les iNOUÏS du Printemps de Bourges ou Crossroad ; les salons et rencontres professionnelles de la filière : Midem, MaMA, Babel Med XP, etc. ; les cérémonies de remise de prix récompensant les artistes à la fois émergents et reconnus comme les Victoires de la musique ou le prix Joséphine. 22 projets d'envergure sont soutenus pour un montant total de 1 M€ soit 50 k€ en

moyenne. Sont mesurés l'attention portée aux artistes émergents (rémunération, visibilité et structuration professionnelle) et les impacts sur la filière.

• **Aide aux organismes de formation professionnelle** : ce dispositif soutient 10 organismes de formation professionnelle proposant des parcours de formation certifiants à destination des artistes auteurs/autrices, compositeurs/compositrices et artistes-interprètes. La commission observe le modèle économique du demandeur et ainsi que les taux d'insertion professionnelle. Une aide moyenne de 29 k€ pour un montant total de 295 k€.

• **Aide en faveur des projets de transition écologique** : la RSE est l'un des fils rouges de la commission Structuration, accompagnement professionnel et transition écologique. Les expérimentations, innovations et espaces de mutualisation de matériel sont soutenus par la commission. Sont aidées également les structures accompagnant les professionnels dans leur démarche RSE et plus particulièrement dans leur transition écologique. La commission apprécie le modèle économique, la gouvernance, la conception, et les impacts des projets soutenus. 17 dossiers acceptés pour un montant total de 795 k€.

AIDE DE LA COMMISSION INNOVATION :

Le **programme d'aide à l'innovation** soutient des solutions novatrices dans la filière musicale, qu'il s'agisse d'innovations en termes d'usages,

de techniques, de technologies ou de services. L'une des principales difficultés des projets innovants est leur difficulté à entrer dans les dispositifs de financement public traditionnels.

Le dispositif du CNM offre un soutien aux projets d'innovation ayant un impact positif sur la filière musicale, sans format ou périmètre strict. Cependant, les aides sont accordées de manière sélective, notamment en fonction de la maturité du projet, qui doit être suffisamment solide pour convaincre la commission de sa viabilité. De plus, le projet doit se distinguer de solutions déjà existantes sur le marché.

Le plafond de financement est fixé à 100 k€, ce qui permet de soutenir une diversité d'acteurs tout en crédibilisant les projets et en facilitant l'accès à d'autres financements.

En 2024, deux entreprises soutenues ont proposé des solutions permettant la réduction et le réemploi des matériaux scéniques : B Live avec un projet de machine modulaire, MiToB, système dont la base est issue en partie de machines recyclées et pouvant s'adapter à différents modules, permettant ainsi de rallonger la durée de vie de matériels et leur circularité ; Mécaoctet avec une solution de machinerie modulaire adaptable aux besoins scénographiques et à 90 % réutilisable sur d'autres projets artistiques.

© RAJE



ZOOM

Lumière sur quelques projets soutenus par le CNM en 2024

VICTOR LE MASNE

Compositeur, producteur, arrangeur, multi-instrumentiste, moitié du duo Housse de Racket fondé en 2005, il assure aussi la réalisation artistique d'albums et la direction musicale de spectacles. Le CNM a accompagné Victor le Masne dans un soutien au temps de création, pour qu'il puisse se consacrer pleinement à l'écriture et à la composition musicale des cérémonies des JO de Paris 2024.

« Bourse auteur/autrice – compositeur/compositrice »

VINCHA

Auteur-compositeur, Vincha multiplie les collaborations artistiques en mettant son talent au service de nombreux interprètes à succès. Il signe ainsi des textes pour les artistes Ben Mazué, Jérémy Frérot, Styleto, Mentissa, Barbara Pravi, ou encore Louane. Côté composition, il travaille avec des artistes tels que Grand Corps Malade, Olivia Ruiz ou encore Igit. Dans le cadre du soutien du CNM, Vincha a pu peaufiner la construction de son propre studio.

« Aide au développement éditorial » (Sony Music Publishing)

ADÈLE CHARVET

Adèle Charvet a retrouvé son complice Florian Caroubi pour enregistrer les incontournables de la mélodie française. Chausson, Hahn, Fauré, Debussy et quelques raretés à l'enregistrement comme Leroux, Moret ou Dubois, mais également Albéniz, seront célébrés avec brio dans cet album à paraître en septembre 2025.

« Aide à la production phonographique – musiques classiques et contemporaines » (Outhere Music France)

KOMPROMAT

2025 marque le retour du groupe Kompromat, composé de Rebeka Warrior et Vitalic, avec un deuxième album intitulé *Playing/Praying*. Le clip *I let myself go blind* est signé Simon Rieth, qui a réalisé le long-métrage *Nos Cérémonies*, présenté en compétition à la Semaine de la Critique du Festival de Cannes 2022.

« Aide à la production de musique en images »
et « Aide à la production phonographique musiques actuelles »
(Warrior Records)

PIERRE-EMMANUEL BARRÉ

Après sa dernière tournée clôturée par les Zénith complets de Lille, Toulouse et Paris, Pierre-Emmanuel Barré crée son 5^e spectacle, où il s'imagine lui-même *has been* en 2031. Il sort ici du format de conférence de son dernier spectacle pour nous offrir une vraie narration. Il n'abandonne pas pour autant son style, à la frontière de la critique sociale et politique, qui régale une fois encore le public. Le CNM a soutenu ici la première phase de création et le rodage du spectacle en public.

« Aide à la création, à la production et la diffusion de spectacle »
(Bleu Citron)

ALIOCHA SCHNEIDER

Cette tournée marque une phase de développement pour le jeune Franco-canadien autour d'un nouvel album, pour la première fois en français, qui tente d'autres sonorités, d'autres compositions, une guitare presque hawaïenne, une harmonie insulaire, des chœurs solaires... Le tout révélé par le mix de Mark « Spike » Stent (Miley Cyrus, Ed Sheeran, Harry Styles). Le CNM a soutenu ici une vraie prise de risque sur un projet phonographique, une tournée et un développement de carrière ambitieux.

« Aide à la création, à la production et la diffusion de spectacle »
(Zouave) et « Aide à la production de musique en images »
(V.F. Musiques)

UN SINGE EN ÉTÉ

Festival mayennais soutenu pour son travail de structuration sur son territoire et d'éducation artistique et culturelle de proximité en milieu rural. Organisé fin juin, il se positionne comme un micro-festival accessible et majoritairement tourné vers la découverte artistique. Il a fêté ses dix ans en 2024 en proposant une programmation large de musiques actuelles mêlant rock, rap et électro. Le CNM a accompagné le festival dans la mise en place d'une scène supplémentaire permettant la multiplication des projets émergents.

« Aide aux festivals »

LE PHARE À LUCIOLES

Compagnie dédiée aux écritures sonores contemporaines, Le Phare à Lucioles a ouvert un lieu de diffusion en région PACA en 2024. Cette nouvelle activité représente une prise de risque et un changement majeur du modèle économique de l'association. Comportant notamment des salles de spectacles et de cinéma, un espace extérieur, des appartements pour l'accueil d'artistes en résidence et un bar, le lieu participe à l'accès à la musique de création en milieu rural.

« Aide au développement économique »

AVIGNON FESTIVAL ET COMPAGNIES

L'association est soutenue pour l'accompagnement à la structuration des producteurs, diffuseurs, artistes à l'année et pendant le festival Avignon Off. En outre, l'association porte également un projet de transition écologique d'ampleur. En 2024, cette initiative a permis à 30 structures participantes de réduire significativement leur empreinte carbone, et d'éviter l'émission de 23 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 1,2 fois le tour de la Terre.

« Aide aux projets en faveur de la transition écologique »

4.1. Soutenir financièrement les artistes, les projets et les entreprises en France

Tableau de synthèse des aides financières

Toutes aides financières confondues
Hors partenariats et crédits d'impôt

	Nombres de dossiers reçus	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé (en M€)
Total des aides	7 544	6 579	5 938	100,7
Total des aides hors aides territoriales	7 014	6 076	5 587	95,7
Droit de tirage	1 176	1 149	1 149	31,7
Aides nationales sélectives	5 838	4 927	4 438	64,0
Aides territoriales	530	503	351	5,0

Aides octroyées en 2024 par le CNM

Répartition des dossiers instruits et soutenus par catégorie de programmes	Total	Aides sélectives nationales	Aides territoriales	Droit de tirage
Nombre de dossiers instruits	6 579	4 927	503	1 149
Nombre de dossiers irrecevables	967	911	29	27
Nombre de dossiers irrecevables/ nombre total de dossiers reçus	13 %	16 %	5 %	2 %
Nombre de dossiers soutenus	5 938	4 438	351	1 149
Nombre de dossiers annulés au 31/12	13	13	0	0
Nombre de dossiers soutenus/ nombre de dossiers instruits	90 %	90 %	70 %	100 %
Montant total demandé des dossiers instruits	132 257 223 €	90 689 058 €	9 840 660 €	31 727 505 €
Montant total demandé des dossiers soutenus	115 971 216 €	77 159 417 €	7 084 294 €	31 727 505 €
Montant total octroyé	100 741 811 €	64 015 054 €	5 020 265 €	31 706 492 €
Montant total annulé au 31/12	121 224 €	121 224 €	0 €	0 €
Montant total octroyé/ montant total demandé des dossiers soutenus	87 %	83 %	71%	100 %
Montant total octroyé/ montant total demandé des dossiers instruits	76 %	71 %	51 %	100 %
Montant moyen octroyé par dossier soutenu	16 966 €	14 424 €	14 303 €	27 595 €
Nombre de structures aidées	2 316	1 678	281	876

Répartition des aides

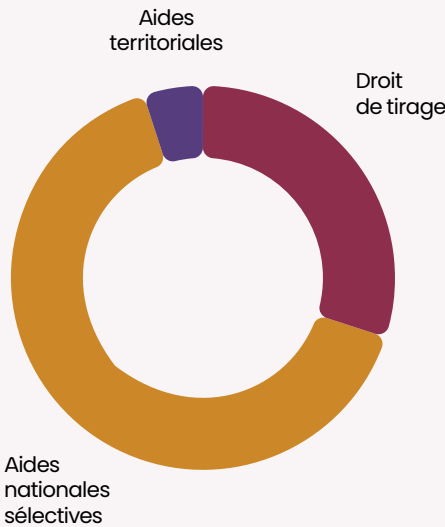


Tableau de synthèse des aides financières

Bilan des aides 2024 – Répartition par programme

NB : de manière à s'approcher au plus près du compte financier, les chiffres présentés intègrent les reports de dossiers et de budgets de fin 2023 reportés début 2024. Ces chiffres n'intègrent pas les annulations et révisions de montants intervenus après le 1er janvier 2025.

	Nombres de dossiers reçus	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
Aides sélectives nationales	5 838	4 927	4 438	64 015 054 €
Auteurs/autrices – compositeurs/compositrices	934	698	698	3 490 000 €
Édition musicale	330	306	271	1 563 671 €
Aide à l'édition de musique contemporaine	103	101	97	304 693 €
Développement éditorial	227	205	174	1 258 978 €
Production et édition phonographiques & disquaires	1 290	1 149	1 059	7 953 855 €
Production et édition phonographique	1 243	1 105	1 019	7 501 322 €
Aide à la production de musique en images	463	406	365	2 063 938 €
Aide à la production phonographique – musiques classiques et contemporaines	118	102	100	1 080 429 €
Aide à la production phonographique – musiques actuelles	662	597	554	4 356 955 €
Aide aux disquaires indépendants	47	44	40	452 533 €
Aide aux disquaires indépendants	39	38	34	275 002 €
Aide à la création ou à la reprise d'activité de disquaire indépendant	8	6	6	177 531 €
Production et diffusion du spectacle vivant	2 156	1 750	1 499	33 608 719 €
Soutien à la production et à la diffusion de spectacles	1 383	1 028	867	11 189 519 €
Aide à la création, production et diffusion	1 089	799	692	9 037 789 €
Aide à la création, production et diffusion – musiques classiques et contemporaines	250	194	141	1 851 730 €
Promoteurs diffuseurs	44	35	34	300 000 €
Soutien aux salles de spectacle	396	381	360	10 859 560 €
Création de salle de spectacle	14	12	12	1 900 200 €
Aide à l'activité de diffusion des salles de spectacle	244	242	241	5 315 250 €
Aide à l'équipement et à la mise en conformité des salles de spectacle en activité	138	127	107	3 644 110 €
Aide aux festivals	332	299	231	6 659 000 €
Plan de soutien à la transition des lieux	45	42	41	4 900 640 €
Plan lieux – aide au diagnostic	33	31	30	587 598 €
Plan lieux – aide à l'investissement	12	11	11	4 313 042 €
Aides aux développement et à la croissance durable de la filière	1 128	1 024	911	17 398 809 €
Soutien aux entreprises	99	88	62	6 668 944 €
Développement économique	22	20	13	926 765 €
Restructuration économique	77	68	49	5 742 179 €
Innovation	50	47	18	1 357 020 €
Structuration et développement professionnel	73	62	60	2 688 603 €
Aide aux associations contribuant au développement et à la structuration de la filière	34	30	29	1 325 603 €
Aide aux organismes de formation professionnelle	10	10	10	295 000 €
Aide aux dispositifs d'accompagnement, salons et prix	29	22	21	1 068 000 €
Aide aux projets en faveur de la transition écologique	23	20	17	774 480 €
Égalité femmes-hommes	274	263	244	1 589 229 €
Égalité et inclusion	101	90	71	1 458 992 €
Incitation financière phono musiques actuelles	119	119	119	75 962 €
Incitation financière phono musiques classiques et contemporaines	54	54	54	54 275 €
Soutien à l'international	609	544	510	4 320 533 €
Aide aux projets de développement international – jazz 1	101	96	87	413 581 €
Aide aux projets de développement international – jazz 2	4	3	3	69 000 €
Aide aux projets de développement international – musiques actuelles 1	301	249	236	1 077 097 €
Aide aux projets de développement international – musiques actuelles 2	42	38	35	1 181 257 €
Aide aux projets de développement international – musiques classiques 1	150	147	138	983 296 €
Aide aux projets de développement international – musiques classiques 2	11	11	11	596 302 €



**4.1. Soutenir financièrement
les artistes, les projets et
les entreprises en France**

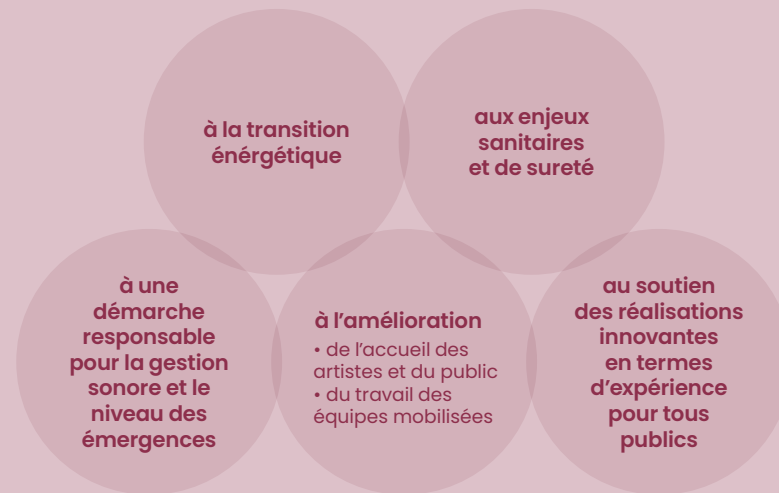
Tableau de synthèse des aides financières

	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers intruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
Aides territoriales	530	503	351	5 020 265 €
Conventions régionales	421	398	262	2 759 582 €
Auvergne—Rhône-Alpes	64	60	34	250 000 €
Bourgogne—Franche-Comté	24	24	10	88 000 €
Bretagne	26	21	10	228 400 €
Centre-Val de Loire	41	41	31	217 500 €
Hauts-de-France	26	26	17	235 300 €
Nouvelle-Aquitaine	6	6	6	63 000 €
Normandie	48	45	29	519 702 €
Occitanie	41	38	23	477 700 €
Pays de la Loire	22	21	10	80 000 €
Outre-mer	123	116	92	599 980 €
Autres conventions	99	95	79	2 073 683 €
Ville de Paris	63	60	50	1 824 033 €
Clermont-Auvergne-Métropole	8	8	7	66 800 €
Isère	17	16	12	70 100 €
La Réunion	11	11	10	112 750 €
Aide à la structuration et au développement professionnel au niveau régional	10	10	10	187 000 €
Droit de tirage	1 176	1 149	1 149	31 706 492 €

ZOOM

Plan d'aide à la transition des lieux (Plan lieux)

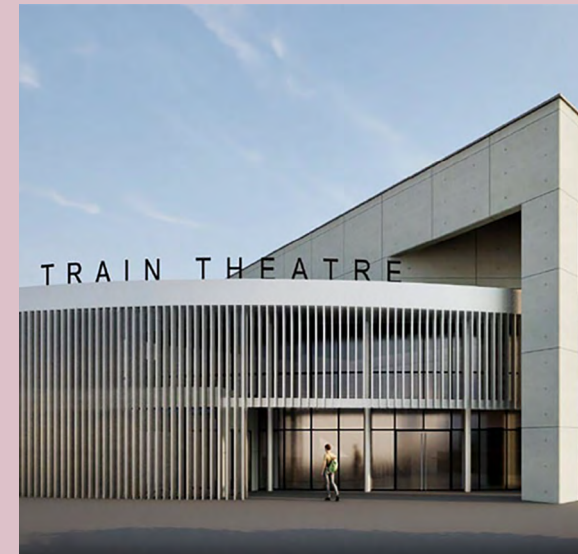
ACCOMPAGNE LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES...



En 2023, le Centre national de la musique (CNM) a lancé un fonds exceptionnel de 30 M€ pour soutenir l'investissement des lieux de diffusion (salles et festivals). Ce dispositif répond aux crises successives et accompagne les enjeux d'avenir. Il vise à accompagner la transition des structures relevant du CNM sur des aspects variés : transition écologique, sûreté et sécurité, gestion sonore, confort des professionnels et du public, nouvelles formes de diffusion musicale en concert.

À ce jour, 56 projets ont déjà bénéficié d'un soutien, que ce soit pour leurs études préparatoires ou leur mise en œuvre, et une trentaine d'autres sont en cours. Ces initiatives concernent aussi bien des festivals comme Rock en Seine (Saint-Cloud) et Le Chien à Plumes (Villegusien-le-Lac), que des salles telles que le théâtre de l'Œuvre (Marseille) ou le Casino de Paris.

Voici deux exemples de transformations soutenues grâce au dispositif :



Le Train Théâtre : Porte-lès-Valence

La rénovation du Train Théâtre poursuit un double objectif : moderniser un équipement clé de la politique culturelle de l'Agglomération et réduire l'empreinte énergétique du bâtiment conformément au décret tertiaire, qui exige une réduction de 50 % des consommations d'ici 2040.

Les travaux incluent des leviers d'optimisation énergétique, permettant une réduction de 47,3 % des consommations, tout en améliorant le confort thermique des espaces. Cela inclut également la rénovation de la fauconnerie, avec un réemploi des matériaux pour limiter l'empreinte carbone.

Les aménagements prévoient la rénovation complète de la grande salle de 440 places et du cinéma de 105 places, la création d'une extension de bureaux de 90 m², l'amélioration de l'accessibilité, l'installation d'une régie son et lumière, ainsi qu'un rafraîchissement du hall d'accueil.

Les travaux se dérouleront de mars 2025 à septembre 2026. Ce projet vise à renforcer l'attractivité culturelle du territoire tout en intégrant des enjeux environnementaux grâce à une démarche de transition énergétique et de développement durable, soutenue par le CNM. Ce projet illustre l'engagement de l'Agglomération à associer culture et transition écologique en développant des infrastructures durables.



Le Cabaret Vert : Charleville-Mézières

Le Cabaret Vert, un écofestival depuis sa création en 2005, allie protection de l'environnement, développement économique et épanouissement social en réponse aux enjeux planétaires, avec une mise en œuvre locale.

En 2023, le festival a réalisé son premier bilan carbone, basé sur l'édition 2022, et a mené des études énergétiques grâce au soutien du Centre national de la musique (CNM). Ces études ont révélé que l'énergie représente un défi majeur pour le festival. Parallèlement aux actions de sobriété, le développement d'énergies bas carbone et renouvelables est essentiel pour assurer un approvisionnement énergétique local et conforme aux objectifs de décarbonation.

En 2024, le festival s'est engagé dans un projet de transition énergétique ambitieux, visant à atteindre 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. Dans le cadre du Plan de soutien à la transition des lieux (phase II), le festival a sollicité le CNM pour :

1. Déployer des lignes hautes et basse tension pour moderniser et développer le réseau sur le site du festival, particulièrement pour la plaine événementielle de la Macérienne.
2. Installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle Eiffel pour produire de l'énergie renouvelable et renforcer le mix énergétique.

Ces investissements permettront de supprimer les groupes électrogènes du site. Le soutien du CNM (500 k€ en phase II) a été crucial pour ce projet de transition énergétique. Les travaux débiteront en 2025, en partenariat avec Ardenne Métropole, la ville de Charleville-Mézières, INITIAL Expertise, et Enedis.

4.1.3. Développer une action territoriale concertée

Le CNM est situé à Paris sans implantation locale. Pourtant développer ses missions au plus près des territoires, associer les collectivités et leurs groupements à l'exercice de ses missions, travailler étroitement avec les Directions régionales des affaires culturelles sont des **enjeux majeurs pour l'établissement**. Cette volonté d'une action territoriale réfléchie et concertée s'exerce en complémentarité des dispositifs déployés par la Direction générale de la création artistique et sur le socle d'échanges permanents avec ses équipes. Elle se manifeste également dans le cadre des instances du CNM. En effet, **le conseil professionnel comprend trois représentants de collectivités territoriales** (commune, département, région) proposées par les associations d'élus, et le conseil d'administration compte également une représentante élue. Enfin, **les DRAC sont représentées en qualité de membre observateur**, au sein de 9 commissions d'attribution des aides du CNM comme la commission Festivals ou Aides à la diffusion des lieux, ou encore Création/production/diffusion.



Cette attention territoriale est animée par une équipe comptant quatre personnes avec le renfort de deux postes en alternance. C'est une **mission transversale interne dont les actions et les effets se déclinent dans tout le CNM**. À titre d'exemple, les Assises de l'égalité et de l'inclusion dans la musique, événement bisannuel, voyage de ville en ville. Après Marseille, ces assises se tiendront en 2025 à Dijon. Tandis que les Rencontres de l'innovation et des transitions dans la musique (RITM) se sont tenues à Lyon en juin 2024 après Lille et avant Bordeaux en 2025. Ces rencontres témoignent de l'engagement du CNM à coopérer étroitement avec les institutions et les structures locales particulièrement dynamiques et innovantes.

1) S'ENGAGER À TRAVERS 13 CONTRATS TERRITORIAUX

Ces contrats ont pour ambition de **contribuer au développement de la filière des musiques actuelles sur le plan régional**. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de concertation et de co-construction entre partenaires publics et avec les acteurs culturels régionaux, en s'appuyant sur un processus d'observation et de diagnostic de la filière. Ces contrats définissent des **mesures conjointes** qui s'ajoutent sans se substituer aux différents dispositifs d'aide existants mis en place par chacun des signataires.

En 2024, le CNM était engagé dans **sept contrats de filière** (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre-Val de Loire), **cinq conventions de partenariat** (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Ville de Paris, Clermont Auvergne Métropole, Département de l'Isère) et un fonds Outre-mer Musique.

Ces contrats mobilisent quinze Directions régionales déconcentrées du ministère de la Culture (DRAC, DAC, MAC et DDCJS) et vingt collectivités :

- **Le CNM, la DRAC et la Région** en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Hauts-de-France, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion ;
- **Le CNM, la DRAC, la Région, 5 départements, la Métropole de Rouen et les villes du Havre et de Caen** en Normandie ;

- **Le CNM, la DRAC, la Région et des réseaux régionaux de musiques actuelles** en Centre-Val de Loire et en Pays de la Loire ;

- **Le CNM et une métropole** : la Métropole de Clermont-Ferrand ;

- **Le CNM et un département** : le département de l'Isère ;

- **Le CNM et 6 DAC** de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Nouvelle-Calédonie.

2) COLLABORER SUR DES ÉVÉNEMENTS IMPACTANTS

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements impactant pour les acteurs régionaux de la musique.

Le contrat de filière musique en **Nouvelle-Aquitaine** a été reconduit sans le CNM faute d'avoir trouvé un consensus entre les parties prenantes sur les actions prioritaires du contrat à mettre en œuvre.

En **Pays de la Loire**, l'annonce de la Région, en fin d'année, du retrait total de ses financements a mis un coup d'arrêt brutal au contrat de filière musiques actuelles en Pays de la Loire, dont la Région était signataire avec le CNM et la DRAC. C'est en 2025 que les conséquences sont attendues.

Enfin, le contrat de filière en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, arrivé à échéance en décembre 2024, a été prolongé pour l'année 2025 afin de mieux préparer le contrat 2026-2030.

À **La Réunion**, un nouveau contrat de filière musiques actuelles a pu être signé pour quatre ans, après une année d'interruption. Cette nouvelle signature opérée en juin 2024 a été ponctuée de temps d'échange avec les principaux acteurs de la filière et avec des artistes dans l'optique d'une remontée de leurs besoins, et d'un temps d'information sur les aides CNM, DAC, Région. Près de 70 personnes ont été réunies au Kabardock, SMAC de La Réunion. Axé sur le développement hors territoire et la structuration ainsi que la consolidation des acteurs constituant le tissu économique

4.1. Soutenir financièrement les artistes, les projets et les entreprises en France



du territoire (tourneurs, producteurs, éditeurs musicaux, managers), le contrat de filière de La Réunion est un outil efficient pour créer de la valeur à La Réunion. Conjugué aux aides de droit commun et au fonds Outre-mer, ce contrat permet à la production musicale réunionnaise de se développer, de s'exporter et de bénéficier d'une belle exposition médiatique. Ainsi les artistes de l'île et leur entourage trouvent un équilibre entre des réalités économiques soumises à un marché externe (métropole, monde) et un désir d'ancrage local.

En **Occitanie**, une transition vers de nouvelles orientations du nouveau contrat signé en 2024 a été opérée. Le soutien aux entreprises de production, en adéquation et complémentarité avec les programmes de droit commun du CNM, a été maintenu, et un nouveau programme de coopération sur deux ans, facilitant la réalisation de projets entre structures et le dialogue avec les collectivités de proximité, a été mis en œuvre.

En **Normandie**, le contrat de filière a permis de financer des mesures particulières en faveur de la transition énergétique. L'objectif était d'accompagner des festivals normands de musiques actuelles dans leur dynamique de décarbonation et de transition en mettant à leur disposition une expertise dédiée ainsi qu'un processus de formation et d'apprentissage.

Ainsi ont pu être pris en charge des diagnostics énergétiques avec pour objectif de produire des événements plus sobres et moins consommateurs d'énergie. Autre domaine d'expérimentation : les mobilités durables, mesure portée par le réseau régional NORMA (Normandie Musiques Actuelles), financée dans le cadre du contrat de filière, a été mise en place pour 9 festivals musiques actuelles dès 2023. En 2024, une enquête conduite par le cabinet Sociotopie, « La mobilité des publics et des équipes en festivals », a eu pour objectif d'analyser les pratiques de déplacement et de proposer des actions concrètes pour améliorer la mobilité en adéquation avec les objectifs écologiques nationaux et régionaux.

En **Guadeloupe**, en **Martinique**, en **Guyane**, à **La Réunion**, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie, le fonds Outre-mer Musique confirme sa pertinence. Les demandes et les bénéfices

sont en forte augmentation avec leur doublement en deux ans. Des premiers effets de structuration peuvent être observés en Guadeloupe et à La Réunion en particulier. Cette situation contrastée entre les territoires reflète le climat politique, social et économique vécu à leur échelle : recul des demandes à Mayotte et en Martinique, aucune demande issue de la Nouvelle-Calédonie. Un premier temps fort organisé au MaMA 2024 a mobilisé de nombreux acteurs autour du bilan du Plan Outre-mer Musique. Trois ans après son lancement et celui de son programme opérationnel, le fonds Outre-mer, le CNM a présenté les résultats obtenus, les tendances émergentes, et les actions complémentaires au FOM comme la facilitation de l'accès aux aides de droit commun du CNM, la valorisation des artistes ultramarins et l'amélioration de l'offre de services (formations, etc.) à destination des acteurs ultramarins.

3) CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES RÉSEAUX RÉGIONAUX

Les pôles, fédérations, et réseaux régionaux de musiques actuelles sont des interlocuteurs incontournables au niveau régional. Leurs missions d'observation, d'accompagnement des acteurs, de concertation, de structuration du secteur en font des interlocuteurs et partenaires essentiels.

En choisissant, en 2024, de soutenir financièrement une dizaine d'entre eux, le CNM soutient des projets d'intérêt général conformément à ses missions.

4) ÉCHANGER AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

Le 13 mars 2024, le CNM réunissait à Paris, au sein de la BNF, toutes les parties prenantes des contrats territoriaux pour un moment de **partage d'informations, d'expériences et de discussion entre les différents territoires**.

Cette journée, qui a réuni plus de 80 personnes, a été l'occasion de produire un **bilan des aides accordées** dans le cadre des contrats territoriaux depuis la création du CNM en 2020. Elle a mis en évidence les **objectifs partagés** par un grand nombre des collectivités partenaires du CNM et des DRAC.



4.1. Soutenir financièrement les artistes, les projets et les entreprises en France

Quatre préoccupations majeures sont communes à tous les partenaires et font l'objet de dispositifs de soutien :

- L'accompagnement de la **structuration et adaptation des entreprises** face aux nouveaux enjeux du secteur ;
- Le développement des **coopérations professionnelles** ;
- L'amplification de la **diffusion de proximité**
- Le soutien à **l'émergence**.

De cette journée est né le désir, partagé par de nombreux acteurs présents, d'une coopération interterritoriale, pouvant déboucher sur des projets afin de favoriser une montée en compétences collective et une solidarité entre tous les acteurs de la filière. Les suites qui lui seront données en 2025 pourraient être des rencontres plus régulières et resserrées sur une thématique particulière.

5) ALLER À LA RENCONTRE DES MAIRES DE FRANCE

Pour la première fois, le CNM a participé au Salon des maires et des collectivités locales, qui s'est tenu du 19 au 22 novembre 2024, porte de Versailles à Paris. Une permanence sur le stand du ministère de la Culture a permis de **valoriser le CNM et ses missions** auprès des maires, élus, directeurs de services, acheteurs publics, directeurs techniques, responsables de projets... Le CNM y a présenté le Plan de soutien à la transition des lieux à l'occasion d'une conférence. C'est également à l'occasion du Salon des maires que la convention de partenariat avec ENGIE a été signée. Celle-ci vise à sensibiliser et donner des outils concrets aux acteurs du secteur du spectacle de musique et de variétés pour réduire leur empreinte carbone.

6) DÉPLOYER LES AIDES TERRITORIALES

En 2024, plus de 500 demandes (450 demandes en 2023) ont été déposées dans le cadre des dispositifs territoriaux. C'est sans compter les 44 dossiers du contrat de filière signé avec la Région et la DRAC PACA traités en janvier 2025 sur des financements 2024.

Les aides financières octroyées dans le cadre des contractualisations entre le CNM, les DRAC

et les collectivités locales sont possibles grâce aux financements apportés par chaque partenaire. **Un fonds commun** est alors créé à l'échelle de chaque région ou territoire, alimenté par les financements du CNM, de l'État et d'une ou plusieurs collectivités territoriales. **Le socle des contributions 2024 est resté globalement stable (voir p. 29)**. Quelques partenaires ont pu augmenter leur contribution comme la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DRAC des Hauts-de-France et la DRAC de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au total, y compris les reliquats de financements 2023, les budgets disponibles en 2024 étaient répartis ainsi :

- CNM : 2 400 k€ ;
- DRAC : 819 k€ ;
- Collectivités territoriales : 2 300 k€.

En revanche le fonds Outre-mer Musique est alimenté par les seules ressources du CNM, qui en est le financeur unique à hauteur de 600 k€.

De même l'aide à la structuration et au développement professionnel au niveau régional (187 k€) est un financement CNM qui s'inscrit en complément des collectivités et des DRAC, financeurs historiques de ces structures.

7) ORGANISER DES JOURNÉES PORTES OUVERTES À TOULOUSE

Après avoir ouvert les portes de ses locaux à Paris, le CNM a décliné l'événement à Toulouse. Cela a été l'occasion de proposer aux acteurs de la ville et de la région une vision d'ensemble des missions du CNM, de communiquer des données sur la diffusion des spectacles en région, d'organiser des ateliers sur les aides et d'offrir la possibilité de rendez-vous individuels avec les équipes du CNM pour présenter un projet. Une belle opportunité d'être au service des territoires.



4.2.

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE LA FILIÈRE

4.2.1. Encourager la transition écologique

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi relative à sa création, le CNM a pour mission, dans le cadre d'un processus permanent de concertation avec l'ensemble du secteur, de « favoriser la contribution du secteur de la musique et des variétés à la politique de l'État en matière de protection de l'environnement et de développement durable ».

L'année 2024 a constitué la troisième et dernière année de la première feuille de route transition écologique déployée par l'établissement en 2022. Elle a permis l'aboutissement de deux projets phares en lien avec l'axe informationnel jugé prioritaire en 2022 par les professionnels : la publication des études « REC » et « SPOT ». Se sont aussi conclus en 2024 des groupes de travail spectacle vivant et musique enregistrée qui ont permis à l'établissement de construire une feuille de route cohérente et objective sur les transitions écologique, sociale et numérique pour la période courant de 2025 à 2027, adoptée lors du conseil d'administration du 16 décembre 2024.

1) SENSIBILISER, FORMER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS ENGAGÉS

L'action de l'établissement en faveur de la transition écologique passe par l'accompagnement des acteurs souhaitant s'engager dans une démarche de transition.

Ainsi depuis 2023, l'établissement a renforcé son volet accompagnement en proposant, outre son site de ressources, des créneaux de rendez-vous conseil pour renseigner et accompagner les porteurs de projets. 56 rendez-vous ont été effectués en 2024, auxquels il faut aussi ajouter de nombreux échanges effectués lors des différents événements de la filière, et la mobilisation de l'expertise de l'équipe dans des comités de pilotage, d'expertise ou

d'appui de projet et de structures œuvrant pour la transition écologique de la musique et des variétés (membre du jury de l'appel à projet « Alternatives vertes 2 » de France 2030, comité de pilotage de l'étude « Seeds » d'Arviva, appui de l'étude « Landscape » du Périscope).

L'accompagnement du CNM est aussi financier : en 2024, il est notamment passé par deux programmes distincts, le plan pluriannuel de soutien à la transition des lieux dont 4 900 640 € des crédits ont été consommés en 2024 ; le programme d'aide aux projets en faveur de la transition écologique, qui a pu accompagner 17 projets pour une enveloppe globale de 774,5 k€.

2) DÉVELOPPER DES OUTILS AU SERVICE DE LA TRANSITION

L'information est primordiale pour permettre la transition de l'écosystème de la musique et des variétés. Le CNM s'attache à assurer **une veille continue sur les outils, les expériences et les ressources** qui pourraient être utiles à l'ensemble de ses acteurs. Ainsi, les pages focus de son site Internet dédiées à la transition écologique ou au Plan lieux sont-elles régulièrement mises à jour, tout comme la rubrique dédiée à la transition écologique de la veille professionnelle hebdomadaire.

En lien avec l'équipe du CNMlab, l'unité Transitions et innovation a coordonné l'étude « **Scénarios pour orienter la transition** » (SPOT) en s'appuyant sur le cabinet Ramboll pour l'épauler. 4 scénarios reprenant les scénarios de l'Ademe « Transitions 2050 » ont été élaborés avec un groupe de professionnels et de chercheurs afin de permettre à la filière de mesurer les enjeux, les choix et leurs implications sur le long terme. L'étude SPOT a été présentée en ouverture des Rencontres de l'innovation et des transitions dans la musique le 3 juin au H7 à Lyon. Elle a fait l'objet d'une adaptation sous le format d'un *serious game*, les ateliers SPOT, qui participent à projeter les professionnels dans les futurs possibles.

Le CNM a également publié en septembre 2024 une étude majeure et inédite en partenariat avec le SNEP, l'UPFI et le SMA, portant sur **la mesure de l'empreinte carbone de la musique enregistrée en France : REC** pour « Réduisons notre empreinte carbone ! », assortie d'une première feuille de route pour la décarbonation de la musique enregistrée. Réalisé avec Ekodev et Carbone 4, le projet a été soutenu par la première vague de l'appel à projet « Alternatives vertes », financé par le gouvernement dans le cadre de France 2030, conçu en lien avec le Secrétariat général pour l'investissement et le ministère de la Culture, et opéré par la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) pour le compte de l'État. Il a fait l'objet d'une restitution le 18 septembre 2024 en présence de nombreux professionnels à l'Académie du Climat de la Ville de Paris. Les partenaires du projet ont proposé à cette occasion une pérennisation et un élargissement du comité de pilotage mobilisé sur ce projet aux acteurs concourant à la diffusion numérique de musique, afin d'assurer le suivi de la feuille de route et d'en envisager les prolongements.

3) PILOTER LE SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE DU CNM ET DES TRAVAUX LIÉS

Les groupes de travail émanant du comité de suivi de la feuille de route Transition écologique de l'établissement, qui avaient déjà réuni de nombreux professionnels au cours de l'année 2023, se sont achevés en 2024 avec **le groupe de travail Imaginaire et sensibilisation**. Couplé avec les **trois groupes de travail Musique enregistrée** proposant des recommandations d'actions dans le cadre du **projet REC**, ils ont permis de concerter un panel large de professionnels pour guider l'action future de l'établissement.

Une synthèse des recommandations de ces groupes de travail a été présentée au comité de direction de l'établissement ainsi qu'au **comité de suivi Transitions**, dont **le périmètre a été élargi aux questions sociales et d'innovation au-delà des questions écologiques**,

qui réunit chaque trimestre plusieurs dizaines de professionnels de la musique et des variétés. Elle a permis de disposer d'une base solide pour élaborer la **feuille de route 2025-2027 « Transitions et innovation »**, soumise au comité de suivi et améliorée par ce dernier et par le retour des tutelles de l'établissement. Présentée à la dernière session 2024 du conseil professionnel du CNM, cette feuille de route a été adoptée par le conseil d'administration du CNM en décembre 2024.

En parallèle l'équipe de l'unité Transitions et innovation a été associée au processus de ré-forme du schéma d'interventions financières et a contribué à l'**élaboration des critères RSE « bonifians »** (ou d'éligibilité dans le cadre du droit de tirage) avec les équipes en charge de la gestion des programmes d'aides financières du CNM.

4.2.2. Promouvoir l'innovation

Dans le cadre de ses missions fixées par l'alinéa 9 de l'article 1^{er} de la loi du 30 octobre 2019 qui l'a créé, le CNM a vocation à accompagner le développement de projets innovants en termes de technologies et d'usage au bénéfice de la musique et des variétés. Pour ce faire, il propose un parcours innovation à 360° :

- des **rendez-vous d'orientation et de conseil** pour les projets naissants et le suivi des structures soutenues ;
- un **dispositif d'aides financières et de soutien** pour accompagner les porteurs de projets innovants plus matures ;
- le **Prix de l'innovation dans la musique** pour identifier, au sein des projets aidés en commission et grâce à l'appui d'autres financeurs publics, les entreprises innovantes pouvant générer le plus d'impact positif pour la filière ;
- une **veille d'information, la mise à disposition de ressources et l'organisation de rencontres professionnelles**, dont les Rencontres de l'innovation et des transitions dans la musique (RITM) qui visent à encore accentuer les liens entre innovation et transitions dans la musique.

1) CONSEILLER, ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'INNOVATION

Les **rendez-vous conseil « innovation »** servent deux objectifs : accompagner les acteurs de l'innovation à structurer leur démarche et à s'insérer au sein du secteur musical d'une part, vérifier l'éligibilité des projets au dispositif de soutien financier à l'innovation du CNM et les orienter sur les autres dispositifs de financement d'autre part. 52 rendez-vous conseil ont été effectués au cours de l'année 2024.

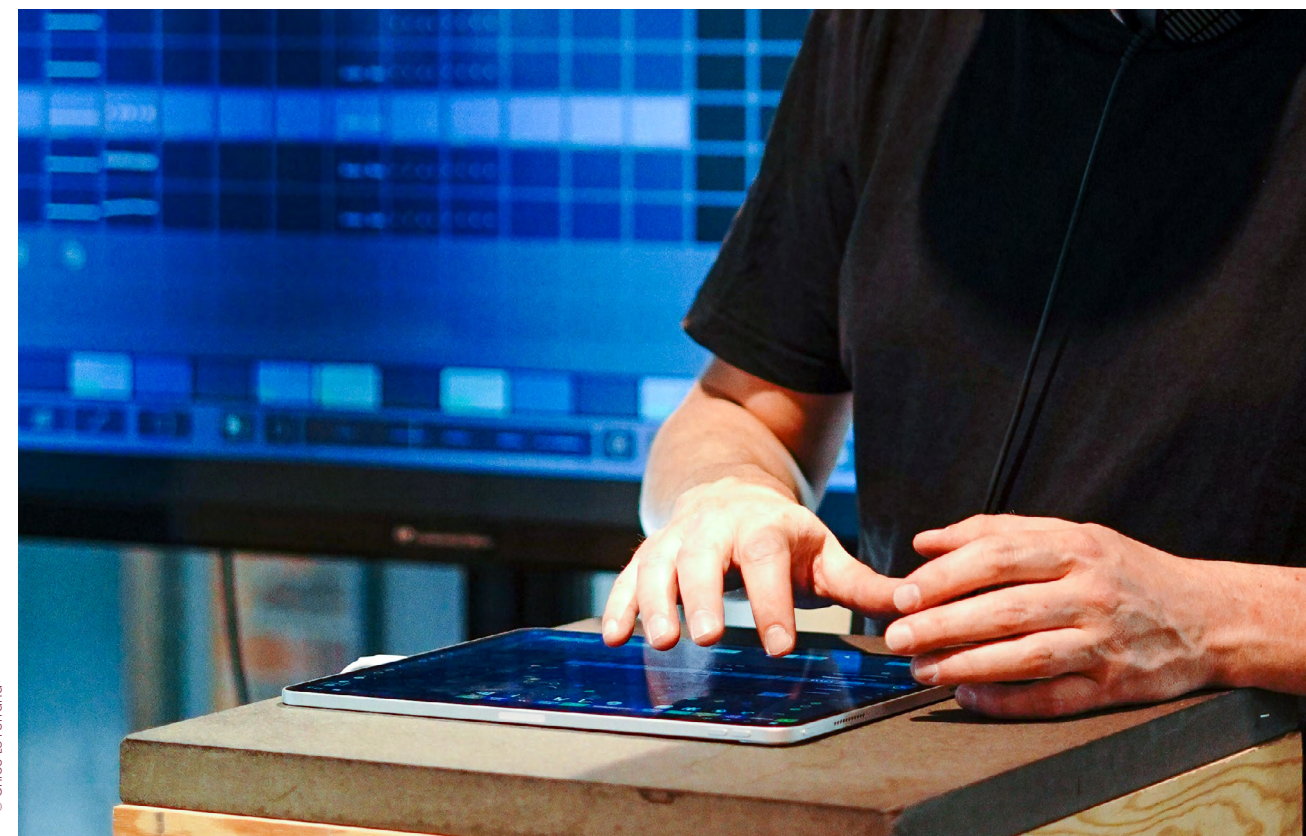
Cet accompagnement non financier réalisé par le responsable innovation s'accompagne d'une mise à disposition de cette expertise dans le cadre de la commission Innovation avec des compléments d'information apportés en séance.

L'accompagnement non financier se loge aussi dans la **mise à disposition de ressources d'information** (veille hebdomadaire, page Focus Livestream du site Internet du CNM, ateliers 360 dédiés...) **et de réflexion**. Cet accompagnement est enrichi par la **participation et les prises de parole lors de rencontres professionnelles dédiées à l'innovation**.

2) DÉVELOPPER DES COLLABORATIONS ET PARTENARIATS AU BÉNÉFICE DE L'INNOVATION MUSICALE

L'équipe du CNM continue d'être étroitement associée au **volet culture du Plan d'investissement d'avenir (PIA) France 2030**. L'équipe continue aussi de collaborer avec les institutions partenaires sur des projets « export » en lien avec l'innovation, notamment l'Institut français sur le sommet Access au Rwanda, le MEAE en Asie sur un programme d'accompagnement pour des acteurs innovants dans la transition écologique de la culture.

Les collaborations en faveur de l'innovation passent également par la **politique partenariale** dont elle constitue l'un des axes. À titre d'exemple, le partenariat avec l'Ircam, qui s'est incarné notamment par l'organisation d'une table ronde sur la spatialisation audio par le CNM au Forum de l'Ircam organisé en mars 2024 ; ou encore le premier partenariat noué en 2024 avec la conférence Wallifornia MusicTech qui a permis la venue début juillet, à La Grand Poste à Liège, de l'équipe du CNM et d'acteurs français de la MusicTech, dont certains lauréats des Prix de l'innovation 2023 et 2024, pour de la mise en réseau et des premières discussions avec de potentiels clients et partenaires internationaux.



3) ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS QUI CÉLÈBRENT L'INNOVATION

1^{es} Rencontres de l'innovation et des transitions dans la musique (RITM) : après deux éditions des Rencontres de l'innovation, l'année 2024 a vu l'évolution de ce format en Rencontres de l'innovation et des transitions dans la musique — les RITM — qui reflètent l'évolution de la programmation, intégrant plus de sujets en lien avec les transitions et l'accroissement de la durée de l'événement : les RITM se sont déroulées les 3 et 4 juin 2024 au H7 à Lyon et ont accueilli plus de 250 personnes.

Les Prix de l'innovation dans la musique 2024 : Remis dans le cadre des RITM, ils visent à récompenser et mettre en lumière trois lauréats parmi les entreprises ayant au préalable été aidées par la commission Innovation du Centre national de

la musique. 12 structures étaient candidates pour cette 3^e édition. Beam for Music, Rapsodie et Billy ont respectivement remporté les 1^{er}, 2^e et 3^e prix de l'édition 2024.

4.2.3. Insufler plus d'égalité et d'inclusion

Depuis maintenant quatre ans, le soutien du CNM pour favoriser l'égal accès de toutes et tous aux métiers de la filière s'est appuyé la totalité des leviers à sa disposition, financiers et non financiers : création d'un rendez-vous dédié (Assises de l'égalité et de l'inclusion), mise en place de formations, déploiement d'un soutien financier aux projets en faveur de l'égalité et conditionnalité de toutes les aides à la prévention des violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS), le CNM

encourage sans relâche une transformation des personnes, des entreprises et des projets.

1) RENFORCER LES MESURES DE PRÉVENTION DES VIOLENCES

En 2021, le CNM, avec l'impulsion de son comité stratégique, a mis en place un protocole de lutte contre les VHSS conditionnant l'accès aux aides financières. Depuis 2023, l'engagement des structures au respect du protocole est désormais lié à l'affiliation. Ces dernières doivent transmettre l'attestation de formation de leur responsable légal au moment du renouvellement de celle-ci. Si l'attestation n'est pas renseignée, la ré-affiliation est bloquée et, de fait, l'accès aux aides. En 2024, le CNM comptait plus de 4 800 personnes morales affiliées, c'est autant de personnes responsables légales de structures formées aux VHSS.



4.2. Accompagner la transformation de la filière

2^e
prix

Rapsodie

Jeu sur mobile qui permet aux fans de musique de créer leur propre label virtuel d'artistes réels. Le projet veut aider les artistes à monétiser leur base de fans en introduisant le principe du jeu au sein de l'industrie musicale.

1^{er}
prix

Beam for Music

Plateforme numérique spécialisée dans la gestion des droits musicaux, offrant un suivi précis et en temps réel de l'utilisation des œuvres musicales sur les plateformes de streaming musical et dans les médias audiovisuels (radios, télévisions...).

3^e
prix

Billy

Plateforme de billetterie proposant au travers de fonctionnalités « Bundle direct-to-fans » la vente de « packages » (billets de concert/produits dérivés...), permettant aux artistes et créateurs d'événements de diversifier leurs sources de revenus et de mieux comprendre et valoriser leurs communautés.



2) DÉPLOYER UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE ÉGALITÉ ET INCLUSION

2024 a été l'année de la prise en compte de l'inclusion, au-delà des problématiques d'égalité femme-homme. Après avoir défini les principaux critères de discrimination présents dans la musique, un travail qualitatif de récolte auprès des professionnelles et professionnels impliqués a permis d'identifier les ruptures d'égalité, et d'identifier les leviers pour créer le vivier des possibles.

Avec l'aval du comité stratégique Égalité, la feuille de route élaborée propose des pistes d'actions à mettre en œuvre pour accompagner la filière afin de créer ce vivier des possibles. Adoptée au conseil d'administration de juin 2025, la feuille de route s'articule sur plusieurs axes :

- **Pérenniser le devoir d'exemplarité du CNM, maison commune de la musique et des variétés**
Au-delà d'un résultat global de 98/100 pour son index égalité femmes-hommes, le CNM a mis en œuvre la formation à la prévention des VHSS pour l'ensemble des équipes, a fait un travail pour « dégenrer » ses documents (rapport d'activité, intitulés des formations, site Internet et, depuis janvier 2024, le règlement général des aides). Il propose de nouveaux livrables pour 2025 comme un processus de recrutement inclusif et sans discrimination, la sensibilisation des personnes salariées à la lutte contre toutes les discriminations et la formation « Valeurs de la République et principes du service public », qui permettra de sensibiliser sur les enjeux de laïcité, neutralité, racisme/antisémitisme, lutte contre les LGBTphobies, cyberharcèlement, égalité professionnelle, lutte contre les VHSS, et de handicap.

Le CNM s'engage aussi à assurer l'accessibilité à tous types de contenus proposés par l'établissement, sur ses événements et en ligne.

- **Sensibiliser la filière via la mise à disposition de ressources** via la page du site Internet Égalité devenue le site Égalité et Inclusion.

- **Observer la filière en s'appuyant sur l'expérience acquise** par les organisations et

structures professionnelles qui ont déjà entamé des travaux comparables d'observation en matière d'inclusion (ministère de la Culture, Audiens, Arcom...).

- **Former et sensibiliser la filière** en développant une offre de formation et de sensibilisation (plateforme en ligne) accessibles aux professionnelles et professionnels ainsi qu'aux artistes, et au travers des événements organisés par le CNM ou sur lesquels l'établissement intervient au travers de tables rondes, interventions dédiées à ces questions.

- **Accompagner financièrement en adaptant les aides** à travers la commission d'Aide aux projets en faveur de l'égalité, qui s'ouvre aux projets en faveur de l'inclusion, et en inscrivant un modèle d'incitation financière au niveau des entreprises et des projets.

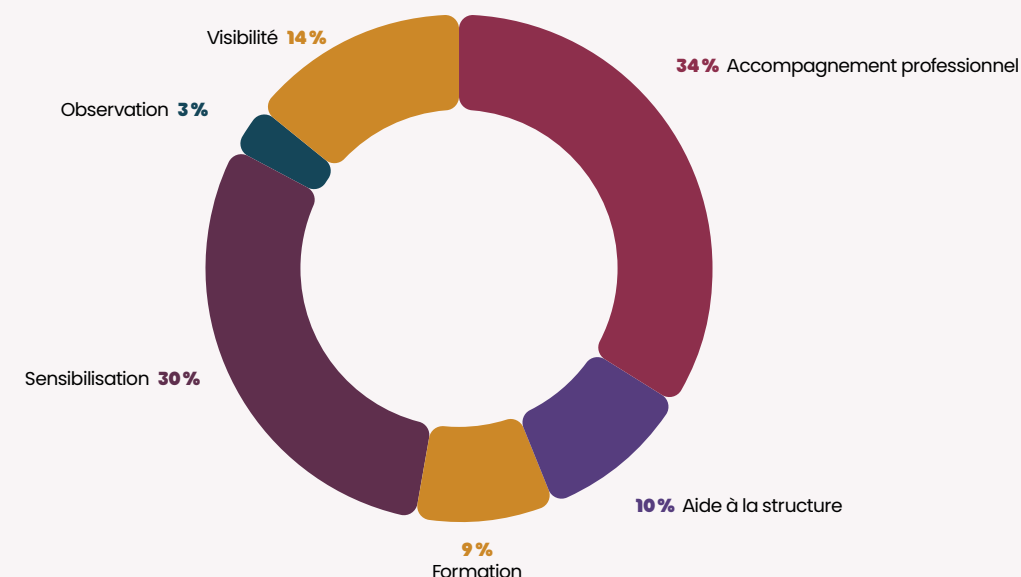
3) LA COMMISSION ÉGALITÉ EN QUELQUES CHIFFRES ET PROJETS CLÉS

Depuis sa création en 2020, près de 400 projets ont été soutenus et 6,5 M€ d'aides octroyés.

En 2024, c'est 1 458 922 € qui ont été mis en œuvre pour soutenir 91 projets sur différents enjeux. *(Détails dans la rubrique « Aide financière »)*

À noter le déploiement de projets comme Safer (application de prévention de violences en festival utilisée en 2024 par plus de 70 festivals et déployée lors des JO), les programmes de mentorat et d'accompagnement professionnel, ou encore des dispositifs de mise en lumière d'artistes et de professionnelles (**Majeur.es, Présence compositrices...**) Et des rencontres dédiées (rencontres de Futurs Composés ou de la Nouvelle Seine).

Répartition du nombre de projets soutenus par typologie d'aide en 2024



4.3. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE LA FILIÈRE FRANÇAISE

+de
635
rendez-vous
de conseil au
développement
à l'international.

Souhaitant souligner l'importance de la mission internationale, le CNM s'est doté, le 1^{er} janvier 2024, d'une Direction des affaires européennes et du développement international (DAEDI) afin d'amplifier ses actions historiques à l'international (conseil, opérations internationales, showcases, aides financières) et d'insuffler des synergies entre les niveaux d'action nationaux et européens en matière d'export de la musique.

Cette année 2024 a donc été une année de continuité au niveau du soutien financier et non financier des projets, et de concertation et réflexion pour construire la stratégie internationale du CNM. Cette dernière a été validée lors du dernier CA 2024.

4.3.1. Instaurer une nouvelle dynamique avec une équipe dédiée

Au sein de la nouvelle Direction, une directrice et une équipe de 8 personnes travaillent pour le développement international (7 ETPT - équivalents temps plein travaillés, dont 2 en poste à Berlin) et aux affaires européennes (1 ETPT), proposant une équipe experte et la combinaison nécessaire d'outils financiers et non financiers.

En complément, des partenaires collaborent avec l'équipe pour un déploiement sur certaines régions :

- Londres, Los Angeles via des conseils indépendants
- Singapour, Abidjan et Bogota grâce aux collaborations avec les chargées et chargés de mission musique du ministère des Affaires étrangères).

4.3.2. Développer une stratégie internationale pour 2025-2028

Dans un monde de la musique de plus en plus globalisé, l'essor à l'international est plus que jamais primordial. Afin de soutenir la filière tout au long des stratégies de développement déployées, le CNM a conçu et fait adopter une approche sur plusieurs axes, essentiels à une expansion internationale impactante, apportant une expertise et un programme de financement pertinent, véritable levier pour la compétitivité des artistes produits en France à travers le monde.

4.3. Favoriser le développement international de la filière française

CONNAISSANCE	MONTÉE EN COMPÉTENCE	MISE EN RÉSEAU VISIBILITÉ INTERNATIONALE	COLLABORATIONS INTERNATIONALES	MESURES D'IMPACT
Connaissance des territoires internationaux	Développement des savoir-faire	Connaissance des réseaux professionnels internationaux (salons et showcases)	Pérennisation des échanges internationaux	Observation et études

Création de ressources, études de marché et prospection	Ateliers, formation export, rendez-vous de conseils	Opérations : networking dans les salons prescripteurs, showcases et mise en lumière des artistes français dans le monde	Cocréations internationales, échanges bilatéraux, What the France	Mesures des résultats Certifications export, impact économique de la filière
---	---	---	---	---

UN POSSIBLE SOUTIEN FINANCIER POUR CHAQUE AXE

ZOOM

Les collaborations artistiques du CNM à l'international

Pour favoriser le développement international et créer des lieux d'échanges pérennes ainsi que des rencontres professionnelles entre artistes et éditeurs, l'équipe internationale du CNM organise des **sessions d'écriture** et des **résidences de création** dans des marchés clés en Europe et dans le reste du monde.

En 2024, des camps de rap aux Pays-Bas et au Royaume-Uni à la collaboration avec la nouvelle scène mexicaine, ce sont autant de rencontres qui ont permis à des artistes internationaux de collaborer avec des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices français, et aux sociétés françaises de se positionner sur des marchés clés.

Plus de 42 artistes ainsi que 35 éditeurs et éditrices ont ainsi bénéficié de ces opportunités au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Mexique, en Asie du Sud-Est, en Espagne, en Norvège et en Pologne. Au-delà des sessions d'écriture, des rencontres professionnelles sont organisées entre sociétés d'édition musicale, managers et labels français et internationaux, stimulant de nouvelles connexions commerciales, artistiques et collaboratives à long terme.

Plusieurs chansons issues des sessions de 2024 sont déjà sorties (notamment *Last Night* de Rivo, composée lors du camp du CNM à Berlin en 2023, qui a désormais dépassé les 20 millions de streams), et d'autres sont en préparation. En 2025, l'équipe internationale du CNM prévoit de nouvelles opportunités en Corée, en Afrique subsaharienne et en Europe.

Ils témoignent ! « Je crois beaucoup en ce que vous faites ! Il y a peu de leviers pour exporter la musique française en tant qu'éditeurs, vous jouez un rôle déterminant. L'évolution de vos initiatives depuis 5 ans est extrêmement encourageante et donne envie d'aller encore plus loin ! » - Clément Le Gall, Entreprise Musique.

« La résidence de création Jazz à Barcelone a marqué une étape clé dans mon parcours de compositeur, en m'ouvrant à de nouvelles esthétiques et sonorités. Grâce au soutien du CNM, cette collaboration a abouti à l'enregistrement d'un EP avec un groupe talentueux, et je suis certain que ces connexions artistiques continueront à enrichir mon travail au-delà de cette résidence. » - Benjamin Asnar, bassiste, compositeur

« Avec ce séminaire organisé par le CNM, j'ai pu rencontrer des artistes de tous horizons, ça a créé des ponts entre les pays, de nouvelles collaborations artistiques sont nées, de nouvelles amitiés aussi. » - Mammouth, auteur-compositeur, Universal Music Publishing France

4.3.3. Plus de 1 000 professionnelles, professionnels et artistes soutenus à l'international en 2024

Déjà à l'œuvre au CNM au sein de la DAEDI, un accompagnement complet a été délivré à la filière engagée dans le développement d'artistes à l'international. Plus de 1 130 structures et/ou artistes ont été guidés via de nouvelles ressources, des rendez-vous de conseil, des opérations et un soutien financier pour une meilleure connaissance des marchés, des savoir-faire, pour une mise en réseau auprès de la filière internationale, pour une meilleure visibilité des artistes et pour développer des stratégies internationales impactantes.

UN ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER MULTIFORME :

- Des **conseils personnalisés** : plus de 635 rendez-vous en physique ou en ligne ;
- Des **webinaires** : 2 présentations de marchés en ligne pour plus de 100 professionnels ;
- Des opérations sur plus de 20 pays différents sur 5 continents ;
- Des **showcases** : 67 artistes recommandés et accompagnés en showcase ;
- Du **networking** : 138 pros français ont participé à des sessions de speed-meeting avec des internationaux ;

- De la **mise en visibilité** : 84 structures ont présenté leurs artistes lors d'événements, de showcases, de sessions de pitch, devant plus de 500 pros internationaux ;
- Des **collaborations artistiques** avec 12 sessions de cocréation internationales incluant 50 artistes français.

4.3.4. Un soutien financier, véritable levier au développement international des artistes produits par les affiliés du CNM

Au soutien financier à chaque pilier du développement international, plus de 500 projets ont été soutenus pour un montant de 4 314 533 € afin de soutenir artistes, collectifs, orchestres, labels, sociétés d'édition musicale, producteurs/productrices de tournées dans leurs investissements à l'international.

Au travers de ces dispositifs organisés par esthétique, il a été ainsi possible de soutenir le développement des projets français dans le monde entier, d'artistes émergents dans leurs premiers pas à l'international, aux artistes les plus performants (détails dans la rubrique « Aide financière »).

Le CNM accompagne ainsi la créativité et la diversité des artistes made in France à travers le monde.

© Ollin Beltrain



4.3. Favoriser
le développement
international
de la filière française

4.4. ÊTRE LE MOTEUR DU SOUTIEN DE LA FILIÈRE AU NIVEAU EUROPÉEN



+de
60
projets
européens aidés
par le CNM
via EMEE.



 **4.4. Être le moteur du soutien de la filière au niveau européen**

4.4.1. La musique au cœur de l'Europe

Dans la continuité de l'initiative **One Voice for European Music** organisé pendant la PFUE (présidence française de l'Union européenne), le CNM a maintenu la concertation sur les enjeux européens avec la filière française via le **Cercle Europe**, menant une veille sur les sujets discutés au niveau des institutions européennes (notamment au travers des rapports parlementaires sur le statut de l'artiste, le streaming, le programme Europe Creative, mais aussi les sujets cruciaux comme l'IA Act) et faisant plateforme entre la filière et les institutions.

En 2024, lors de la présidence belge de l'Union européenne, le CNM a participé aux travaux et à un événement spécial le 9 mai pour la Journée de l'Europe, organisé par Liveurope à l'Ancienne Belgique à Bruxelles.

Par ailleurs, le CNM a maintenu sa présence au sein des réseaux européens en exerçant la présidence du réseau European Music Exporters Exchange (**EMEE**) mais également au sein du comité des Music Move Europe Awards, le prix européen qui met en lumière les artistes émergents européens. En 2024, c'est l'artiste  Zaho de Sagazan qui a raflé les deux grands prix de ce concours, véritable catalyseur pour le développement international.

4.4.2. Des financements européens à la portée de nouveaux projets

1) UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

En lien avec le Relais Culture Europe, le CNM a maintenu son soutien aux nouveaux projets européens via des ateliers et des rendez-vous de conseil avec des porteurs et porteuses de projets.

2) DES MICROFINANCEMENTS PLUS ACCESSIBLES

Le CNM, via EMEE a accompagné la mise en œuvre d'un programme de financement pour le secteur du live et de l'export, donnant ainsi accès à plus de 60 projets européens

à des aides allant de 20 à 60 k€, qui proposent de répondre aux problématiques européennes de ces acteurs et actrices de la musique.

En France par exemple, le projet porté par Music Tech France « To build the first European mapping of AI musictech solutions, dedicated to the (live) music industry with a focus on music export » a reçu un soutien de 60 k€.

 La totalité des projets aidés sont disponibles en suivant ce lien.

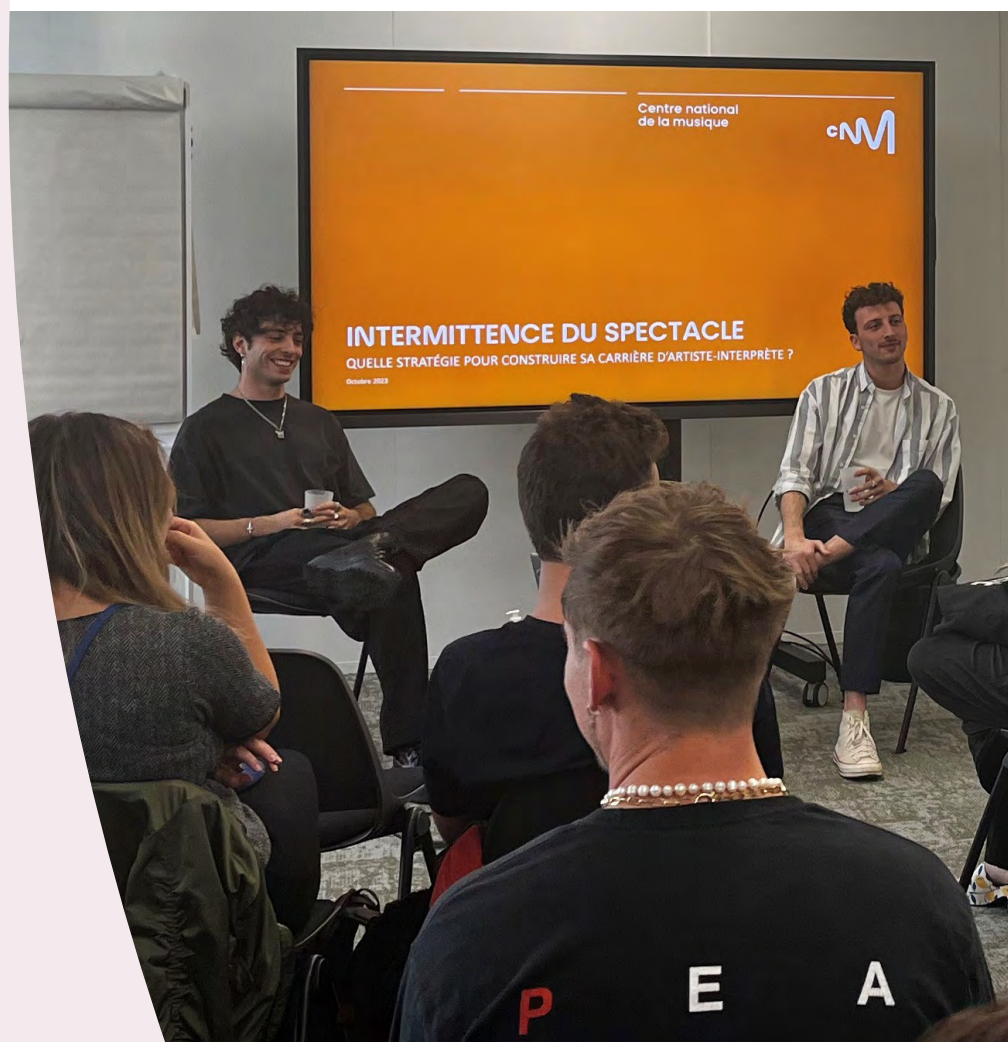


4.5. OFFRIR UNE GAMME DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT, DE FORMATION ET DE VALORISATION

4.5.1. Optimiser le parcours usagers

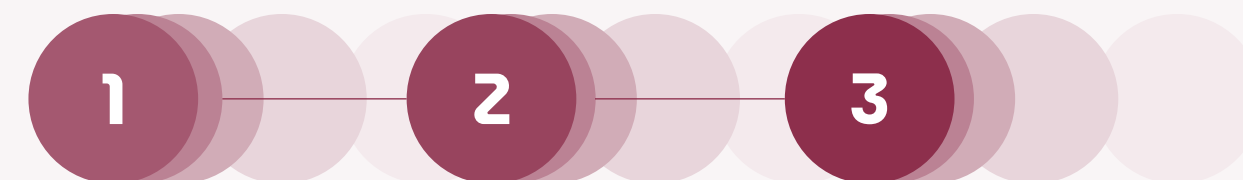
Le service Parcours usagers regroupe les activités d'affiliation et de conseil au sein de la Direction du développement, de la communication et des partenariats.

Le parcours d'une personne qui utilise les services en ligne du CNM peut comporter de 1 à 3 étapes :



4.5. Offrir une gamme de services d'accompagnement, de formation et de valorisation

Parcours usagers



Création de
monespace.cnm.fr

72 700 comptes
(+16 % vs 2023)

Compte individuel :

- Offres/annonces d'emploi
- Les formations
- Les rendez-vous conseil
- La librairie
- L'annuaire

Demande d'accès
monespacepro.cnm.fr

26 600 comptes professionnels
(+28 % vs 2023)

Accès professionnel :

- Déclaration de représentation
- Demande de crédit d'impôt
- Demande (et renouvellement) d'affiliation
- Demande d'aide si affilié

Demande
d'affiliation au CNM

6 481 demandes
(identique à 2023)

1) HARMONISER, SIMPLIFIER ET SÉCURISER L'ACCÈS AUX SERVICES ET OUTILS EN LIGNE DU CNM

En 2024, le service a poursuivi plusieurs chantiers en collaboration avec le service Études et applications des systèmes d'information de la Direction des systèmes d'information.

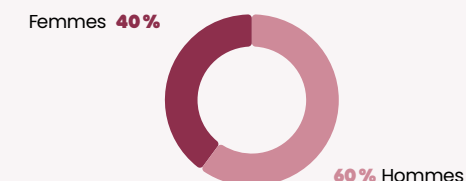
Au-delà de l'harmonisation et de la mise en place de la charte graphique CNM à toutes les étapes du parcours usagers, l'intégralité des tableaux de bord ont été revus et réadaptés pour une meilleure lisibilité et prise en main des usagers.

2) PROPOSER DES RENDEZ-VOUS CONSEIL

Le service Conseil oriente et informe les usagers du CNM sur les sujets liés à la structuration de leur activité musicale et de variétés. Ce service donne un premier niveau d'information sur l'écosystème musical, les rôles et les obligations des professions qui entourent l'artiste ainsi que sur les services du CNM, l'utilisation des outils et des ressources de l'établissement ou les modalités d'accès aux programmes d'aides.

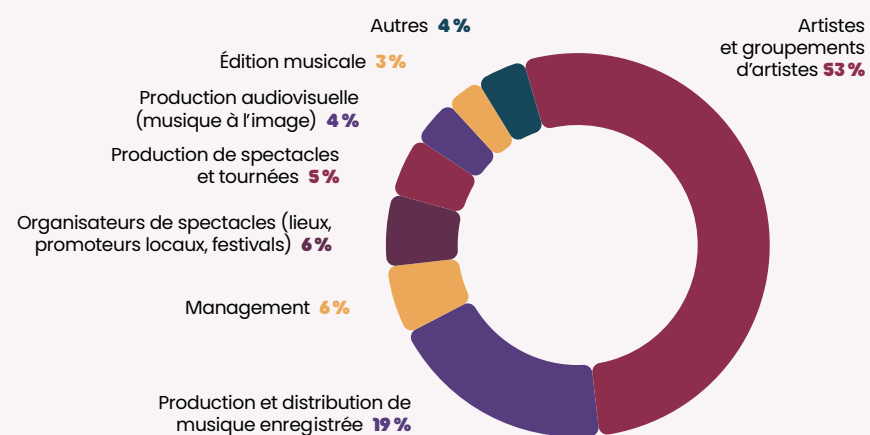
En 2024 le service a réalisé **650 rendez-vous conseil**, soit presque un tiers de rendez-vous en moins par rapport à 2023. Cette baisse s'explique principalement par la vacance d'un poste de conseiller sur le dernier trimestre. Le service a parallèlement réalisé un nombre croissant d'interventions hors les murs (participation à des salons, rencontres professionnelles, interventions lors de cours au sein de centres de formation, d'écoles etc.).

Répartition femmes-hommes dans les demandes de rendez-vous conseil



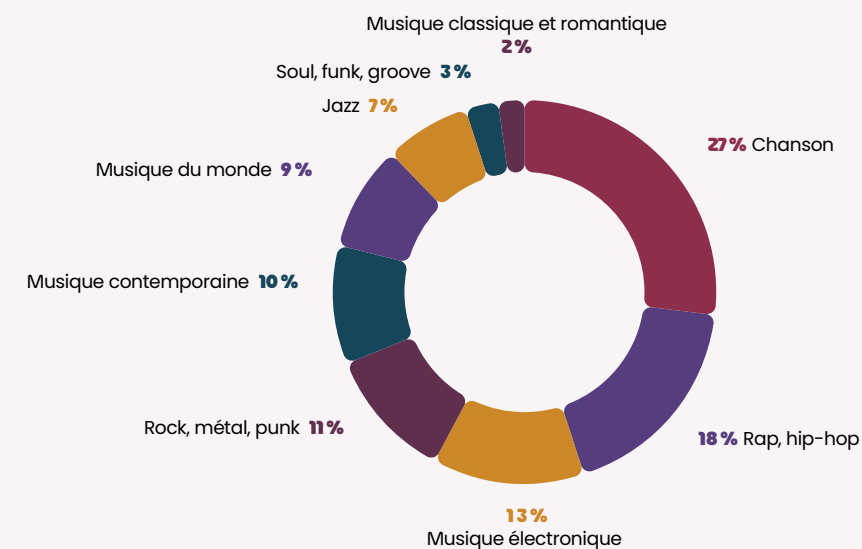
Répartition des activités des personnes demandant un rendez-vous conseil

La typologie des personnes qui demandent un rendez-vous et les sujets qu'elles souhaitent aborder reste similaire à 2023. Plus de la moitié des rendez-vous sont demandé par des artistes, 19 % par des personnes ayant une activité dans le domaine de la production phonographique et de l'édition musicale, 11 % par des personnes ayant une activité de production ou d'organisation de spectacles et de tournées.



Répartition des principales esthétiques des rendez-vous conseil

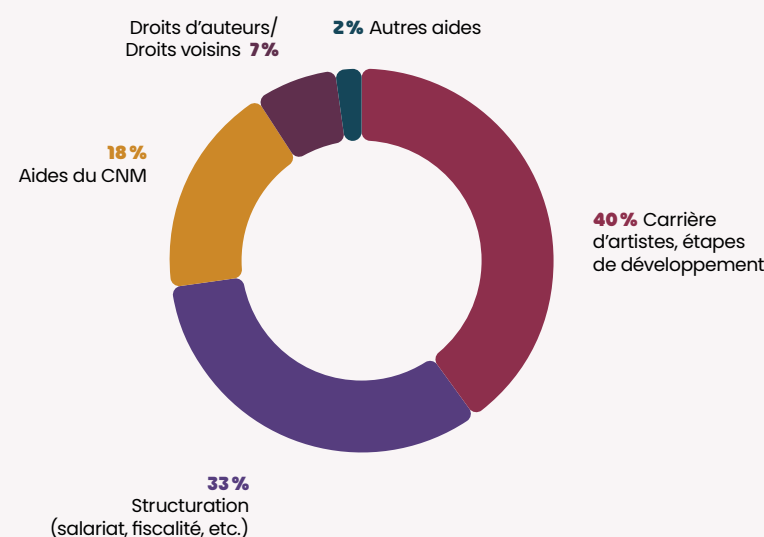
Les deux esthétiques les plus représentées dans les rendez-vous conseil sont la chanson, qui représente 24 %, et le rap, qui représente 16 %.



4.5. Offrir une gamme de services d'accompagnement, de formation et de valorisation

Répartition des principaux sujets abordés en rendez-vous conseil

Les questions abordées concernent les étapes de développement d'une carrière d'artiste à 39 %, les sujets de structuration, de fiscalité, de salariat à 33 %, les questions sur les modalités d'accès aux aides du CNM à 18 % et les droits d'auteur/droits voisins à 7 %.



Le service intervient également régulièrement dans le cadre de journées d'information et de rencontres à destination de professionnels et professionnelles en début de carrière. En 2024, une quarantaine d'interventions ont été réalisées à destination d'un peu plus d'un millier de personnes.

4.5. Offrir une gamme de services d'accompagnement, de formation et de valorisation

4.5.2. Proposer des formations professionnelles d'excellence

1) UN CENTRE DE FORMATION EXPERT

• Un centre certifié Qualiopi

Le Centre national de la musique intègre, depuis son origine, un centre de formation professionnelle, conformément à la loi sur sa création. Cet organisme est certifié Qualiopi au titre des actions de formation. L'audit de surveillance effectué par un cabinet indépendant en 2024 a conclu pour la 4^e année consécutive à un bilan de **zéro non-conformité** au référentiel officiel. Les formations du CNM sont donc éligibles aux financements publics et mutualisés de la formation professionnelle (Afdas, France Travail...).

• Une offre adaptée aux besoins du secteur

L'offre de formation de l'établissement se structure en environ 50 modules courts, d'une journée à une semaine pour la plupart. Ils sont répartis sur une dizaine de domaines couvrant **les activités dites administratives** (administration, gestion, production, marketing, communication...), des métiers de la filière musicale et des variétés (management, spectacle vivant, production phonographique, édition musicale...). Ils abordent également **les problématiques de transition**, aussi bien numérique, écologique, sociétale que de prévention des risques, notamment des VHSS. Cette offre est en **constant renouvellement** pour s'adapter à l'évolution des besoins.

Ces formations s'adressent aux professionnelles et professionnels, aussi bien entrant dans le secteur de la musique que confirmés, et souhaitant **acquérir des compétences** au service du développement de leur projet professionnel. Ainsi, 34 rendez-vous ont été assurés en 2024 pour accompagner la construction de parcours de formation individualisés.

Elles sont dispensées selon différentes modalités, en présentiel au siège du CNM, en région et en Outre-mer chez nos partenaires, à distance ou au format hybride, en inter- ou en intra-entreprise.

• Un réseau d'intervenants pédagogiques reconnus

Au total, ces formations sont dispensées par plus de 100 intervenants, tous experts et expertes professionnels en activité reconnus dans leur domaine. En 2024, l'organisation d'une rentrée pédagogique a été l'occasion de les réunir en proposant des ateliers thématiques sur l'égalité et l'inclusion, le handicap, la déontologie.

• Le lancement d'une certification professionnelle

À l'issue d'un travail important d'ingénierie, le CNM a enregistré officiellement au **Répertoire spécifique de France Compétences** une certification des compétences dans le domaine de la musique enregistrée : « Développer et promouvoir une production phonographique ». La formation mi-longue associée devient ainsi **éligible au financement par le CPF**.

Par ailleurs, l'agrément du CNM par la CPNEF-SV à dispenser des formations sur la sécurité de lieux de spectacle a été renouvelé. 95 certificats de compétences professionnelles ont été délivrés en 2024, ainsi que 6 certificats Agi-Son à la prévention des risques sonores.

2) UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE ET D'INNOVATION AU SERVICE DE LA FILIÈRE

• Des collaborations internes et des partenariats qui enrichissent le catalogue

2024 a vu la mise en place de **nouveaux modules de formation**, venant enrichir le catalogue déjà existant. Par exemple, de manière non exhaustive, un module sur le **développement international** a été conçu avec l'équipe de la DAEDI du CNM, et un module sur la **fiscalité des revenus** répond aux besoins des créateurs et des créatrices.

Plusieurs modules de formation sont développés en **partenariat avec les organisations professionnelles** ou d'autres organismes de formation. L'objectif est de répondre aux besoins exprimés par les acteurs et actrices de la filière et de faire se rencontrer de façon vertueuse l'offre et la demande. C'est déjà le cas pour le **parcours d'accompagnement à la direction des lieux**

+33 %
d'activité
de formation
en 2024.



4.5. Offrir une gamme
de services
d'accompagnement,
de formation et
de valorisation

de musiques actuelles, en partenariat avec le SMA et la Fedelima, ou pour les **modules d'expertise à l'édition musicale**, en partenariat avec la CSDEM. À titre d'exemple, en 2024, une formation à la diffusion pour les **ensembles de musique de création et de patrimoine** a été mise en place avec la Fevis, tandis qu'une formation à la conduite de projet jeune public a été développée avec le réseau Ramdam.

• De ateliers d'information collective

Le service Formation du Centre national de la musique propose depuis 2022 des ateliers d'information collective, les « **360 du CNM** ». Ils permettent d'avoir un aperçu à 360° des différentes facettes des activités de la musique. Ont ainsi été traités en 2024 **des sujets aussi variés** que la Sécurité sociale des artistes-auteurs, le bon usage des réseaux sociaux, la diffusion live des musiques urbaines ou du monde, les plateformes de streaming, la commande d'œuvres contemporaines ou la santé des artistes. **13 ateliers** ont été organisés en 2024, dont 3 hors les murs, réunissant un total de **350 personnes**.

• Une équipe Formations au service de l'émergence

Le CNM met son expertise pédagogique à **disposition de nombreux dispositifs d'accompagnement à l'émergence** tels que le FAIR, Transversales, les artistes urbains résidents du Flow à Lille, les sélections des INOUÏS à Bourges, les lauréats du Ricard Live music, les jeunes pros du dispositif Step Up de Rock en Seine.

• Une présence accrue sur le terrain

Le CNM présente son offre de formation lors de nombreux **événements professionnels** tout au long de l'année, tels que les Jirafe, la Jimi, la L2P ou encore le Festival d'Avignon. Le service intervient également dans des **débats sur la formation professionnelle**, notamment aux BIS de Nantes et à Babel Music XP à Marseille, et organise des **tables rondes autour de la certification professionnelle et des dispositifs de financement de formation**, comme lors du MaMA à Paris.

• Une ouverture à l'international

En 2024, le CNM accompagne les porteurs et porteuses de **projets musicaux africains** sur leurs besoins en structuration. Il a ainsi **co-construit et coanimé des parcours spécifiques** avec des partenaires locaux : à Accra au Ghana sur l'édition musicale (partenariat Impact Hub Accra), et en Côte d'Ivoire sur le développement à 360 de projets musicaux (partenariat SIMA). Ces programmes sont financés respectivement par Expertise France et l'ambassade de France de Côte d'Ivoire.

• Innover avec la mise en œuvre du projet LMS (Learning Management System)

Afin d'élargir ses modalités d'accès à ses services et de toucher un public toujours plus large, le service Formation a lancé le chantier de mise en place d'une **plateforme d'autoformations en ligne** (projet stratégique CNM 2025). Cette modalité répondra aux besoins de **se former en autonomie** depuis l'ensemble du territoire voire depuis les espaces francophones. Ces formations auront pour objectifs soit **d'appréhender les notions de base** des activités des métiers de la filière et de **découvrir les services et ressources du CNM**, soit **d'acquérir**

une **expertise sur un sujet précis**, soit **d'enrichir** les modules dispensés en présentiel. L'année 2024 a été consacrée à la **production d'un premier prototype** sur la découverte de l'écosystème musical et à la mise en place de nombreux projets en vue d'une ouverture de la plateforme et de la commercialisation des formations en ligne en 2025. **Certaines productions seront réalisées en partenariat** avec d'autres institutions culturelles.

3) UNE ACTIVITÉ EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

L'année 2024 en chiffres

En 2024, **164 actions de formation** inter- et intra-entreprise ont été dispensées, soit **2 085 heures de formation**, en hausse de **33 % par rapport à 2023**. Au total, ces sessions de formation ont accueilli **1 400 personnes** (47 % de femmes). 17 sessions ont été organisées en région et en Outre-mer, 32 en distanciel, 14 à l'international. **Le chiffre d'affaires annuel de l'activité s'établit à 628 k€, soit une hausse d'environ 33 % par rapport à 2023**. Le **taux de satisfaction moyen** en 2024 concernant tant l'accueil, l'animation pédagogique que les contenus de nos formations et l'atteinte des objectifs, se situe, à partir des synthèses de bilans à chaud, autour de **90 %**.



4.5.3. Développer la recommandation What the France



What the France est la **marque de recommandation du Centre national de la musique** qui met en lumière la diversité de la musique produite en France. Elle s'adresse à un public national et international de professionnels ainsi que d'amateurs de musique, permet de valoriser le patrimoine musical français et offre une visibilité accrue aux artistes émergents.

À travers cette marque, l'établissement développe des contenus sur un site Internet, sur les réseaux sociaux et les plateformes de streaming. What the France entretient également une veille actualisée des dates de concert des artistes « made in France » à l'international.

Grâce à ses actions, en 2024, What the France a touché une audience de plus de 3 millions de personnes sur l'ensemble des plateformes digitales. Sa newsletter compte près de 30 000 abonnés, dont 90 % sont basés à l'étranger. L'engagement sur les réseaux sociaux est en forte hausse avec +165 % d'audience sur Instagram et +107 % sur Facebook.

En 2024, 80 artistes « made in France » ont également été mis en avant via des séries de contenus vidéos sur la chaîne Youtube du dispositif, où le nombre de vues avoisine le million cette année, soit près du double de l'année précédente. Les playlists de What the France réunissent quant à elles environ 23 500 abonnés sur Spotify et Deezer, confirmant la pertinence du dispositif en tant que prescripteur musical.

What the France est également mobilisée au soutien de l'activité partenariale du CNM, à travers le développement de contenus de nature à accompagner des projets valorisant la filière. La marque soutient à ce titre les initiatives en faveur de la diversité dans toutes ses composantes.

ZOOM

Partenariat MK2

Dans le cadre du partenariat entre le Centre national de la musique et le groupe MK2, What the France a mis en œuvre deux actions d'envergure permettant la mise en valeur de l'émergence artistique et du patrimoine :

- **Le Music Cinema Club**, un programme destiné à promouvoir la nouvelle scène musicale émergente française. Son concept repose sur la diffusion d'extraits de clips musicaux en avant-séance dans les salles de cinéma du réseau MK2, offrant ainsi une exposition majeure pour les artistes mis en valeur. Au printemps 2024, le Centre national de la musique a mis en place un appel à candidature porté par What the France à destination des professionnels de l'industrie musicale afin de sélectionner l'un des lauréats du Music Cinema Club. Le processus de sélection a permis à l'artiste Jenys (Gum Prod) de projeter en salle son clip *Like a Virgin* pour une durée de deux semaines à l'automne 2024.

- **La diffusion de 4 capsules patrimoniales « Once Upon a Masterpiece »** en avant-séance dans toutes les salles du réseau MK2 pendant deux semaines chacune, permettant de faire découvrir ou redécouvrir des œuvres iconiques du patrimoine musical français.

4.5. Offrir une gamme
de services
d'accompagnement,
de formation et
de valorisation

5. Parachever
la construction
de la maison commune
de la musique

5

Parachever la construction de la maison commune de la musique



5.1. CONSOLIDER ET SÉCURISER L'ORGANISATION


une référence au
logo ondulatoire
du CNM.

5.1.1. Renforcer les liens et la communication interne

En 2024, le CNM a poursuivi et renforcé sa stratégie de communication interne, en s'appuyant sur les outils existants et en développant de nouvelles initiatives. L'objectif est de favoriser l'échange, la transparence et l'implication de chaque collaborateur et collaboratrice dans la réalisation des missions de l'établissement. Parmi les actions menées, on peut citer :

- **Réunions du comité de communication interne** : ces réunions ont permis de coordonner les actions et d'impliquer les collaborateurs et collaboratrices dans la stratégie de communication interne.
- **Maintien des « 157 du CNM »** : les sessions d'information ont été reconduites afin de continuer à favoriser les échanges et la transmission de connaissances au sein des équipes.
- **Réunions trimestrielles de la présidence et de la direction** : ces réunions ont permis d'aborder les sujets clés et d'assurer une communication transparente sur les enjeux de l'établissement.
- **Amélioration de l'intranet** : l'intranet a été enrichi avec la création de deux nouvelles catégories, RH et Pôle administratif et financier, afin de faciliter l'accès à l'information pour les collaborateurs et collaboratrices.
- **Capsules vidéo du conseil d'administration** : ces capsules vidéo ont permis de tenir informées les équipes des décisions prises par le conseil d'administration.
- **Temps forts et festifs** : des événements ont été organisés pour renforcer les liens et favoriser un environnement de travail convivial.



ZOOM

Naissance du Zig Club, nouvel espace culturel et de convivialité

Le 15 octobre 2024, le CNM a inauguré le Zig Club. Situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du CNM, cet espace a pour vocation d'accueillir un public varié et de proposer une programmation diversifiée.

La création du Zig Club a été initiée en avril 2024 avec le début des travaux, qui se sont achevés en octobre de la même année. Le nom de ce nouvel espace, « Zig », a été choisi par les collaborateurs et collaboratrices du CNM à l'issue d'un sondage interne et il fait référence au logo ondulatoire du CNM.

Le Zig Club propose une programmation variée, incluant :

- **Des événements divers** : discussions, concerts, temps de formation, présentations des études et ressources du CNM, animations avec des partenaires, etc. ;
- **Un espace boutique** : consultation et vente des ouvrages des Éditions du CNM ;
- **Des espaces de visionnage et d'écoute des contenus What the France.**

Depuis son ouverture, plusieurs événements y ont été organisés : lancement de l'ouvrage sur la billetterie par les Éditions du CNM, séminaire CNMlab, speed-meetings internationaux, célébrations internes, etc.

Le Zig Club constitue un nouvel espace de culture et de convivialité pour les usagers et usagers, collaborateurs, collaboratrices et partenaires du CNM, dont la programmation sera étendue en 2025.

5.1. Consolider et sécuriser l'organisation



5.1. Consolider et sécuriser l'organisation

98/100

index
d'égalité
femmes-
hommes
en 2024.



5.1.2. Structurer la politique des ressources humaines

1) DES ÉQUIPES RENFORCÉES ET ENGAGÉES

En 2024, le CNM a pu se renforcer pour **mieux assurer ses missions et concrétiser de nombreux projets fondamentaux grâce au rehaussement de son plafond d'emploi à hauteur de 10 postes**. Le CNM compte désormais 121 salariés permanents et forme une quinzaine d'étudiants en stage ou en alternance tous les ans.

Au 31 décembre 2024, les salariés en CDI sont essentiellement des cadres (92 %) et majoritairement des femmes (59 %). L'ancienneté moyenne de 6,4 ans est assez stable par rapport aux deux dernières années (6,2 ans en 2022 ; 6,8 ans en 2023) et l'âge moyen est de 40 ans, en très légère diminution sur les deux dernières années (40,8 ans en 2022 ; 40,5 ans en 2023).

Les effets positifs de l'augmentation du plafond d'emplois ont été tangibles dès 2024, permettant de **passer d'une logique d'urgence à une meilleure prise en compte des priorités et au développement de projets innovants** dans plusieurs directions.

Parmi les **grandes avancées** permises par ces renforts bienvenus, on peut citer notamment l'aboutissement de la **réforme des aides**, la **montée en puissance de la gestion des crédits d'impôt**, les travaux du **Zig Club**, la montée en puissance du **support SI** et des actions de **cybersécurité**, l'évolution du **site CNMwork** à destination des professionnels de la filière, la mise en place d'un **système d'information RH (SIRH)** plus complet et d'un **Plan annuel de développement des compétences**, le **développement d'études au CNMlab** au service de l'ensemble de la filière et des institutions, la mise en cohérence de la **politique de gestion des données**, le développement de **nouveaux outils professionnels** essentiels (reporting QlikSense, MusicDB), le développement des **offres de formations professionnelles** en France et à l'international.

En matière de **recrutement**, la **dynamique des relations avec les écoles d'enseignement supérieur** permet la constitution d'un vivier de candidatures. Le CNM jouit d'une belle attractivité, qui s'accroît. L'un des principaux enjeux concerne la fidélisation. Le *turn-over* des CDI se maintient autour de 15 % comme en 2023 (dans les mêmes proportions que le taux de rotation moyen en France), engendrant une **activité de recrutement importante** (en moyenne 50 recrutements par an, y compris les CDD, stagiaires et alternants). Le CNM a entamé le recensement et la mise en œuvre d'actions concrètes pour **renforcer les leviers de fidélisation et d'amélioration des conditions de travail**. Un plan d'action 2025-2027 sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) va se mettre progressivement en place afin de continuer à progresser dans ce domaine.

Concernant les enjeux d'égalité femmes-hommes, avec un index à 98 sur 100 pour l'année 2024, le CNM fait figure d'excellent élève en matière d'égalité professionnelle.

2) UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

Un **management de l'organisation, le développement et la valorisation des compétences et une politique sociale qui se construisent à la faveur d'un dialogue social de qualité**.

Le CNM s'est doté ces dernières années et singulièrement depuis 2023-2024 d'**accords structurant la politique sociale de l'établissement** (accord d'établissement, dialogue social, télétravail, NAO), le **cadre de travail** (règlement intérieur et charte de déontologie) et les **actions de management** (entretiens annuels d'évaluation, plan de formation...).

En 2024, les premiers résultats tangibles de cette politique sont déjà visibles avec :

- Un **excellent taux de réalisation des entretiens annuels d'évaluation de 96 %**, pour la première année de mise en œuvre d'un nouvel outil numérique, unanimement salué, permettant d'impulser une démarche

renouvelée de gestion des compétences et d'évaluation ;

- Un **pilotage interne du Plan de développement des compétences** qui a permis à 86 salariés de participer à plus de 125 actions de formation, grâce au recueil précis des besoins lors des entretiens ;

- Un **taux de réalisation de 90 % des entretiens professionnels** permettant de mieux analyser, accompagner les carrières et anticiper les mouvements RH ;

- L'**aboutissement de la signature pour la deuxième année consécutive d'un accord de NAO** (négociation annuelle obligatoire) sur la politique salariale, orienté vers la fidélisation, la valorisation des compétences et la responsabilité sociale des organisations (RSO) ;

- La **signature d'un accord pour accentuer les incitations des salariés à la mobilité durable**, pour que l'établissement prenne toute sa part aux enjeux de transition écologique et d'un accord pour développer les activités sociales et culturelles du CSE ;

- La **contractualisation efficiente d'un nouveau contrat mutualiste de frais de santé et de prévoyance** permettant de maintenir un très bon niveau de garanties pour les salariés.



5.1. Consolider et sécuriser l'organisation



1er

contrat
d'objectifs
et de
performance.



3) UNE DYNAMIQUE DESTINÉE À S'INSTALLER

En 2025, l'établissement maintiendra cette dynamique en poursuivant l'**appropriation de ces nouveaux outils** auprès des équipes et profitera du **retour d'expérience** des salariés et de leurs représentants (délégués syndicaux, membres du CSE, élus au conseil d'administration). Le CNM prévoit aussi la **mise en place d'un nouvel outil de gestion des recrutements et d'un parcours d'intégration**. Ces projets vont concourir à l'efficacité de l'organisation et aux meilleures conditions de travail.

À ce titre, 2024 a également marqué le **lancement du Plan d'action santé, sécurité et conditions de travail (PAPRIACT)**, plan d'action élaboré à l'aune du premier DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) en 2023. Mis en place conjointement avec les représentants du CSE, il permet de prioriser les actions concrètes de prévention des risques. **Plusieurs référents égalité ont été formés à la lutte contre les discriminations/inclusion**. L'ensemble des salariés qui ne l'était pas encore sera également formé à la **prévention des violences et harcèlement sexistes et sexuels**.

Les mesures de prévention et d'amélioration de la **qualité de vie au travail** se poursuivront en 2025, notamment en se dotant d'un outil de suivi du temps de travail et en déployant les différentes actions du Plan QVCT du CNM.

5.1.3. Piloter la gestion juridique et financière de la maison commune de la musique et des variétés

1) UN AUDIT AUX CONSTATS POSITIFS

La Cour des comptes a conduit, durant toute l'année 2024, un **contrôle de l'action des équipes du CNM depuis sa création**. Elle a noté dans son rapport définitif, publié en janvier 2025, plusieurs constats positifs sur la conduite des missions et les résultats obtenus au soutien de la filière musicale et des variétés par ses équipes :

- La mise en place réussie de l'établissement, dans le contexte difficile de la crise du Covid ;

- Un rôle décisif du CNM de soutien financier et non financier pour les professionnels de la filière, grâce au dévouement des équipes, unanimement salué, notamment pour faire face aux conséquences d'une crise sanitaire sans précédent ;

- Une mission d'observation de la filière musicale qui monte en puissance avec un accès aux données économiques et fiscales pour le CNM qui doit encore être facilité ;

- La pleine prise en compte de l'enjeu stratégique majeur du soutien au développement à l'international pour la filière musicale ;

- Des actions structurantes pour assurer la transformation et la structuration du secteur, qui produisent d'ores et déjà des résultats positifs : développement durable, égalité femmes-hommes, information et formation professionnelle, éditions, action territoriale ;

- Une gestion sérieuse et professionnelle des aides financières et des moyens internes, s'appuyant notamment désormais sur un contrat d'objectifs et de performance.

Ces points positifs sont un précieux encouragement pour les équipes du CNM, « maison commune de la musique et des variétés », pour le ministère de la Culture et pour tous les acteurs de la musique, parties prenantes dans ses instances, à poursuivre leurs efforts de consolidation et de structuration des moyens et des missions de l'établissement dans le sens des résultats déjà obtenus depuis cinq ans.

La quasi-totalité des recommandations du rapport de la Cour des comptes, de sa responsabilité, sont d'ores et déjà satisfaites ou en passe de l'être. Le CNM a notamment conduit une réforme ambitieuse des aides et inscrit son action stratégique dans le cadre d'un premier contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2028.

2) LA SIGNATURE D'UN 1^{er} CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

Ce contrat pluriannuel d'objectifs et de performance (COP), premier de l'histoire de l'établissement public, s'inscrit dans le **prolongement des objectifs stratégiques définis en décembre 2022**, en les actualisant. Il a pour but de formaliser la **vision commune du CNM**, opérateur de l'État, et des pouvoirs publics au service de la filière musicale et de variété **pour les cinq ans à venir (2024-2028)** en établissant les principaux objectifs opérationnels dont découlent des indicateurs d'activité et de performance qui sont chiffrés année après année.

Ce premier COP du CNM est le fruit d'un travail commun des équipes de l'établissement, en associant toutes les directions et les représentants des salariés, en lien avec les services du ministère de la Culture (Direction générale des médias et des industries culturelles – Direction générale de la création artistique) et du ministère de l'Économie et des Finances (Direction du budget). Il a été adopté à l'unanimité du conseil d'administration dans lequel siègent notamment des représentants de la filière musicale.

Le CNM, en concertation avec les professionnels, dispose des atouts pour exercer un rôle structurant et durable, accompagnant le développement de la musique et des variétés au profit de tous les publics et de tous les territoires.

Ce contrat rappelle les missions, les moyens et le fonctionnement général de l'établissement public chargé d'accompagner le développement de la filière musicale, du spectacle vivant et de la musique enregistrée sur tous les territoires en France, en Europe et à l'international.



5.1. Consolider et sécuriser l'organisation

« Un tableau de
bord budgétaire
en temps réel
a été déployé
courant 2024
pour l'ensemble
des directions
de l'établisse-
ment. »



Le document expose les atouts dont dispose déjà le CNM, les opportunités à venir d'un secteur en plein développement et sa capacité à se projeter durablement dans un rôle structurant et central pour la filière musicale et des variétés, à destination et en concertation permanente avec les professionnels du spectacle vivant et de la musique enregistrée.

Grâce à l'apport de soutiens financiers (aides et crédits d'impôt), à sa mission d'observation et d'analyse des enjeux du secteur, d'information et de formation des acteurs et actrices, le CNM entend répondre au mieux aux enjeux propres à l'activité de spectacle vivant, à celle de la production, de l'édition et de la diffusion de la musique enregistrée. Sans oublier les enjeux transversaux communs à la filière musicale et orientés vers l'intérêt général :

- **diversité des esthétiques et des formes de diffusion** sur tout le territoire en lien avec l'écosystème existant de soutien à la création portée par l'exception culturelle française, en particulier la gestion collective des droits par les OGC et le système de rémunération pour copie privée ;
- **transition écologique et décarbonation** des activités de la filière ;
- **égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations** ;
- **développement des innovations technologiques et d'usages** au bénéfice de tous les publics.

3) TROIS GRANDS AXES STRATÉGIQUES AUX OBJECTIFS MESURABLES

Le COP 2024-2028 comprend 3 principaux axes stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels et en indicateurs aptes à éclairer les résultats des actions des équipes du CNM, au soutien de la musique et des variétés, sur les cinq ans à venir.

Ces trois axes principaux suivent les orientations stratégiques du CNM :

1 - Observer et analyser toutes les activités et les enjeux de la filière musicale afin de devenir l'opérateur de référence d'observation de la musique et des variétés en rassemblant les éléments de connaissance, d'expertise, de prospective et d'analyse de la filière dans son ensemble en lien avec les professionnels.

2 - Intervenir et développer la filière musicale à destination de tous les territoires, en France, en Europe et à l'international afin d'assurer une intervention efficace et transparente, par des soutiens financiers et non financiers, pour garantir la diversité et la soutenabilité de son développement.

3 - Conforter l'opérateur CNM et ses équipes et servir la filière de la musique et des variétés, et à travers elle, tous les publics en parachevant le bon fonctionnement de la maison commune de la musique et des variétés.

Chaque axe est associé à des objectifs stratégiques et opérationnels avec des indicateurs chiffrés sur la période couverte par le contrat. Un bilan intermédiaire sera présenté chaque année au conseil d'administration pour analyser les résultats atteints et en tirer des enseignements pour l'exercice des missions du CNM.

5.1.4. Poursuivre l'amélioration de la qualité de gestion

L'année 2024 a permis aux équipes administratives, juridiques et financières de poursuivre à un rythme soutenu le travail de consolidation, de sécurisation, de qualité et d'optimisation de la gestion juridique et financière, à travers 4 grands objectifs : la **rationalisation des outils** pour améliorer les délais de traitement et contrôler la performance du

CNM ; la **création de procédures de gestion des données** pour la bonne continuité des services ; la **maîtrise des risques juridiques et financiers** via la déclinaison de deux plans d'action ; l'**accompagnement des équipes** dans leurs projets. Ces chantiers se poursuivront en 2025.

En 2024, le plan d'action pour la maîtrise des risques juridiques a été déployé et une nouvelle cartographie des risques est en cours de préparation, élargie à la commande publique.

Le CNM a notifié 8 marchés publics formalisés et rejoint 10 marchés mutualisés de la Direction des achats de l'État.

Le chantier de la refonte des aides a conduit à établir une nouvelle version du règlement général des aides financières, plus lisible pour les usagers, adoptée par le conseil d'administration de fin d'année.

Le plan d'action 2025 pour la qualité budgétaire et comptable et la maîtrise des risques financiers a également été adopté par ce conseil à l'unanimité. Il vise à sécuriser le versement et la gestion des bilans des aides financières, la taxation d'office, la constatation et la certification du service fait, la gestion de la paie ainsi que les immobilisations. Par ailleurs, un tableau de bord budgétaire en temps réel a été déployé courant 2024 pour l'ensemble des directions de l'établissement.

L'activité financière a continué à être soutenue en 2024. Le service comptable du CNM a généré près de 50 000 écritures en 2024, dont un nombre record de 31 634 titres de recettes et 11 088 demandes de paiement (dont 7 800 pour les aides) adressés à l'Agence comptable.

Enfin, un guide administratif et financier complet a été publié sur l'intranet. Il rassemble toutes les procédures internes, l'organisation de permanences et de conférences budgétaires à destination des directions.

5.2. INITIER UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE EXEMPLAIRE

Placer l'établissement sur la voie de l'exemplarité en matière de responsabilité sociétale des organisations (RSO) est l'un des piliers du parachèvement de la construction de la maison commune de la musique. La politique du CNM en matière de RSO a été partagée au dernier conseil d'administration de l'année 2024 dans le cadre de la présentation plus générale de la feuille de route « Transitions et innovation » couvrant les années 2025 à 2027.

Comme inscrit dans son contrat d'objectifs et de performance, signé avec le ministère de la Culture en juin 2024, la démarche RSO du CNM intègre l'**objectif d'une labellisation future de l'établissement**. Afin d'initier la démarche et de pouvoir juger de l'opportunité d'une telle labellisation et à quel terme calendaire, l'établissement a engagé **une mission d'appui-conseil RSO avec le soutien de l'Afdas**, fin 2024. Cette mission, qui se déroulera au premier semestre 2025, est assurée par le cabinet Ipama et permettra au CNM de dessiner une feuille de route précise et concrète pour déployer la responsabilité sociétale de l'organisation.

5.2.1. Optimiser l'accès et la cybersécurité des systèmes d'information

1) UNE DÉMARCHE SOUTENUE D'AMÉLIORATION DES APPLICATIFS

Le service Études et applicatifs (SEA) de la DSI assure la maintenance quotidienne des applications du CNM, incluant les correctifs de bogues, les évolutions mineures ainsi que le développement de nouvelles fonctionnalités. Son périmètre couvre à la fois les **sites web proposant des services en ligne aux usagers** (cnm.fr, cnmlab.fr, La Boutique, CNMWork, What the France, MonEspace, MonEspacePro) et les **applications internes** (Loutil, MusicDB).

En 2024, le SEA a finalisé 24 projets. Parmi les plus marquants pour les usagers du CNM :

- Refonte graphique et évolution des procédures en ligne sur MonEspacePro

Ce projet a permis :

- L'intégration de la **charte graphique du CNM**, assurant une meilleure homogénéité visuelle sur l'ensemble des plateformes du CNM.
- L'amélioration de l'ergonomie avec **des interfaces plus modernes et intuitives**.
- L'optimisation de plusieurs fonctionnalités clés, notamment :
 - Le **processus de déclaration de taxe** simplifié ;
 - Le choix des **modalités de réception des avis de sommes à payer**, y compris via **Chorus** ;
 - La simplification des **demandes d'affiliation**, notamment pour les **auteurs/autrices et compositeurs/compositrices**.

- Évolution des offres d'emploi sur CNMWork et MonEspace

D'importantes évolutions ont été mises en place pour **faciliter la publication et la gestion des offres d'emploi** :

- **Pour les recruteurs**, dépôt d'annonce amélioré avec :
 - Ajout de **nouveaux champs de description** ;
 - Sécurisation de l'**identification des annonceurs**.
- **Pour l'équipe du CNM**, amélioration de l'**administration des publications**.
- **Pour les demandeurs d'emploi**, optimisation de la **recherche d'annonces** avec :
 - De **nouveaux critères de filtrage** ;
 - Une **refonte graphique** pour une meilleure lisibilité des annonces.

- Optimisation des processus comptables

Du côté des **activités internes du CNM**, plusieurs développements ont été réalisés pour renforcer l'intégration comptable :

- **Modification des transferts comptables avec les nouveaux objets de gestion compatibles INFIOE** : dans le cadre du transfert des applications comptables du CNM vers INFIOE, l'**infocentre financier des organismes publics nationaux**, des ajustements techniques ont été effectués pour transformer les **opérations diverses générées par l'outil en nouveaux mouvements comptables** conformes aux exigences d'INFIOE.

- Gestion des flux comptables des achats en ligne sur la Boutique du CNM

L'ensemble des commandes passées sur la Boutique du CNM (principalement des ouvrages) est désormais intégré dans Loutil, utilisé comme SAS comptable. Ce projet a permis :

- Une meilleure **gestion des titres et des encaissements** en temps réel par l'équipe comptable ;
- Un **suivi optimisé des commandes**, permettant le déclenchement efficace de l'**envoi postal des ouvrages**.

2) UNE APPROCHE STRUCTURÉE DE LA CYBERSÉCURITÉ

Le service Support aux opérations et cybersécurité de la DSI a poursuivi ses efforts en matière de cybersécurité à travers une feuille de route structurée visant à renforcer la résilience face aux menaces cyber.

En effet, la sécurisation des systèmes d'information constitue un enjeu majeur pour garantir la continuité des activités, la protection des données et la conformité réglementaire.


24
projets finalisés
par le SEA
en 2024.



 **5.2. Initier une démarche de responsabilité sociétale exemplaire**

Protection des infrastructures et des données : déploiement de solutions de PRA (Plan de reprise d'activité) afin d'assurer la continuité d'activité en cas d'attaque cyber ; solution de chiffrement sur les postes de travail ; renforcement des systèmes d'authentification multi- facteurs sur l'ensemble des accès critiques.

Sensibilisation et formation : renforcement de la culture cybersécurité au sein des équipes à travers un programme de formation intégré aux outils collaboratifs, ainsi que des exercices de simulations d'attaques.

Gestion des incidents et plan de continuité : amélioration du dispositif de réponse aux incidents de sécurité et tests du plan de continuité d'activité.

Veille et innovation : adoption de technologies de sécurité avancées, surveillance proactive des menaces et collaboration avec des partenaires spécialisés.

L'année 2024 a marqué une avancée significative dans la protection de nos systèmes d'information. La feuille de route mise en place a permis d'améliorer la posture de cybersécurité de l'organisation et de réduire les risques liés aux cybermenaces. En 2025, ces efforts seront poursuivis afin de garantir un environnement numérique toujours plus sûr et résilient.

5.2.2. Accompagner la transition sociale et environnementale

Un **comité interne** réunissant des membres des différentes directions et unités de l'établissement a été constitué pour avancer sur les chantiers, notamment sociaux et environnementaux. Piloté par l'unité Transitions et innovation, il vise à coordonner les différentes initiatives et à informer et embarquer toute l'organisation de façon fluide et participative. En parallèle de ce comité interne **des groupes de travail spécifiques** ont été réunis pour avancer concrètement et plus rapidement sur des sujets clés tels que la gestion durable des moyens généraux, les achats responsables de l'établissement...

1) UN VOLET SOCIAL FONDÉ SUR LA CONCERTATION

Sur le volet social, la création en 2024, à l'initiative du secrétariat général et du CSE, d'un groupe de travail articulé autour de la **qualité de vie et des conditions de travail** permet à l'établissement d'avancer de manière concertée sur la définition et l'amélioration des indicateurs servant à mesurer ces paramètres essentiels au bon fonctionnement du CNM.

2) UN VOLET ENVIRONNEMENTAL AXÉ SUR LA SENSIBILISATION

Sur le volet environnemental de la RSO, cette remobilisation interne est aussi passée par une sensibilisation des équipes via l'outil de la Fresque de la Culture qui a été organisée le 22 mars 2024 dans les locaux du CNM. Cet outil codéveloppé par le Damier et l'association Les Shifters s'appuie sur le rapport « Décarbonons la culture ! » publié en novembre 2021 par l'association The Shift Project. Les équipes du Damier et certains membres des Shifters ont animé une dizaine d'ateliers qui ont permis à l'ensemble des équipes du CNM de se rendre compte des impacts carbone du secteur culturel et des leviers à disposition des structures pour les réduire.

Le CNM a, à nouveau en 2024, participé au rapportage Service public écoresponsable, qui vise le verdissement du fonctionnement de l'État français. Enfin, il a entamé une recherche de profils de structures susceptibles de pouvoir l'accompagner dans l'élaboration de son propre bilan carbone, dans la perspective d'une mise en concurrence simplifiée prévue pour le premier trimestre de l'année 2025. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du ministère de la Culture pour accélérer la transition écologique du secteur culturel, plus précisément dans la cible 1 qui stipule que tous les établissements publics du ministère de la Culture disposeront d'un bilan carbone daté de moins de trois ans dès la fin de l'année 2025.

ZOOM

La mise en place d'une charte de déontologie pour les salariés

Afin de prévenir les risques déontologiques et les situations potentielles ou avérées de conflit d'intérêt, l'établissement a mis en place en juin 2024 une **charte de déontologie et de prévention et de gestion des conflits d'intérêts**. Ce document a pour objet de rappeler les principes généraux et les procédures de prévention et de gestion des conflits d'intérêts ainsi que les démarches à effectuer lorsque les salariés estiment être dans une telle situation. Toutes les embauches depuis la mise en place de cette charte font l'objet d'un contrôle et d'une déclaration préalable afin de se prémunir de toute situation à risque. Chaque salarié s'engage dans la durée à déclarer tout éventuelle situation pouvant entrer en conflit d'intérêt avec les missions du CNM et les responsabilités exercées et à prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser.

5.3. S'APPUYER SUR LES CRÉDITS D'IMPÔT ET LES TAXES AFFECTÉES

5.3.1. Inciter à l'investissement grâce aux crédits d'impôt

1) UN INTÉRÊT CONFIRMÉ POUR LES CRÉDITS D'IMPÔT MUSICAUX

Les crédits d'impôt musicaux ont pour objectif de soutenir les projets d'investissement des entreprises de production d'œuvres phonographiques (CIPP), de spectacles vivants (CISV) et, depuis 2022, d'édition musicale (CIEM).

Ils couvrent tous les champs de la filière musicale : création, fixation, publication et interprétation sur scène et en public des œuvres. Ces dispositifs d'incitation fiscale permettent d'accompagner les producteurs et éditeurs dans leurs prises de risque pour favoriser l'émergence d'artistes, d'auteurs/autrices et de compositeurs/compositrices, leur diffusion sur le territoire et le rayonnement de leurs créations. Ce soutien garantit également la diversité artistique et la richesse de l'offre musicale. Le CNM assure la gestion des trois crédits d'impôt et à ce titre, délivre, au nom de la ministre de la Culture, les agréments permettant aux entreprises de bénéficier de ces dispositifs auprès des services fiscaux.

Les articles 220 octies (CIPP) du Code général des impôts (CGI), 220 quindecies (CISV) et 220 septdecies (CIEM), ainsi que les articles 220 Q, 220 S et 220 Q, définissent les conditions d'éligibilité. Les entreprises concernées doivent obtenir :

- Un agrément provisoire, demandé en amont des premières dépenses, attestant, au vu des éléments transmis par l'entreprise, que le projet envisagé remplit toutes les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt ;
- Un agrément définitif, attestant que le projet considéré a rempli les conditions d'éligibilité prévues par la loi.

CI estimé agréments définitifs CIEM : aucune demande d'agrément définitif déposée en 2024.

*montant du crédit d'impôt moyen estimé pour un taux de remboursement à 40 %.
** montant du crédit d'impôt moyen estimé pour un taux de remboursement à 30 %.
*** Source : Évaluation des voies et moyens, Tome II. Annexe au projet de loi de finances pour 2025.

2) PLUS DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES ET D'INVESTISSEMENTS ASSOCIÉS

Après une augmentation significative en 2023 (+ 42 % pour le CIPP et +13 % pour le CISV) due à la reprise d'activité post-crise sanitaire et au dynamisme de la filière, **le nombre global de demandes d'agrément reçues se stabilise en 2024 (5 930 demandes reçues contre 5 970 en 2023). Cette stabilisation ne doit pas masquer le nombre croissant de bénéficiaires et l'augmentation des investissements entrepris.**

• **CIPP** : le nombre de demandes d'agrément provisoire et le nombre d'entreprises bénéficiaires augmentent légèrement en 2024 (+51 demandes déposées et +29 entreprises bénéficiaires). Ces éléments sont à rapprocher du nombre de nouveaux bénéficiaires, qui poursuit sa croissance. **231 entreprises ont déposé une demande d'agrément provisoire pour la première fois en 2024, démontrant un recours accru des entreprises à ce dispositif et notamment des plus petites structures.**

Par ailleurs, **le montant moyen par projet des dépenses éligibles**, déclarées au titre des agréments définitifs (dépenses réalisées),

a augmenté entre 2023 et 2024 (33 135 € en 2024 vs 31 054 € au titre des agréments définitifs obtenus en 2023).

• **CISV** : si le nombre de demandes d'agrément provisoire reste stable, celui des agréments définitifs est en nette progression (+300 demandes). Cette augmentation peut se justifier par la fin de la mesure visant à proroger de quinze mois le délai d'obtention de l'agrément définitif mise en place pendant la crise Covid. Il est à noter **l'augmentation du montant des dépenses moyennes réalisées par projet entre 2023 et 2024** (44 024 € en 2024 vs 41 286 € au titre des agréments définitifs obtenus en 2023).

• **CIEM** : les **éditeurs de musique s'emparent progressivement de ce nouveau dispositif**. Ainsi en 2024, si le nombre d'entreprises bénéficiaires est stable par rapport à l'année précédente (54 bénéficiaires en 2023 et 59 en 2024), il est à noter que 29 nouveaux bénéficiaires ont déposé une demande d'agrément provisoire, soit une entreprise bénéficiaire sur deux. 301 demandes d'agrément provisoire ont été accordées pour un montant de dépenses prévisionnelles moyennes de 12 203 € par projet, en hausse sensible par rapport au montant moyen de 2023 (9 771 €).



5.3. S'appuyer sur les crédits d'impôt et les taxes affectées

	CIPP		CISV		CIEM	
	Agréments provisoires	Agréments définitifs	Agréments provisoires	Agréments définitifs	Agréments provisoires	Agréments définitifs
Reçus en 2024	1 947	1 163	1 481	1 010	329	-
Acceptés en 2024	1 895	1 095	1 153	733	301	-
Nombre d'entreprises	584	326	460	310	59	-
Nombres d'entreprises ayant déposé pour la 1 ^{re} fois	231		108		29	
Total agréments délivrés	2 990		1 886		301	
Total agréments instruits	3 110		2 491		329	
Dépense moyenne/projet	23 410 €* 33 135 €*	31 332 €** 44 024 €**			12 203 €**	
Dépense fiscale estimée 2024***	31 M€		42 M€		1 M€	

5.3.2. Mobiliser l'intégralité des taxes collectées au soutien de la filière

1) DYNAMIQUE CONFIRMÉE POUR LA TAXE SUR LES SPECTACLES VIVANTS DE MUSIQUE ET DE VARIÉTÉS

Une année 2024 encore supérieure à 2023

L'année 2023 avait confirmé la reprise d'une offre de spectacles portée par des **artistes nationaux et internationaux à fort impact** et d'un appétit décuplé du public après la fin de la crise sanitaire. L'année 2024 a bénéficié de l'enthousiasme des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) et de succès notables de comédies musicales (Starmania), de tournées d'artistes (Shaka Ponk) et des remplissages record dans des lieux à grande jauge tels que le Stade de France (Mylène Farmer) ou l'U Arena (Taylor Swift). Ces facteurs ont contribué à la hausse du chiffre d'affaires de billetterie et, par conséquent, à la collecte de la taxe.

Les **grands festivals** ont également programmé des têtes d'affiche attractives pour les festivaliers, malgré une relative augmentation des prix des pass de 2/3 jours. Toutes les esthétiques ont connu un regain d'affluence. Les effets de cette reprise sont **plus nuancés pour les salles de petite jauge ou de jauge intermédiaire**.

La fréquentation des spectacles continue de croître, avec **une augmentation significative du nombre de représentations et d'entrées payantes**. Ainsi, le nombre de représentations déclarées est passé de 85 456 en 2023 à 88 193 en 2024 (+3,2 %), tandis que la fréquentation est passée de 34 954 462 entrées payantes en 2023 à 36 784 431 (+5,2 %) au 31 décembre 2024.

Cette dynamique est particulièrement marquée en Île-de-France (IDF), où les représentations ont augmenté de 2 614 (de 33 608 à 36 222) et la fréquentation a progressé de 371 000 entrées (de 11 729 421 à 12 101 337). Ce résultat est attribuable à une programmation dense et à la résilience du secteur, qui a su s'adapter aux contraintes induites par l'organisation des Jeux de Paris 2024 au cœur de l'été.

Il convient également de prendre en compte l'ouverture de nouvelles salles en Île-de-France (Adidas Arena, Arena Grand Paris) ou en province (LDLC à Lyon, ouvert fin 2023, ou Le Colisée à Chartres) qui permet de diversifier l'offre.

Par ailleurs, **l'effet prix joue un rôle croissant** : les recettes des sociétés commerciales ont progressé, passant de 1 128 Mds€ en 2023 à 1 244 Mds€ en 2024 (+10 %), intégrant une hausse du prix moyen des billets. Les recettes pour les associations ont évolué mais de façon moins significative du fait du recul de 1 920 séances (29 045 en 2023 contre 27 125 en 2024).

L'efficacité croissante des actions de recouvrement (information, vérification et opérations de contrôle) de la taxe par les équipes du CNM est à souligner. Le nombre de relances est en recul de 9,43 % par rapport à 2023. De même, le nombre de mises en demeure est en recul de 11 %, attestant d'un meilleur taux de recouvrement. Quelque 3 990 structures (associations, sociétés, collectivités, etc.) ont souscrit des déclarations en 2024 contre 3 920 en 2023 soit une progression de 1,80 %.

2) UN MONTANT DE PERCEPTION SANS PRÉCÉDENT

Le montant de la facturation (montant à percevoir au titre de l'année) s'établit à 52,9 M€ en 2024 (contre 49,2 M€ en 2023) soit une progression de 7,5 %.

Ce montant de facturation résulte de trois facteurs principaux : l'augmentation de l'offre en particulier dans des salles de grande capacité, un record de fréquentation et l'augmentation du prix des billets pour certaines esthétiques. Une telle hausse, en pourcentage et en valeur, confirme la dynamique du secteur, mais ne doit pas occulter certaines disparités et les difficultés rencontrées notamment par certaines salles de petite jauge.

S'agissant des catégories de structures, les associations représentent 30,30 % du nombre de représentations taxées et 16,76 % du volume de facturation. À l'inverse, les structures commerciales représentent 61 % du nombre de représentations taxées et 79 % du volume de facturation de taxe.

S'agissant des esthétiques :

- Trois esthétiques sur les quinze référencées dans le champ de la taxe concentrent la majorité du montant de taxe facturée : « pop-rock » (24,29 %), « chanson » (17,28 %) et « rap, hip-hop » (11,85 %) ;
- L'humour enregistre le plus grand nombre de représentations (21 328 soit 24,20 % du nombre total). Pour autant, l'évolution du prix moyen du billet de ces spectacles reste modérée et le poids de cette esthétique n'est que de 8,91 % de la facturation ;
- Le jazz avec 10 952 représentations représente 12,42 % du nombre total de représentations mais seulement 3,88 % de la facturation ;
- L'esthétique « rap, hip-hop » ne pèse que 3,44 % du nombre de représentations mais trois fois plus en termes de facturation ;
- Pour les spectacles de « chanson », le montant de taxe atteint est 9,5 M€, soit une hausse de 0,36 %, pour un nombre de représentations en diminution de 3,56 %, du fait d'un prix moyen des billets qui a progressé de 74 € à 93 € sur l'ensemble du territoire et de la présence de certains artistes internationaux.

In fine, le montant de perception a atteint un niveau sans précédent de 55,7 M€ en 2024 (contre 49,3 M€ en 2023) soit une progression de 13 %. Ce montant de perception correspond à un dépassement du plafond annuel de taxe affectée, fixé en loi de finances (50 M€). Il a conduit à un reversement de 5,7 M€ au budget général de l'État. La loi de finances pour 2025 a rehaussé ce plafond à 53 M€, à un niveau donc inférieur à sa perception.

La taxe est notamment destinée au financement d'un droit de tirage spectacle vivant réformé à compter de 2025.

La taxe sur les spectacles finance le droit de tirage et les aides sélectives. Une part de la taxe acquittée par les redevables alimente un compte dédié : le compte entrepreneur. Les sommes disponibles sur ce compte sont récupérables au moyen du droit de tirage.

En 2024, 1 191 demandes de droit de tirage ont été effectuées et 1 149 ont été acceptées pour un montant total attribué de 31,7 M €. Ces demandes émanent principalement des associations (42 %) et des sociétés commerciales (49 %). Ces dernières sont, cependant, contributaires de 83 % du montant total des droits de tirage versés. La majorité des structures n'effectue qu'une demande de droit de tirage par an.

Demandes effectuées en 2024

En 2024, la grande majorité des structures a effectué une seule (809), voire deux demandes (131) de droit de tirage. Seule une structure a effectué huit demandes.

Nombre de demandes	1	2	3	4	5	6	7	8
Nombre de structures	809	131	25	4	3	1	0	1

Dans le cadre de la réforme des aides menée en 2024, le droit de tirage a été profondément réformé. **Le taux d'alimentation au compte entrepreneur est passé de 65 % à 60 % du produit de la taxe à compter du 1^{er} janvier 2025, afin d'accroître la part destinée aux aides sélectives.**

Par ailleurs, de nouveaux critères de mobilisation du droit de tirage ont été introduits, à compter du 1^{er} avril 2025, pour inciter les structures bénéficiaires à bien prendre en compte les enjeux de transformation et de structuration.

NB : Les montants attribués et le nombre de dossiers concernés au titre du droit de tirage en 2024 figurent dans le tableau récapitulatif des aides.

3) 1^{re} ANNÉE DE RECOUVREMENT POUR LA TAXE SUR LE STREAMING MUSICAL GRATUIT ET PAYANT

L'article 53 de la loi de finances pour 2024 a instauré, à compter du 1^{er} janvier 2024, une taxe sur la mise à disposition, sur les réseaux en ligne, de services payants ou gratuits offrant un accès à des musiques enregistrées, codifiée à l'article 1609 sexdecies C du Code général des impôts.

Sont redevables de la taxe les personnes, qu'elles soient établies en France ou hors de France, qui assurent en faveur de personnes établies en France une activité de location de phonogrammes ou de vidéomusiques, et qui en encaissent les revenus associés.

La taxe est assise sur le montant hors taxe sur la valeur ajoutée :

1. Du prix acquitté par le public lorsque l'offre est payante ;
2. Des sommes versées par les annonceurs et les parrains pour la diffusion de leurs messages publicitaires sur un service donnant ou permettant l'accès à des enregistrements phonographiques ou vidéomusicaux, ou donnant accès gratuitement à des contenus créés par des utilisateurs privés à des fins de partage et d'échanges au sein de communautés d'intérêts. Ces sommes sont prises en compte à hauteur de 34 % de leur montant.

L'assiette est déterminée, pour chaque année civile, comme la fraction de la somme de ces montants excédant le seuil de 20 M€, celui-ci étant apprécié séparément pour chaque service. Le taux est fixé à 1,2 % des sommes encaissées, est exigible à chaque encaissement à compter du dépassement du seuil de 20 M€.

Le produit de la taxe est affecté au CNM dans la limite d'un plafond annuel de 18 M€. La DGFIP assure le recouvrement et le contrôle de la taxe et procède à son reversement au CNM. **2024 était la première année de son recouvrement. Le CNM a perçu 10,3 M€ en 2024 avec une progression des sommes perçues à partir de l'été. Par ailleurs, la DGFIP a publié,**

en décembre 2024, une instruction fiscale précisant les modalités d'application de cette nouvelle taxe, et des échanges d'informations seront désormais possibles entre le CNM et les services fiscaux pour s'assurer collectivement de son bon recouvrement et contrôle.



© Ready/made factory

5.4. DÉPLOYER UNE DÉMARCHE DE PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Par sa politique de partenariats, le Centre national de la musique cherche à compléter ses modes d'action au service de la musique en s'associant à des partenaires dont les missions à destination de la filière musicale et des variétés font écho à celles de l'établissement.

5.4.1. Intervenir au service de 5 axes de missions

Ainsi, cinq axes, miroirs des missions que le législateur a confiées au CNM, servent de fondement à l'action partenariale.

L'accompagnement du CNM dans le cadre des partenariats répond à un mode d'action différent des programmes d'aide financière puisqu'il prévoit des contreparties et peut prendre la forme d'une contribution financière ou non financière (expertise, ressources documentaires, visibilité, formations, etc.). Surtout, les partenariats construits par le CNM placent l'établissement dans une ambition de coréalisation de projets répondant à un ou plusieurs de ses cinq axes d'accompagnement.

Ainsi, l'établissement accompagne dans une logique partenariale la mise en œuvre de projets dans des domaines aussi divers que la valorisation du patrimoine musical, l'éducation artistique et culturelle, la musique à l'image, l'émergence artistique ou encore la valorisation de la diversité musicale.

1) DIVERSITÉ

Cet axe regroupe les contributions aux projets assurant et/ou valorisant la diversité sous toutes ses formes (culturelle, des métiers, des publics, etc.) dans la musique et les variétés. Il permet d'accompagner notamment les projets liés à l'exposition, la diffusion de nouveaux talents et la mise en avant d'esthétiques de niche, les projets d'éducation artistique et culturelle, les projets à destination des publics éloignés de la culture, les projets comprenant des actions de développement durable, les projets de nature à favoriser un égal accès aux femmes et aux hommes aux métiers de la musique.

2) SAVOIR

Cet axe accompagne l'ensemble des projets qui contribuent au développement de la connaissance de la filière musicale, auprès des acteurs et actrices de la filière et du grand public. Il permet d'accompagner les études, enquêtes, etc., qui apportent un éclairage et facilitent la compréhension du secteur, ainsi que les projets permettant aux professionnelles et professionnels de la filière d'échanger (rencontres, salons professionnels, etc.) et qui souhaitent proposer au CNM de participer à leurs contenus (tables rondes, stands, ateliers...).

3) INNOVATION

Cet axe accompagne les initiatives qui œuvrent à l'avenir et aux évolutions de la filière musicale et des variétés. Il concerne les projets qui facilitent la transition du secteur et répondent aux transformations de l'industrie musicale tant du point de vue de ses usages, de ses publics, de ses modes d'action que des technologies sur lesquelles elle s'appuie pour déployer ses activités.

4) PATRIMOINE

Cet axe accompagne les actions d'exposition et de mise en valeur du patrimoine musical français dans son ensemble, les dispositifs de récolte et d'organisation d'informations relatives à la musique, les projets ayant pour objet la mise à disposition de ressources en ligne, et toute autre initiative de préservation des biens matériels et immatériels relatifs à la filière musicale et de variétés.

5) INTERNATIONAL

Cet axe regroupe les actions de promotion et d'exposition de la filière musicale et de variétés à l'international, via la mise en avant à l'étranger d'artistes produits en France ou bien de projets à envergure internationale.

© Readymade factory



5.4. Déployer une démarche de partenariats stratégiques

5.4.2. S'associer à des projets et partenaires engagés

En 2024, la politique de partenariats du Centre national de la musique a permis d'accompagner une soixantaine de projets et partenaires et a vu la formalisation de conventions avec quelques-unes des institutions les plus engagées dans le domaine de la culture.

1) PRIX JOSÉPHINE

Le CNM est partenaire du prix Joséphine des artistes, qui se présente comme le « prix des artistes par les artistes ». Chaque année, cette récompense distingue dix albums diffusés au cours de l'année sur le seul critère de la qualité artistique, sans barrière de genre musical et quelle que soit la notoriété de l'interprète. Depuis 2023, le prix Joséphine organise également, avec le concours du Centre national de la musique, un prix parallèle décerné par un jury de 11 jeunes de 18 à 20 ans, sur le modèle du Goncourt des lycéens.

2) PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES PROFESSIONNELS

Le CNM est partenaire des dispositifs d'accompagnement de jeunes professionnels « Step Up », le programme créé avec Rock en Seine qui œuvre à l'intégration des néo-pros sur le marché du travail musical, « Pépites ! », le parcours d'immersion professionnelle en milieu musical créé avec le Printemps de Bourges, et La Nouvelle Onde, l'initiative qui met en lumière, en valeur et en réseau la génération montante de professionnels de la filière musique en France.

3) ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Le CNM est partenaire de l'association Orchestre à l'école pour le déploiement de ses actions en matière d'éducation artistique et culturelle. Cette association reconnue d'utilité publique réunit partout en France des classes de primaire ou de collège autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer et s'épanouir pendant trois ans.

Ce partenariat a donné lieu :

- au financement des parcs instrumentaux pour 5 orchestres à l'école (Férel, Bischheim, Lorient, Bergerac et Poitiers) ;
- à la préparation avec les orchestres du Festival des Arts à l'école (fin 2024 pour un événement prévu en 2025).

4) ENEDIS

En 2024, le Centre national de la musique et Enedis (entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution d'électricité) ont signé une convention de partenariat d'une durée de deux ans à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales. Cette convention traduit une ambition d'accélération de la transition énergétique et de décarbonation du secteur de la musique et des variétés.

Ce partenariat prévoit :

- Des communications croisées assurées par les deux partenaires ;
- La production de fiches pratiques à destination des acteurs et actrices du spectacle musical et de variétés, tant publics que privés.

5) PHILHARMONIE DE PARIS

En 2024, le CNM et la Philharmonie de Paris ont signé un accord de partenariat d'une durée de deux ans afin de collaborer autour de leurs engagements respectifs en faveur du patrimoine musical et de la diversité des publics à l'offre musicale.

En 2024, le partenariat a donné lieu :

- Une collaboration autour de la programmation des colloques et forums de la saison 2024, et notamment « Le bal : communion, invention, subversion » et « Matrimoine : (pour) faire genre ? » ;
- L'organisation de rencontres métiers à la Philharmonie de Paris : « Les métiers de la musicologie : écrire, transmettre, enseigner, documenter » ; « Les métiers du son : de la technique à la direction artistique, sur scène et en studio » ; « Les métiers de la production : orchestrer la mise en œuvre d'un spectacle ».



© Readymade factory

6

ANNEXES



6.1

TABLEAU D'ÉXECUTION BUDGÉTAIRE

L'année 2024 est la deuxième année de gestion en période normale du CNM, et confirme la dynamique de la filière, déjà amorcée en 2023. Le conseil d'administration du CNM a adopté deux budgets rectificatifs au cours de l'exercice. In fine, le budget exécuté 2024, approuvé par le conseil d'administration du 17 mars 2025, s'élève à 119,4 M€.

Les dépenses d'interventions financières au soutien de la filière musicale et de variétés représentent un total de 101,3 M€, niveau soutenu (+16,3 M€ par rapport à 2023). Hors interventions financières directes, les dépenses de l'établissement (personnel, fonctionnement, investissement) s'élèvent en 2024 à 18,1 M€, soit un niveau très proche de celui de 2023 (17,8 M€). Elles représentent 3,1 M€ pour l'accompagnement financier de la filière, 4,8 M€ pour l'accompagnement non financier, 8,1 M€ pour les fonctions support et 2,1 M€ pour l'activité commerciale (formations, éditions, partenariats, Zig Club).

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 106,2 M€, dont un niveau record de 55,7 M€ de perception de taxe sur les spectacles de variétés (dont 5,7 M€ sont de jure reversés au budget général de l'État), 10,3 M€ de perception de taxe « streaming » nouvellement créée, 26,9 M€ de subvention pour charge de service public, 3,1 M€ d'autres financements publics, 1,85 M€ de contribution des organismes de gestion collective et 8,2 M€ de recettes propres. Le reste des dépenses de soutien financier direct à la filière a été couvert par la mobilisation du fonds de roulement.

Dépenses de personnel	9 801 268 €
Dépenses d'interventions	101 287 261 €
Dépenses de fonctionnement	7 059 171 €
Dépenses d'investissement	1 275 909 €
Total dépenses	119 423 609 €
Fiscalité affectée	66 081 124 €
Subvention pour charge de service public	26 965 083 €
Recettes propres	8 188 079 €
Autres financements publics	3 125 477 €
Organismes de gestion collective	1 850 000 €
Total recettes	106 209 763 €

Source : compte financier 2024.

6.2 CARTE INTERACTIVE DES STRUCTURES AIDÉES

Le CNM publie chaque année l'ensemble des structures qui ont fait l'objet d'aides financières de la part de ses différentes commissions (hors droit de tirage et aides octroyées à des personnes physiques).

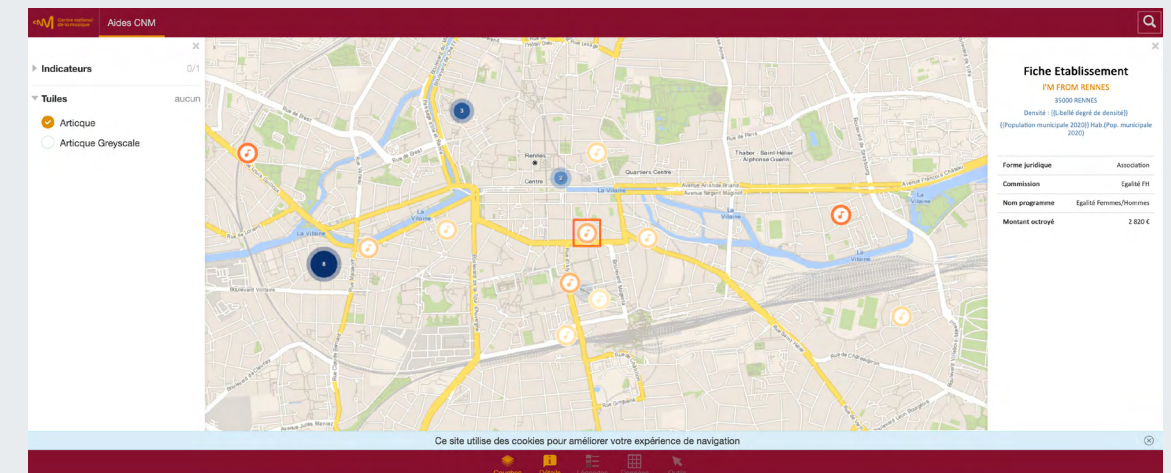
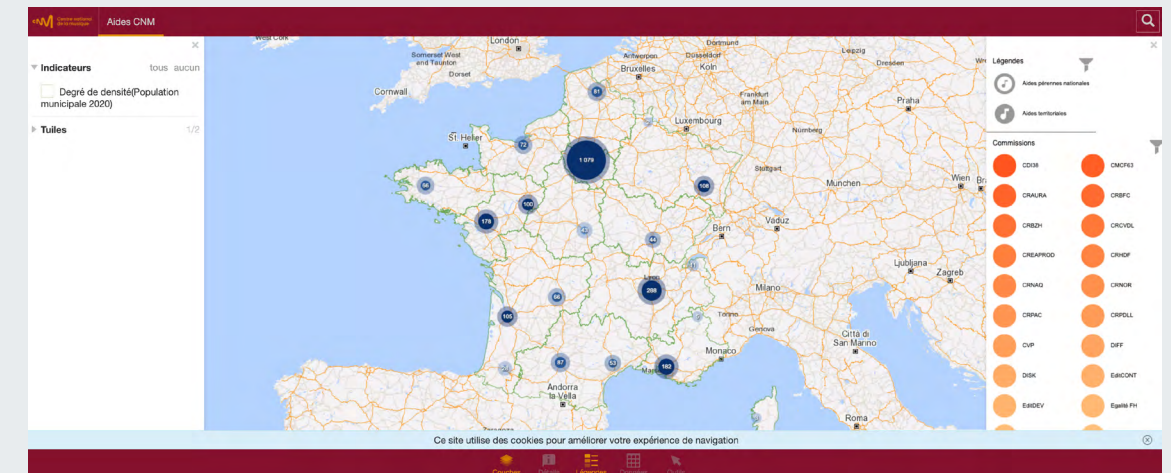


Les données en question sont disponibles en ligne.

L'information est accessible sous forme d'une carte interactive qui permet à la fois :

- de situer géographiquement chaque structure, notamment par rapport aux Quartiers prioritaires de la politique de la Ville ;
- d'identifier immédiatement le type d'aide et la commission concernée.
- d'accéder à une fiche d'établissement détaillée par structure.

Il est également possible de télécharger les données de l'ensemble des années d'exercice, sous forme de tableau Excel.



6.2. Carte interactive des structures aidées

6.3 LES INSTANCES

La gouvernance du Centre national de la musique repose sur un principe de concertation permanente avec l'ensemble des représentantes et représentants de la diversité des métiers et des esthétiques du champ de la musique et des variétés.

Exerce
ses compétences
sur les sujets relatifs
aux aides financières,
aux programmes
d'études, etc.

CONSEIL PROFESSIONNEL

Les membres du conseil professionnel sont nommés par la ou le ministre de la Culture pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois. Ils sont au nombre de 40, en plus du président, et regroupent des représentantes et représentants :

- 7 de l'écriture, la composition et l'interprétation
- 3 de l'édition musicale
- 5 de la production phonographique
- 11 du spectacle vivant musical et de variétés
- 3 de la diffusion audiovisuelle de musique
- 2 de l'édition de services musicaux en ligne
- 6 de la gestion collective des droits d'auteur et droits voisins de la musique et des variétés
- 3 des collectivités territoriales

Sont composés
d'expertes et experts
et de représentantes
et représentants
de la filière

Groupes de travail
thématiques

LE PRÉSIDENT

Nommé par décret du président de la République pour une durée de cinq ans, renouvelable deux fois par période de trois ans.

Préside le conseil
d'administration
et le conseil
professionnel ;
il dirige
l'établissement

Est convoqué par
le président au
moins deux fois
par an

Émet un avis
consultatif
avant examen
par le conseil
d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 25 membres titulaires du conseil d'administration, en plus du président, sont nommés par arrêté du ou de la ministre de la Culture pour une durée de trois ans renouvelable deux fois :

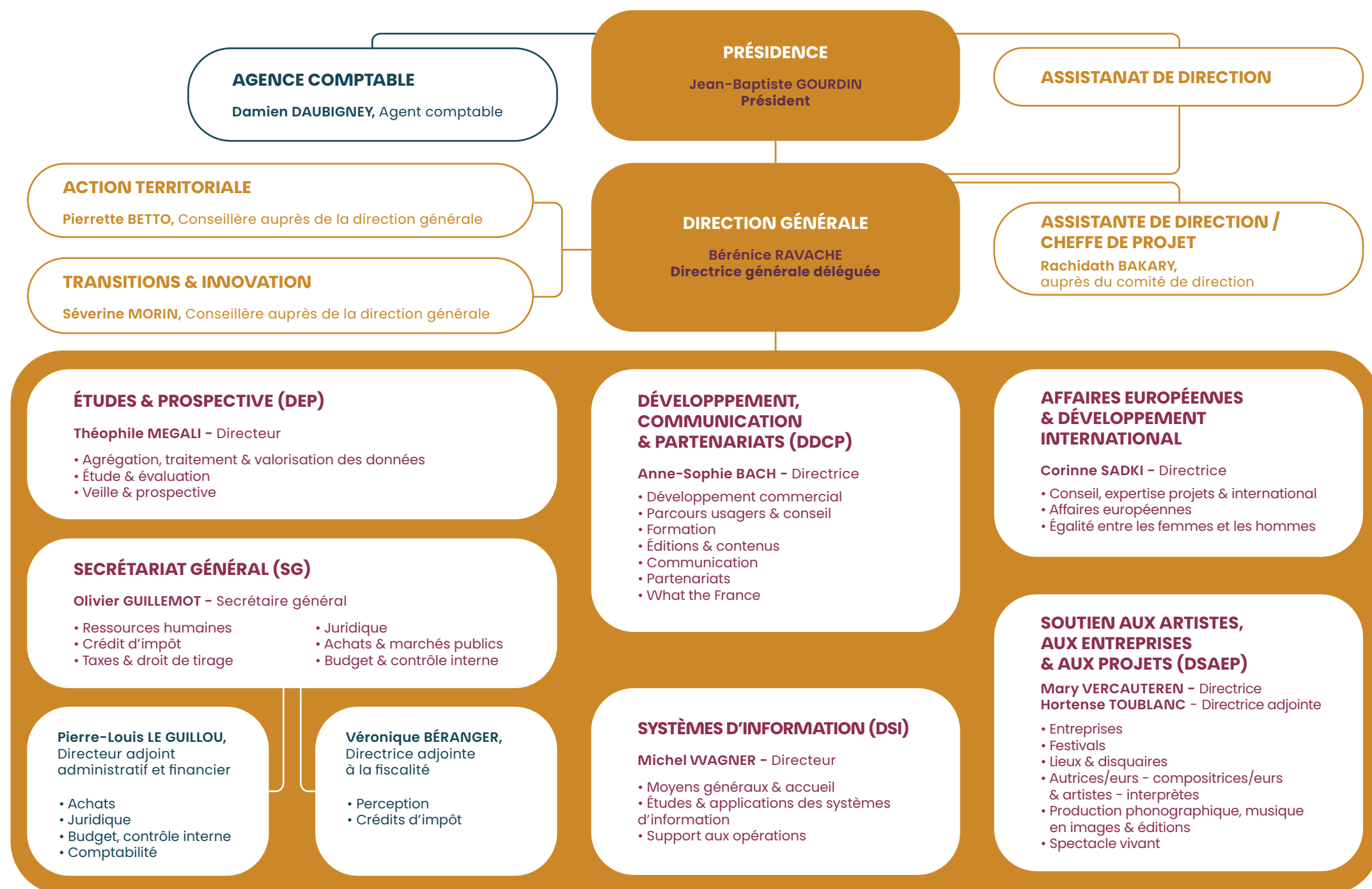
- 7 Représentantes et représentants de l'État
- 5 Dirigeantes et dirigeants d'établissements publics nationaux
- 6 Personnalités qualifiées ou représentantes et représentants désignés par la ou le ministre de la Culture
- 5 Représentantes et représentants d'organismes de gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins
- 2 Représentantes et représentants élus par le personnel permanent de l'établissement

Règle par
ses délibérations
les affaires
de l'établissement

Voient leur
nombre et
compétences
fixés par le conseil
d'administration
après avis
du conseil
professionnel

Commissions
en charge
d'émettre
un avis sur
l'attribution
des aides

6.4 ORGANIGRAMME



Crédits

Président du CNM :

Jean-Baptiste Gourdin

Directrice du développement,
de la communication et des partenariats :

Anne-Sophie Bach

Responsable des Éditions et des contenus :

Pauline Garrone

Rédaction :

L'équipe du CNM

Conception graphique et mise en pages :

jardy-jardy.fr

Sauf mention contraire, les photographies
reproduites ont été réalisées
par le Centre national de la musique.



Contact

Centre national de la musique
151-157, avenue de France
75013 Paris

+33 (0)1 83 75 26 00
infos@cnm.fr
cnm.fr

Dépôt légal : juin 2025
ISSN : 2801-880X